

LE TOGO SE MOBILISE AUTOUR DES OMD

3^{ème} rapport de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement

AVRIL 2010



République Togolaise



Système des Nations-Unies

LE TOGO SE MOBILISE AUTOUR DES OMD

RAPPORT DE SUIVI DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT 3^{ÈME} RAPPORT

Sigles et abreviations2

Préface6

Résumé synthétique7

Introduction11

I. Contexte national de développement.....13

II. Croissance, agriculture et lutte contre la faim15

III. Éducation26

IV. Genre et développement33

V. Santé39

VI. Environnement et cadre de vie51

VII. Partenariat mondial pour le développement59

VIII. Un défi majeur au Togo : cas des problèmes de capacité de gestion du développement64

VIII. Les défis émergents : cas des crises économiques mondiales et des changements climatiques67

Conclusions76

Annexe : Situation des objectifs et cibles des indicateurs des OMD au Togo.....77

AEP	Adduction d'Eau Potable
AGOA	African Growth Opportunity Act
AME	Accords Multilatéraux en matière d'Environnement
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
ASS	Afrique Subsaharienne
ARV	Anti Rétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCSS	Comité de Coordination du secteur de la Santé
CDC	center for Disease Control and Prevention
CE	Cours Élémentaire
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNLS	Conseil National de Lutte Contre le SIDA
CNO	Comité National d'Organisation
CP	Cours Primaire
CPI	Cours Primaire Première Année
DGEA	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement
DOTS	Direct Observed Treatment Short Course
DPPE	Direction de la Prospective, de la Planification et de l'Evaluation
DS	District Sanitaire
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC	Vaccin Diphtérie-Tétanos-Coqueluche
E/ETP	Pluviométrie/Evaporation Potentielle
EDIC	Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale
EDIL	Ecole d'Initiative Locale
EDML	Enquête sur les Dépenses des Ménages de la Ville de Lomé
EDST	Enquête Démographique et de Santé -Togo
EPT	Education pour Tous
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FACT	Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FMI	Fonds Monétaire International
GIFS	Gestion Intégrée de Fertilité des Sols
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication
IADM	Initiative pour l'Allègement de la Dette Multilatérale
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indicateur, Indice du Développement Humain
IST	Infections sexuellement Transmissibles
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
LONATO	Loterie Nationale Togolaise
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MII	Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides
MILDA	Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'Action
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs du Bien Etre
PANA	Plan d'Action National d'adaptation aux changements climatiques
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PDC	Plan de Développement Communautaire
PEA	Points d'Eau Autonomes
PEE	Paquet Educatif Essentiel
PEV	Programme Elargie de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNEEG	Politique National d'Equité et d'Egalité de Genre
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PVVIH	Personne Vivant avec le Virus Immunodéficience Humaine
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
SGP	Système Généralisé de Préférence
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SND/OMD	Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD
SNU	Système des Nations-Unies
SOTOCO	Société Togolaise de Coton
TB	Taux Brut de Scolarisation
TEC	Tarif Extérieur Commun
TME	Taux de Mortalité de l'enfant (Infanto-Juvenile)
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TN	Taux Net de Scolarisation
TPI	Traitement Préventif Intermittent du Paludisme
TPM	Tuberculose Pneumonie à Microscopie (positive, négative)
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP TOGO	Unité de Gestion du Projet / Togo
UN-GASS	Session Spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU sur le VIH et le sida
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URD	Unité de Recherche Démographique
VAR	Vaccin Anti-Rougeoleux
VAT	Vaccin Antitétanique
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome Immunodéficience Acquis
ZAAP	Zone d'Aménagement Agricole Planifiée

Au Sommet du Millénaire de septembre 2000, les dirigeants de 189 pays du monde, dont le Chef de l'Etat togolais, ont adopté la Déclaration du Millénaire, par laquelle ils s'engageaient à réaliser dans leurs Etats respectifs les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en vue de créer un monde meilleur pour tous à l'horizon 2015. Par cette même Déclaration, ils s'engageaient à élaborer périodiquement un rapport sur les progrès réalisés vers l'atteinte desdits objectifs.

Au Togo, cet engagement s'est traduit par l'élaboration et la diffusion de deux rapports sur le suivi des OMD, respectivement en 2003 et 2008.

Le présent rapport sur le suivi des OMD au Togo s'inscrit dans le cadre de la préparation de la session de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 2010 consacré au suivi de la Déclaration du Millénaire. C'est dans ce cadre que le Programme des Nations Unies pour le Développement, en raison du retard accusé par certains Etats membres dans la réalisation des OMD a demandé à trente pays, au nombre desquels seize pays africains dont le Togo, de préparer leurs rapports nationaux sur les OMD qui serviront à alimenter le rapport mondial.

Ce rapport a été élaboré de manière participative et inclusive sous la direction des cadres de l'Administration et avec l'appui technique et financier du Système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le Développement. Outre le constat sur les progrès réalisés vers l'atteinte des OMD, il fait le diagnostic de la

situation en matière de planification, de financement, de prestations de services, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes/projets pour l'atteinte des OMD au Togo. Par ailleurs, une analyse de la situation économique internationale marquée par les crises économiques et financières avec leurs conséquences sur la contraction des investissements, et des effets des changements climatiques, a permis d'apprécier les perspectives ouvertes pour le Togo dans la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

Il ressort de cette analyse, tout comme dans le rapport précédent, que seuls deux OMD sont susceptibles d'être atteints si des efforts supplémentaires sont fournis pour lever les contraintes et dénouer les goulots d'étranglement identifiés.

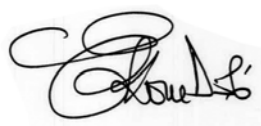
Les conclusions de ce rapport ont été partagées et adoptées par l'ensemble des acteurs concernés, à savoir l'Administration publique, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers, lors d'un atelier de validation tenu à Lomé en avril 2010.

La publication du présent rapport intervient à un moment où le Togo a élaboré le premier rapport d'avancement du document complet de stratégie de réduction de la pauvreté et a validé son cadre d'accélération pour l'atteinte de l'OMD 1.

Nous formulons le vœu que ce rapport trouve un écho favorable auprès de tous les acteurs du développement au Togo et permette de mobiliser plus encore la communauté internationale autour de la réalisation des OMD au Togo.

Madame **Dédé Ahoéfa EKOUE**

Ministre auprès du Président de la République, chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire



Madame **Rosine SORI-COULIBALY**

Représentante Résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement
Coordonnatrice Résidente des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies au Togo



L'Afrique au Sud du Sahara est actuellement l'une des rares régions du monde où la probabilité d'atteindre un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015 demeure très faible si les tendances actuelles se maintiennent.

Le Togo, qui est sorti depuis 2006 d'une longue crise socio-politique ayant fortement freiné son processus de développement, n'en demeure pas en reste. Les difficultés dans la gestion des finances publiques entre 1991 et 2005, accentuées par une importante réduction de l'aide publique au développement, ont entraîné un fort désinvestissement dans tous les secteurs, notamment l'agriculture, l'éducation, la santé et les infrastructures économiques et sociales. Le manque de visibilité dans la politique de développement avait aussi entraîné un attentisme du secteur privé qui avait fortement réduit ses investissements. Ces difficultés sur le plan économique ont eu des incidences négatives sur le marché du travail aussi bien au niveau du secteur public que du secteur privé formel.

Parmi les conséquences de cette crise, on peut noter le niveau important de la pauvreté qui touche près de deux Togolais sur trois, dont trois sur quatre en milieu rural. En plus de ce niveau élevé de la pauvreté, la situation est aussi caractérisée par une extrême vulnérabilité des individus à la pauvreté dont le taux a été estimé à 81,2%. Au niveau sectoriel, les constats suivants ont été relevés :

- Bien que le Togo soit globalement autosuffisant sur le plan alimentaire, il a été noté depuis la fin des années 1990 une baisse tendancielle des rations calorifiques qui sont inférieures à la norme FAO. Malgré le fait que les indices nutritionnels au Togo soient supérieurs aux seuils admis par l'OMS, 20,5% des enfants de moins de 5 ans présentaient en 2008 une insuffisance pondérale ;

- Au niveau de l'éducation primaire, le taux de scolarisation net (87% en 2008) est l'un des meilleurs de la sous région ouest africaine. Ce niveau satisfaisant a été pendant longtemps le fruit de la forte implication des ménages dans le financement de l'école primaire avant que le Gouvernement n'introduise en 2008 la gratuité des frais scolaires. Malgré ces indicateurs quantitatifs louables, la performance a pâti du contexte économique difficile. C'est ainsi que le niveau de redoublement est encore élevé (22%), le taux d'achèvement moyen (57%), le taux d'encadrement

faible (50 élèves par enseignement), un mobilier scolaire et un matériel pédagogique insuffisant, une formation des enseignants resté longtemps en-deçà des standards... ;

- En ce qui concerne la parité filles/garçons, elle est sur une tendance satisfaisante au niveau du primaire (0,95 en 2008) ; elle est par contre de 0,65 dans le premier cycle du secondaire et 0,31 dans le second cycle ;

- Les femmes continuent à occuper très peu d'emplois dans le secteur moderne non agricole. Elles exercent plus leurs talents dans le secteur informel et agricole où elles excellent dans la production agricole, sa transformation et sa commercialisation ;

- Le niveau de la mortalité infantile (*enfants moins de 1 an*) et infanto-juvénile (*enfants moins de 5 ans*) est encore élevé car il est respectivement estimé à 77‰ et 123‰. Le renforcement des programmes de campagnes intégrées (*prévention, vaccination, nutrition, lutte contre le paludisme*) pourrait contribuer à réduire ces niveaux. Le taux de mortalité maternelle demeure très éloigné du seuil de 160 pour 100.000 naissances et nécessite le renforcement des efforts en matière de consultations prénatales et d'accouchement assisté par du personnel qualifié. Dans les domaines de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose, des résultats intéressants ont été obtenus grâce aux efforts déployés par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale. C'est ainsi que la prévalence du VIH a été stabilisée et la prise en charge des personnes malades s'est beaucoup améliorée avec l'introduction de la gratuité des anti-rétroviraux (ARV). Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le paludisme qui demeure la première cause de mortalité dans les formations sanitaires, ils demeurent cependant fragiles et contraints par les problèmes du système de santé et la pauvreté d'une partie de la population ;

- Au niveau de l'environnement, il a été noté la poursuite de la dégradation des ressources en raison notamment de la forte pression des populations dont la vie quotidienne en dépend mais aussi des contraintes rencontrées (*planification, mobilisation des ressources*) dans la mise en œuvre des mécanismes de protection. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, le niveau est encore faible avec un taux de déserte de 37% malgré les ressources abondantes en eau. Le système d'assainissement est à reconstruire car

son manque constitue actuellement l'une des causes de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires ;

• Le Togo est resté longtemps orphelin de l'aide dont le niveau est passé de 11,9% du PIB en 1990 à 2,5% en 2003. La principale conséquence a été la diminution de moitié des investissements publics durant la même période. Le début de reprise, qui est noté depuis 2007, s'explique cependant en grande partie par le soutien au processus électoral et les allègements de dette. La crise des finances publiques que le Togo a connue jusqu'en 2005, accentuée par l'absence d'un programme financier avec les Institutions de Bretton Woods, a entraîné une explosion de l'encours de la dette publique interne et externe (*accumulation d'arriérés de paiement, absence d'allègement de dette*) dont le niveau représentait près de 95% du PIB en fin 2007. Les allègements de dette obtenus en 2008, après la signature de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance, ont ramené cet indicateur aux alentours de 75% du PIB en fin 2008.

Cette situation globale difficile est aussi caractérisée par de fortes disparités liées aussi bien au lieu de résidence qu'au niveau de pauvreté. C'est ainsi que dans les domaines de la nutrition, de l'éducation et de la santé, il a été noté une forte corrélation entre la situation des OMD et la prévalence de la pauvreté. Les indicateurs sont ainsi souvent plus éloignés des cibles dans les zones rurales de manière générale et dans la région des Savanes (*région la plus pauvre*) de manière spécifique.

Pour relever les défis susmentionnés, le Gouvernement, en s'appuyant sur les orientations de sa Stratégie de Développement à Long Terme Basée sur les OMD, a préparé des politiques sectorielles (*agriculture, éducation primaire, santé, eau potable*) prenant en compte des interventions compatibles avec les besoins nécessaires à la réalisation d'ici 2015 des OMD au Togo.

Cette volonté est handicapée par un certain nombre de contraintes qui sont :

• **Générales** : mobilisation des ressources, capacités de mise en œuvre aux niveaux national et local environnement institutionnel, ressources humaines, instruments et procédures, logistique et moyens de fonctionnement, lenteur dans le processus de décentralisation, absence

de déclinaison locale des politiques sectorielles dans les secteurs qui en disposent, vétusté des infrastructures... ;

• **Spécifiques** : manque de politique sectorielle dans les domaines de l'emploi, du genre, de l'assainissement, de l'environnement...

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des contraintes recensées dans le présent rapport.

	CADRE DE PLANIFICATION BASÉE SUR LES OMD	FINANCEMENT	PRESTATIONS DE SERVICE AU NIVEAU LOCAL	MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET SUIVI –ÉVALUATION (S&E)	
OMD 1	<ul style="list-style-type: none"> • Faible croissance et insuffisance des stratégies de croissance pro-pauvre • Absence d'une Politique (<i>globale et à jour</i>) sur l'Emploi : la dernière date de 2006 • Lenteur dans la réforme foncière • Retard dans la décentralisation et absence de plan de développement rural décentralisé 	<p>De manière générale, les allocations actuelles du DSRP sont largement inférieures aux besoins OMD pour la période 2009-2011 (44% des besoins)</p> <p>Education : 31% Santé : 62% Eau/Assainissement : 26% Agriculture : 70%</p> <p>Longue suspension de la coopération au développement : APD/PIB : 11,9% en 1990, 2,5% en 2003</p> <p>Faiblesse des ressources internes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'encadrement (<i>appui conseil pour le développement rural et la nutrition, disponibilité des intrants</i>) • faible productivité <p>Morcellement et petite taille des exploitations agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité des services de l'Agriculture en matière de gestion du cycle de projets • Vétusté du système d'information agricole • Manque de statistiques sur l'emploi • Absence d'un mécanisme opérationnel de S&E 	
OMD 2	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de déclinaison locale du Plan Sectoriel de l'Education 		<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la supervision de proximité • Nombre largement insuffisant des enseignants, des infrastructures (<i>salles de classe, tables bancs, cantines scolaires</i>) et du matériel pédagogique • Abandon durant une longue période de la formation continue des enseignants • Accès à l'école parfois contraint par la faiblesse des revenus des parents • Gestion centralisée des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité des services de l'Enseignement primaire en matière de gestion du cycle de projets • Absence d'un système d'information fiable (<i>carte scolaire, nombre et état des infrastructures...</i>) • Absence d'un mécanisme opérationnel de S&E 	
OMD 3	<ul style="list-style-type: none"> • Faible prise en compte de la transversalité du genre • Non adoption de la Politique Nationale d'Equité et d'Égalité de Genre 		<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité d'intervention sur le terrain • Freins à la réalisation des actions sur le terrain en faveur des femmes (<i>barrières socio-culturelles, faible niveau d'instruction et de formation professionnelle... accès aux financements et aux facteurs de production...</i>) • Faible représentativité de la femme dans la sphère politique et économique • Faible présence de la femme dans l'emploi salarié non agricole • Féminisation de la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité des services en charge de la promotion du genre en matière de gestion du cycle de projets • Faible capacité des OSC s'occupant du genre • Manque de statistiques désagrégées selon le sexe • Absence d'un mécanisme opérationnel de S&E au niveau local 	
OMD 4 OMD 5 OMD 6	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de déclinaison locale du Plan National de Développement Sanitaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la qualité des prestations sur le terrain (<i>problème de ressources humaines, qualité du plateau technique</i>) • Faible taux de fréquentation des formations sanitaires (30%) à cause notamment du faible revenu des ménages • Concentration du personnel médical (80%) dans les centres urbains • Faible capacité de stockage des vaccins et non respect du calendrier vaccinal • Malnutrition et manque d'hygiène • Insuffisance de l'offre de services en maternité à moindre risque • Stigmatisation des PVIH 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité des services de la Santé en matière de gestion du cycle de projets • Faible de la coordination des interventions des partenaires au développement • Non opérationnalité du Système National d'Information Sanitaire • Système national de S&E à bâtir 	
OMD 7	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une Politique (à jour) de l'environnement • Faible prise en compte de la transversalité de l'environnement • Absence d'une politique globale d'accès à l'eau potable • Absence d'une Politique en matière d'assainissement 		<ul style="list-style-type: none"> • Accès et qualité de l'eau victimes des contraintes physiques et climatologiques • Faible capacité des communautés en matière de gestion des ouvrages • Non finalisation des textes d'application du Code de l'Eau Trop grande présence de l'Etat (juge et partie) • Absence d'une politique tarifaire de l'eau • Topographie peu favorable pour drainer les eaux pluviales 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité des services de l'environnement pour mettre les activités des accords multilatéraux en matière d'environnement • Faible capacité des services de l'Eau en matière de gestion du cycle de projets • Faible capacité de coordination des interventions des partenaires dans le secteur de l'eau • Inexistence d'un mécanisme de suivi des ressources en eau et de l'état des ouvrages 	
OMD 8	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une Politique de l'Aide • Absence d'une Politique Commerciale 				<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité des services du Développement en matière de mobilisation, de gestion et de coordination de l'aide



En dépit de ces contraintes, quelques expériences réussies ont été documentées. Elles portent notamment sur :

- La campagne intégrée de vaccination, de distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée, de supplémentation en vitamine A et de traitement des parasitoses ;
- Le lancement des Communes du Millénaire (*approche plus globale que celles des Villages*) avec des possibilités de l'articuler avec le processus de décentralisation en cours.

C'est dans ce contexte difficile que le Togo est touché depuis 2007 par les crises mondiales (*alimentaires, énergétiques, financières et économiques*) et les effets des changements climatiques. Compte tenu de sa forte vulnérabilité sur les plans macro-économique et micro-économique, il était attendu que ces crises perturbent la trajectoire déjà défavorable des OMD.

Concernant l'impact des crises mondiales, le pays a pu démontrer une certaine capacité de résilience en menant

notamment des politiques contra-cycliques (*investissements publics, relance de la production vivrière*) qui ont permis d'atténuer pour l'instant les effets les plus négatifs de la récession économique mondiale. Cependant, l'environnement international difficile n'a pas permis au Gouvernement de relancer comme il aurait souhaité les dépenses publiques, notamment les investissements dans les secteurs OMD.

Par contre les changements climatiques commencent à poser des défis à moyen/long terme qui nécessitent des mesures urgentes d'adaptation. A titre d'exemple, les fortes pluies, qui commencent à devenir récurrentes, ont des impacts significatifs sur les conditions de vie des ménages et sur la croissance économique.

Dans ce cadre, la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) deviennent de plus en plus hors de portée d'ici 2015. Selon les conclusions du présent rapport de suivi des OMD, seuls les objectifs portant sur l'éducation universelle et la lutte contre le VIH/Sida semblent atteignables si les efforts sont maintenus.

OBJECTIFS	SITUATION 2003	SITUATION 2008	SITUATION 2010
1- Éradication de l'extrême pauvreté et de la faim	Improbable	Improbable	Improbable
2- Éducation primaire pour tous	Probable	Probable	Probable
3- Égalité des sexes et autonomisation des femmes	Improbable	Improbable	Improbable
4- Réduction de la mortalité infantile	Improbable	Improbable	Improbable
5- Amélioration de la santé maternelle	Probable	Improbable	Improbable
6- Combattre le vih/sida, la malaria et d'autres maladies	Probable	Probable	Probable
7- Protection de l'environnement	Improbable	Improbable	Improbable
8- Promouvoir un partenariat global pour le développement	Improbable	Improbable	Improbable

Il est urgent que le Togo bénéficie d'un soutien rapide et soutenue de la communauté internationale dans le cadre du Scénario de Gleneagles afin de commencer à reconstruire une capacité de mise en œuvre et de relever certains défis susmentionnés. A ce titre, une stratégie de passage à l'échelle pourrait être rapidement mise en place dans les domaines de l'agriculture et de l'accès à l'eau potable, secteurs qui donnent l'avantage de toucher des parties du pays dans lesquelles le niveau de pauvreté est très élevé, mais aussi de faciliter la réalisation de progrès dans d'autres OMD.

1 > PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Togo est situé sur le flanc horizontal de la côte ouest-africaine que baigne le Golfe de Guinée. Il couvre une superficie de 56.600 km², présente la forme d'un rectangle qui s'étire sur 600 km vers le nord et l'intérieur du continent jusqu'à la frontière du Burkina Faso. Sa largeur caractérisée par une étroite façade maritime varie de 50 km à 150 km. De par sa longitude, tout le Togo est à cheval sur le méridien de Greenwich. Sa latitude varie de +6° N à +11° N.

Le Togo jouit de trois écosystèmes distincts à partir du sud vers le nord avec des précipitations moyennes de 1.000 mm d'eau par an. C'est un écosystème assez pauvre, sablonneux mais bien couvert. Puis survient le plateau central au climat de type soudanien et assez boisé ; il commence à une centaine de kilomètres de la côte et dont la pluviométrie est d'environ de 1.200 à 1.300 mm d'eau. Une zone de savanes s'étend plus au nord et nord-ouest ; elle reçoit cependant 1.000 mm d'eau par an ; c'est la zone du coton. Bien arrosé et ayant une diversité de sols, le Togo dispose d'un potentiel agricole appréciable, cependant, la production animale ne couvre que la moitié des besoins.

Sa population, qui a un rythme de croissance naturelle de 2,4% par an, a été estimée à 5.598.000 habitants¹ en 2008. Elle est composée de 51,3% de femmes et 48,7% d'hommes. Elle est très jeune et 43,3% des habitants ont moins de 15 ans. La densité de la population est élevée avec près de 100 habitants au kilomètre carré. L'espérance de vie à la naissance est actuellement estimée à 53,2 ans. La répartition de la population présente un visage fortement rural dans la mesure où seulement 34% de la population vit dans des centres urbains dont 15% à Lomé. En dehors de Lomé, les grands centres urbains sont : Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong. Les autres centres urbains sont tous de taille inférieure à 50.000 habitants.

Le Togo a entamé au début des années 1990 son processus de démocratisation marqué par des troubles sociopolitiques qui avaient occasionné une longue suspension de la coopération au développement. Afin de lever les contraintes liées aux pesanteurs politiques, le

Gouvernement a engagé des consultations sous l'égide de l'Union Européenne qui ont abouti, en avril 2004, à la souscription de 22 engagements pour l'instauration d'une démocratie apaisée au Togo. Ce processus a conduit à la signature de l'Accord Politique Global en août 2006. Celui-ci a eu un rôle déterminant dans l'organisation d'élections législatives (octobre 2007) et présidentielles (mars 2010).

2 > SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Alors qu'il avait enregistré dans les années 1960 et 1970 un processus de développement accéléré avec une croissance moyenne annuelle de 7%, le Togo a vu son élan freiné dans les années 1980 suite au retournement des prix mondiaux de phosphate. Malgré ce contexte difficile le pays a pu maintenir entre 1980 et 1989 une croissance moyenne de plus 4% par an en profitant du relais de croissance autour du Port de Lomé et des services financiers. Cette période avait vu le pays enregistré des avancées significatives sur le plan social. A titre d'illustration, l'Indicateur du Développement Humain (IDH) a évolué à la hausse en passant de 0,424 en 1975 à 0,498 en 1990. Cette hausse était due en partie à l'amélioration progressive des conditions de vie des ménages (éducation, santé, augmentation du revenu par tête...) constatée dans les années 70 et 80.

A partir de 1990, les troubles sociopolitiques ont entraîné la détérioration de la situation économique qui a été exacerbée par la réduction de l'aide publique au développement (APD) qui est passé de 212 millions de US \$ en 1990 à 81 millions US \$ en 2005. Les principaux piliers de l'économie (phosphate, coton, Port...) ont fortement décliné. Les conséquences sur la situation sociale ont été très lourdes. En effet, le rapport mondial sur le développement humain (RMDH) de 2009 évalue à 0,499 le niveau de l'IDH du Togo, le classant ainsi au 159^{ème} rang sur 177 alors qu'il occupait le 142^{ème} rang en 1995. C'est ainsi que le pays, qui avait dans les années 70 et 80 un niveau de développement humain largement au dessus de la moyenne des pays africains au Sud du Sahara, se situe maintenant dans la moyenne continentale. Ce recul

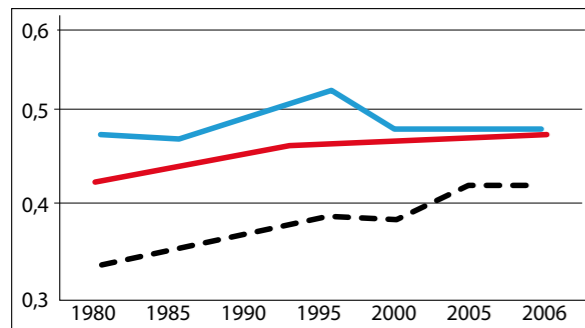
- L'organisation, le 23 janvier 2010, d'un séminaire national de haut niveau (*Directeurs de Cabinet et Secrétaires Généraux des Ministres*) pour discuter de l'Addendum et finaliser le calendrier de préparation du rapport ;
- La mise en place d'une équipe technique nationale chargée de conduire la préparation du rapport sous le leadership du Directeur Général du Développement du Ministère en charge du Développement ;
- La mise en place d'un Comité technique inter-Agences SNU chargé de travailler avec l'Equipe nationale.
- La collecte de toutes les études/enquêtes récentes qui n'étaient pas encore disponibles lors de la finalisation du précédent rapport en 2008 ;
- L'organisation des groupes de travail interministériels pour analyser les contraintes et goulots d'étranglement freinant la réalisation des 8 OMD ;
- L'utilisation des données disponibles dans TogoInfo pour mieux analyser les tendances et les gaps au niveau de chaque OMD ;
- L'utilisation des données sur les disparités régionales (QUIBB, MISC...) en vue de mieux apprécier les défis dans certaines parties du pays ;
- La réalisation de deux études complémentaires sur l'impact des crises financières et économiques et des changements climatiques sur la trajectoire des OMD ;
- La revue du premier draft du rapport par des personnes ressources de l'Administration Publique et les spécialistes des Agences du Système des Nations Unies ;
- La tenue d'un atelier national de validation le 20 avril 2010.

Le présent rapport est composé de trois grandes parties. La première rappelle le contexte de développement du Togo. La seconde présente la situation de chaque objectif ainsi que les contraintes et les défis à relever. La dernière partie fait le point sur le problème de la capacité de gestion du développement qui, s'il n'est pas rapidement résolu, pourrait constituer un frein pour la réalisation des OMD au Togo ; elle fait aussi un rapide survol des contraintes supplémentaires que les crises mondiales récentes ainsi que les effets des changements climatiques posent sur la réalisation des OMD d'ici 2015.

¹ Le dernier recensement général de la population et de l'habitat au Togo date de 1981.

résulte, entre autres, du fort désinvestissement dans tous les secteurs notamment l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures économiques et sociales.

Indice de développement humain



Source : Rapports sur le Développement Humain, PNUD.

Depuis 2006, le Gouvernement a lancé d'importantes réformes politiques et économiques qui ont permis de restaurer la confiance des investisseurs et de renouer la coopération avec les principaux partenaires, en particulier le FMI et la Banque Mondiale. La mise en œuvre réussie des réformes dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance du FMI a permis d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTE/IADM en novembre 2008. Ces réformes, qui se poursuivent, devraient conduire à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE/IADM d'ici la fin de l'année 2010.

Malgré ces efforts, la situation sociale demeure encore difficile car il faut gérer les conséquences économiques et sociales d'une longue crise socio-politique. En occasionnant une forte réduction du PIB par tête et des investissements à caractère économique et social, cette crise a massifié la pauvreté qui touche actuellement 2 Togolais sur 3 au niveau national², et 3 Togolais sur 4 au niveau rural. Dans ce cadre, la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) devient de plus en plus hors de portée d'ici 2015 compte tenu du fort niveau de désinvestissement dans tous les secteurs, notamment l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures économiques et sociales.

De plus, le Togo, qui est un pays fragile sortant d'une longue crise sociopolitique, a vu son environnement perturbé depuis 2007 par plusieurs chocs exogènes résultant des crises mondiales (*alimentaire, énergétique, financière et économique*) et des inondations liées aux changements

2 > Cette proportion était de 1 sur 3 à la fin des années 80.

climatiques. Pour faire face à ces types de chocs dans le futur, le pays a besoin de voir ses capacités de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles renforcées afin d'éviter qu'elles ne remettent en cause les avancées en matière de développement et/ou n'accroissent les freins à la réalisation des OMD



OMD 1 : ELIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Cible 1B : Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver du travail décent

Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

1 > SITUATION DE LA PAUVRETÉ

Les statistiques disponibles permettent de montrer une détérioration des principaux indicateurs. Entre 1991 et 2005, la croissance économique a crû en moyenne de 1,1% par an, soit un niveau très largement inférieur à l'accroissement naturel de la population estimé à 2,4% par an. Cela signifie que le revenu par habitant a connu une chute de près de 20% sur la période. Les indicateurs disponibles sur la pauvreté (*enquête QUIBB 2006*) témoignent de l'ampleur du phénomène de pauvreté qui touche 61,7% de la population togolaise alors que ce niveau n'était que de 32% à la fin des années 1980 d'après l'enquête budget consommation de 1987-1989. Cette incidence de la pauvreté est plus forte chez les ménages dirigés par les hommes (64,2%) que chez ceux dirigés par les femmes (50,1%). Cette différence pourrait être expliquée, entre autres, par la taille relativement plus réduite des ménages dirigés par les femmes (3,7 individus) que celle des ménages dirigés par les hommes (4,9 individus).

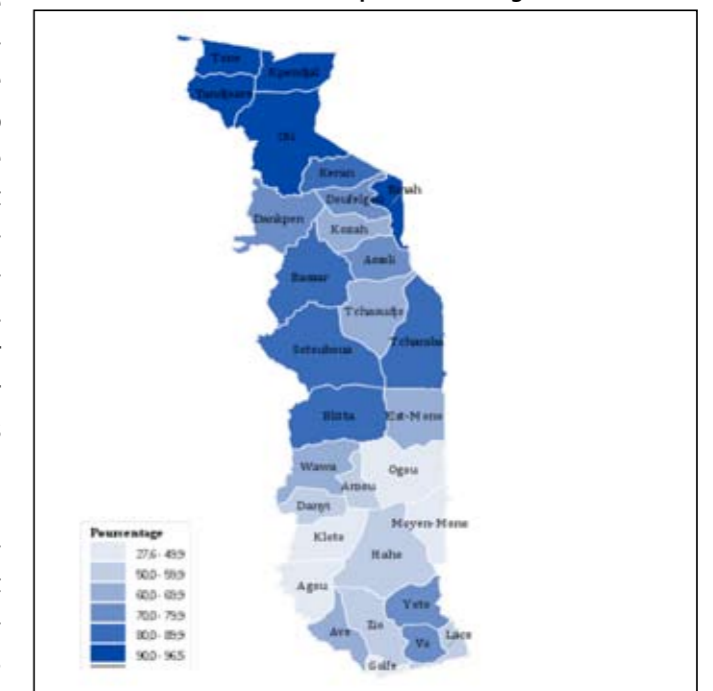
Cette pauvreté touche particulièrement 3 groupes socio-économiques dans la mesure où 87,3% des pauvres vivent dans des ménages dont le chef est : (I) un travailleur agricole (60,3%), (II) un travailleur indépendant dans les autres secteurs (16,9%), (III) un chômeur ou inactif (10,1%).

Elle est essentiellement rurale dans la mesure où 79,7% des individus pauvres vivent en milieu rural où l'incidence est de 74,3%. En terme géographique, les zones les plus affectées et dont l'incidence de pauvreté est supérieure à la moyenne nationale concernent les régions des Savanes, Centrale, de Kara et Maritime. Ces régions enregistrent respectivement une incidence de la pauvreté de 90,5%, 77,7%, 75,0% et 69,4%.

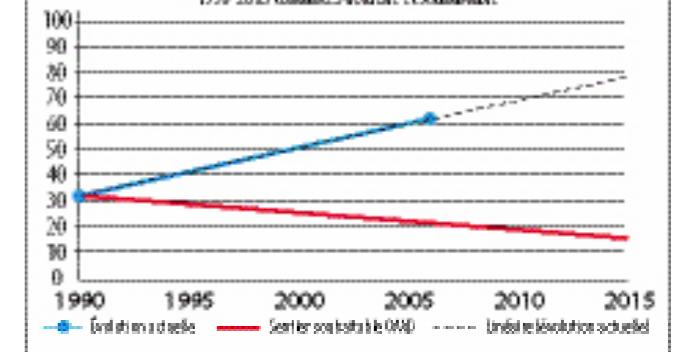
L'inégalité de la distribution du niveau de vie mesurée par l'indice de Gini est 33,5%. Les pauvres et les non pauvres se distinguent par des niveaux d'inégalité modérés, avec respectivement un indice de Gini de 18,3% et 21,8%, mais à l'inverse, 71,2 % de l'inégalité est expliquée par des dif

férences de niveau de vie suivant le statut de pauvreté. Il faut aussi noter une association relativement importante entre l'inégalité de la distribution du niveau de vie et les variables telles que la région ou le milieu de résidence, le sexe, le statut matrimonial, le groupe socio-économique, le niveau d'instruction du chef de ménage.

Incidence de la pauvreté au Togo



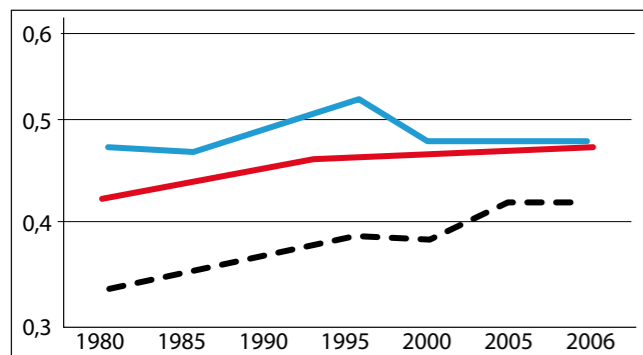
Proportion de la population disposant de moins de 1\$ (ppp) par jour 1990-2015 tendances actuelle et souhaitable



En plus de ce taux assez élevé de l'incidence de la pauvreté, 81,8% de la population togolaise est vulnérable à la pau-

veté dont 20,6% sont des non pauvres. Cette vulnérabilité est beaucoup plus forte chez les ménages dirigés par les hommes où il est de 81,4 % que ceux dirigés par les femmes où il est estimé à 60,9 %.

Plusieurs facteurs concourent à l'augmentation de cette vulnérabilité à la pauvreté, parmi lesquels la prévalence du VIH et les catastrophes naturelles.



Ces indicateurs qui portent sur la situation de 2006 pourraient ne pas refléter la situation exacte de la pauvreté en 2008³ eu égard aux chocs exogènes que le pays a subis en 2007 et 2008, notamment les conséquences des crises financière et économique. En effet, le revenu par tête d'habitant, qui avait recommencé à progresser en 2006, a stagné suite à une croissance en terme réel du PIB en 2008 et 2009 qui a été beaucoup plus faible que prévue. Par ailleurs, les crises énergétiques et alimentaires ont entraîné une hausse générale des prix (8,4% en 2008) avec une progression beaucoup plus marquée pour les produits alimentaires (+20%) et les transports (+15%). Enfin, les pertes de récoltes et la détérioration des infrastructures routières consécutives aux inondations de 2007 et 2008 ont rendu la situation beaucoup plus difficile.

La combinaison de ces différents éléments a eu pour conséquence la détérioration des conditions de vie de certains ménages due probablement à une progression insuffisante de leurs revenus pour compenser la hausse des prix. C'est ainsi que les résultats préliminaires de l'enquête sur les dépenses des ménages dans la ville Lomé (EDML 2008-2009) montrent une progression du seuil de pauvreté de près de 22% entre 2006 et 2008, niveau qui serait largement supérieur à l'accroissement des revenus⁴ des ménages durant la même période.

Selon les simulations faites dans le cadre de l'analyse des résultats de l'enquête QUIBB, il faudrait que le Togo réalise un taux de croissance économique réelle annuelle d'au moins 6% par an de 2006 à 2015 et réduise les inégalités de répartition avant de pouvoir diminuer de moitié en 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour en 2006. Ce qui donne déjà une idée de l'ampleur des efforts, surtout si on prend comme référence l'année 1990 où la prévalence à la pauvreté n'était que de 32%. Les développements précédents montrent qu'il sera difficile d'atteindre cette cible d'ici 2015.

Incidence de la pauvreté monétaire par milieu de résidence selon les régions (en %)							
	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	National
Milieu urbain	24,5	54,3	36,5	60,2	60,9	76,8	36,6
Milieu rural	-	71,1	60,2	84,0	80,0	92,4	74,3
Ensemble	24,5	69,4	56,2	77,7	75,0	90,5	61,7

Source: Enquête QUIBB, 2006

2> EMPLOIS

Les données de l'enquête QUIBB de 2006 avaient montré que près de 82,7% de la population Togolaise en âge de travailler est active. Cette tendance varie cependant d'un milieu à un autre ; en effet, la proportion des actifs n'est que de 76,2% en milieu urbain alors qu'elle est 87,1% en milieu rural. Cet indicateur varie de 76,4% pour Lomé à 90,7% pour la région des Savanes. Il est à peu près le même chez les hommes et les femmes, quel que soit le milieu de résidence.

Les informations collectées avaient aussi montré un niveau élevé de dépendance économique avec un taux de 164, c'est-à-dire qu'un actif occupé supporte en moyenne 1,64 chômeurs et/ou inactifs, avec une tendance plus accentuée en milieu urbain (189,3) qu'en milieu rural (151,5). Cette situation, qui pourrait s'avérer satisfaisante, masque cependant une réalité difficile car cette forte participation au marché du travail résulte principalement du secteur informel, en particulier le secteur agricole, la pêche et l'élevage qui absorbent près de 70,3% des individus. Cette forte participation au système d'emploi cache un fort taux de sous-emploi qui est estimé à 26,1%. La proportion importante de la jeunesse dans la population, associée à la progression rapide de la population, fait que les jeunes constituent la frange la plus touchée par ce phénomène

de sous-emploi.

L'emploi reste encore un sujet de préoccupation majeure, et cela en dépit des efforts réalisés par le Gouvernement depuis 2008 avec le recrutement de plus de 4.000 agents dans la fonction publique. En effet, la relance de l'emploi dans le secteur privé reste toujours conditionnée par la reprise de l'activité économique.

La situation du marché du travail fait qu'il sera difficile d'assurer d'ici 2015 le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver du travail décent.

3> FAIM ET MALNUTRITION

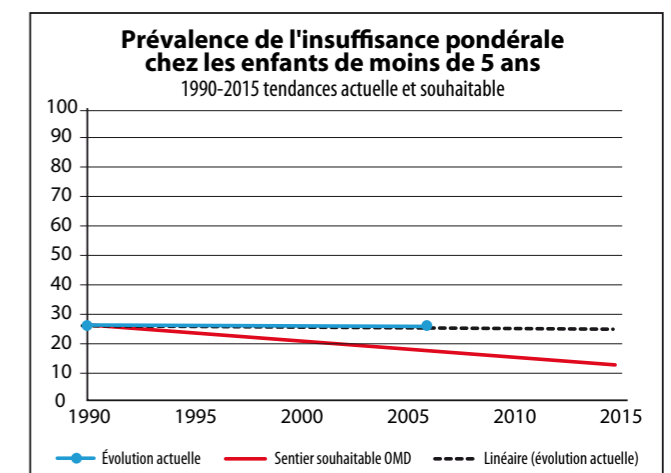
La crise sociopolitique que le pays a traversée au cours des années passées a profondément affecté la performance du secteur agricole qui a généré un exode rural avec comme conséquence une amplification du chômage et du sous-emploi en milieu urbain.

S'agissant de la faim, on constate que le Togo a un bilan alimentaire acceptable. Cependant, la stabilité, l'accessibilité et la qualité alimentaire restent problématiques pour une grande partie de la population en raison de la pauvreté. Le nord du pays est nettement plus touché que le sud, et les zones rurales et périurbaines sont plus défavorisées que le milieu urbain. De manière globale, les enquêtes réalisées sur le bilan des disponibilités alimentaires font état d'une diminution des rations caloriques qui sont passées 2351 kcal/personne/jour en 1997 à 2284 kcal/p/j en 2001 avant d'atteindre 2130 kcal/p/j en 2006, niveau à comparer à la norme de la FAO qui est de 2400 kcal/p/j. L'insécurité alimentaire est très marquée en milieu rural où le régime alimentaire des pauvres est inadéquat. A cela s'ajoute l'influence des mauvaises conditions d'hygiène qui sont à l'origine du taux de malnutrition relativement élevé. En plus, il convient de considérer la variabilité saisonnière des disponibilités alimentaires, la faiblesse et/ou l'instabilité des revenus des ménages et la valorisation dérisoire de l'apport de la femme.

	Malnutrition aigue globale (Poids/Taille)		Malnutrition chronique globale (Taille/Âge)		Insuffisance pondérale globale (Poids/Âge)	
	2006	2008	2006	2008	2006	2008
National	14,3	6	23,7	26,9	26,0	20,5
Lomé	6,9	5,5	14,0	11,3	14,5	11,4
Maritime	12,9	4,9	19,7	25,4	23,6	19,7
Plateaux	9,8	4,7	25,6	29,2	17,3	16,9
Centrale	8,0	3,5	24,3	22,7	20,8	15,7
Kara	22,6	7,4	36,6	25,2	37,0	19,6
Savanes	32,0	9,3	33,2	42,1	54,0	35,5

Bien que toutes les enquêtes menées à ce jour révèlent que les indices nutritionnels sont nettement supérieurs aux seuils admis par l'OMS, l'examen des indicateurs anthropométriques relatifs à l'insuffisance pondérale montre que l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans n'est pas très satisfaisant. En effet, si l'on considère l'indice poids/âge, on constate qu'en 2008, 20,5% des enfants présentaient une insuffisance pondérale. Cet indicateur, bien qu'en recul par rapport à 1998 (25%) et 2006 (26%), était en progression par rapport à 1988 (18,3%).

Une répartition géographique de l'insuffisance pondérale en 2008 comme en 2006 révèle que les disparités persistent avec des prévalences plus élevées dans les régions de Maritimes, Kara et Savanes.



Il convient aussi de noter qu'en dépit des crises récentes (inondations de 2007 et de 2008 et flambée des prix des produits alimentaires et des produits de base) susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'état nutritionnel des populations, les indicateurs (insuffisance pondérale, malnutrition aiguë) se sont améliorés entre 2006 et 2008. Cela pourrait être dû aux effets positifs du programme de réponse à l'urgence nutritionnelle qui a permis de prendre en charge depuis juillet 2007 environ 60.000 enfants malnu-

³ > Une analyse plus détaillée de cette question est présentée dans le chapitre VI du présent rapport.

⁴ > La croissance du revenu national disponible (au sens de la comptabilité nationale) par habitant n'a été que de 7,5% entre 2006 et 2008.

tris de manière aiguë dans les régions des Savanes, de Kara et de Maritime, zones les plus touchées par la malnutrition. Ce programme, après évaluation, devrait être étendu au niveau national.

Par contre la prévalence de la malnutrition chronique globale a légèrement augmenté entre 2006 et 2008 aussi bien au niveau national que régional. Cette situation indiquerait que les causes de la malnutrition sont toujours présentes et que les activités de prise en charge de la malnutrition aiguë (*volet curatif*), qui ont démontré leur efficacité, mériteraient d'être renforcées par des activités agissant sur le plus long terme (*volet préventif*).

La réduction de moitié de la malnutrition sera difficile si les tendances actuelles se maintiennent. En conséquence la faim et la malnutrition ne pourraient être éliminées que si les efforts et les programmes initiés dans les domaines de la promotion de l'agriculture et de la nutrition sont renforcés et intensifiés, et que si les conditions d'une croissance forte et durable sont créés.

4> CONTRAINTES

Le Togo a fait face à des contraintes majeures qui sont :

- La diminution drastique des investissements dans les secteurs porteurs de croissance (*agriculture, phosphates, télécommunication, énergie, routes...*);
- La situation difficile au niveau des principales filières d'exportation, notamment le coton, le café-cacao et le phosphates;
- Les faiblesses structurelles du secteur tertiaire;
- La dégradation de l'environnement des affaires et des infrastructures;
- Le secteur financier profondément affecté par la forte accumulation de la dette interne (*près de 27% du PIB*);
- la faiblesse des capacités de l'administration publique.

Ces contraintes ont eu comme conséquence une faible performance économique dont l'une des manifestations est la faible croissance du revenu par tête d'habitant qui est de 410 \$US en 2008 contre 973 \$US pour les pays à faible revenu et 818 \$US pour les pays de l'Afrique Sub-saharienne. Après avoir stagné aux alentours de 1,1% en moyenne annuelle entre 1991 et 2005, soit un niveau largement inférieur à l'accroissement naturel de la population (*2,4% par an*), la croissance économique n'a été que de 2,5% entre 2005 et 2008. En termes de croissance, il s'agit de

signes encourageants mais les progrès restant à accomplir pour atteindre une moyenne de 6-7%⁵ demeurent encore importants. C'est une condition nécessaire pour faire face à la faiblesse des revenus qui constitue l'un des freins à la réduction de pauvreté au Togo.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement mène depuis 2006 des réformes économiques qui ont permis de restaurer la confiance des investisseurs et de renouer la coopération avec les principaux partenaires, en particulier le FMI et la Banque Mondiale. Les mesures prises ont notamment contribué à améliorer la gestion des finances publiques et la mobilisation des ressources internes, relancer les investissements publics. Elles ont aussi posé les fondements de la reprise de la croissance à travers le lancement de la restructuration des entreprises publiques (*phosphates, coton, banques, port, énergie, eau...*).

Ces mesures ne pourront malheureusement pas permettre d'atteindre le niveau de croissance d'au moins 6% nécessaire pour réduire de 50% la pauvreté d'ici 2015. En effet, d'importantes contraintes doivent être levées pour relancer fortement et durablement la croissance. Il s'agit notamment : (I) du climat des affaires caractérisé par une pression fiscale encore lourde, des lourdeurs administratives liées au commerce international, à la création d'entreprise, à la protection des investisseurs, à l'exécution des contrats, au mauvais fonctionnement de l'appareil judiciaire; (II) des difficultés du système bancaire; (III) de la faible qualité des infrastructures de base (*transports, télécommunications, énergie...*). En plus de ces éléments, des dispositions doivent être prises pour que la croissance soit plus favorable aux pauvres et permette la création d'emplois décents. Pour accompagner ce processus, l'allocation des dépenses publiques doit être améliorée de manière à réinvestir dans l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures.

Au niveau sectoriel, le secteur rural constitue le secteur moteur de l'économie Togolaise avec une contribution de près de 40% au PIB. Elle est dominée par la production agricole qui représente 69% du PIB du secteur rural. Le Togo dispose de potentialités dans le domaine des cultures de rente (*coton, café, cacao...*) et de l'élevage. La crise sociopolitique que le pays a traversée au cours des années passées a profondément affecté la performance du secteur qui est actuellement caractérisée par : (I) une croissance agricole moyenne de 2,6% de la production entre 1991 et

2005 malgré une hausse des superficies cultivées de 3,4% durant la même période, (II) un bilan céréalier déficitaire avec un taux de couverture par la production nationale compris entre 87% et 97%, (III) un bilan fortement négatif pour la consommation en produits halieutiques avec un taux de couverture de moins de 50%, (IV) un effondrement des cultures de rente avec une chute de la production de cacao, de café et de coton de respectivement 67%, 57% et 70%. Entre 2005 et 2008, la croissance agricole n'a été que de 3,9% dont 4,8% pour la production vivrière.

Pour faire face à ces problèmes, le Gouvernement a initié depuis 2008 un exercice de planification avec comme ambition de lutter contre la pauvreté rurale et d'assurer la sécurité alimentaire. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la Stratégie d'Urgence de Relance de la Production Agricole (2009-2010)⁶. Elle a été complétée en 2010 par l'actualisation de la Politique Agricole et la préparation d'un Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui ont pour ambition de réaliser les cibles de l'OMD 1 relatives à la pauvreté rurale et à la lutte contre la faim. A cet effet, un Plan Opérationnel a été préparé pour la période 2010-2015 afin de décliner les différents programmes en projets structurés autour d'une série d'actions budgétisées. Avec ce dispositif, le Gouvernement dispose maintenant d'un cadre stratégique intégrant clairement les interventions nécessaires à la réalisation de l'OMD 1. Il convient cependant de noter que cette politique nationale agricole n'a pas encore fait l'objet de déclinaison au niveau local sous forme de plans de développement local.

En ce qui concerne le financement du secteur agricole, la situation a été caractérisée durant ces deux dernières décennies par une réduction drastique des allocations budgétaires. Cette baisse du financement a été accentuée par la longue suspension de la coopération qui prenait en charge avant 1990 la majeure partie des investissements publics agricoles. C'est ainsi que les dépenses publiques affectées à l'agriculture sont passées de 15 milliards F CFA en moyenne annuelle dans les années 80 (*12% du budget*) à moins de 5 milliards⁷ (*3% du budget*) en 2006. La décision du Gouvernement de porter à 10% la part consacrée à l'agriculture dans le budget 2010 de l'Etat conformément aux engagements de Maputo constitue un pas important pour renverser cette tendance néga-

tive. Elle va permettre, en attendant un accompagnement plus soutenu des partenaires au développement, de relancer les investissements dans le secteur agricole et d'étendre l'accès aux intrants améliorés initié depuis 2009.

		2009	2010	2011	Total
Agriculture	Besoins OMD	36	40	44	120
	Allocations DSRP	24	28	32	84
	Gap	-12	-12	-12	-36
<i>En milliards de F CFA</i>					

Cependant, malgré cet engagement du Gouvernement d'augmenter la part de l'agriculture dans les dépenses publiques, les besoins du secteur liés aux OMD restent encore largement non couverts. En effet, les allocations destinées à ce secteur dans le cadre du DSRP pour la période 2009-2011 ne représentent que 70% des besoins estimés pour l'atteinte des OMD.

Au-delà de ces contraintes de financement, l'agriculture demeure encore caractérisée par : (I) des exploitations individuelles de petites tailles et morcelées (*1 à 2ha*), (II) une faible utilisation des intrants agricoles (semences améliorées et engrais chimiques et/ou organiques), (III) des itinéraires techniques de production agricole en majorité traditionnels avec un faible encadrement, (IV) une pression foncière croissante et (V) une dégradation de la fertilité des sols. Ces phénomènes ont pour corollaire une faible productivité des exploitations, un taux de déforestation élevé et des indicateurs sociaux (*malnutrition, taux de scolarité*) particulièrement bas.

Sur un autre angle, les services offerts par le Ministère en charge de l'agriculture sont limités à cause de son cadre institutionnel peu adapté à remplir des missions de qualité. En effet, la restructuration de 1997 avait conduit à organiser l'intervention publique autour de trois organes principaux qui disposent des structures déconcentrées dans les différentes régions et préfectures: (I) le Secrétariat Général du Ministère en charge de l'agriculture, l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) et l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA). Mais, faute de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes, ces structures ont une efficacité très réduite en ce qui concerne la gestion du cycle de projets (*identification, préparation des études techniques,*

6 > Ces mesures commencent à porter des fruits car la campagne agricole de 2009 a enregistré une production agricole de 1.061.455 tonnes, soit une progression de 13,5% par rapport à 2008. Elle a ainsi dégagé un excédent de 90.000 tonnes.

7 > Le budget d'investissement de l'agriculture est ainsi passé de 10 à 2 milliards FCFA durant la même période, occasionnant un délabrement des infrastructures de production.

8 > Ces problèmes de capacités du Ministère entraînent un faible taux d'exécution des investissements réalisés dans le secteur qui ont été en moyenne de 40% entre 2005 et 2008.

programmation et mise en œuvre des projets, suivi - évaluation...) et la fourniture des services attendus par les producteurs à la base. Cette situation a été rendue plus difficile par le déficit important des ressources humaines des services déconcentrés (*non remplacement des nombreux départs en retraites*) qui rend inefficace l'encadrement de proximité.

Cette faible qualité des services publics a été accentuée par les problèmes de structuration du monde rural et de capacités techniques des organisations paysannes et locales. En effet, seulement 24% des exploitants agricoles sont actuellement organisés en groupements. Ces organisations sont peu préparées à exercer les pouvoirs qui leur

sont transférés. Elles ne disposent pas suffisamment des capacités et des outils de gestion opérationnelle (*statuts, règlements, programmes*) ni des financements nécessaires (*accès au crédit rural*).

Ces contraintes, qui sont d'ordre structurel, de financement et institutionnel, sont accentuées par : (I) les lenteurs dans la prise de décisions concernant la réforme foncière et (II) le retard dans la mise en place du processus de décentralisation. Leur relèvement requiert une mobilisation coordonnée de l'État, des acteurs du monde agricole (*y compris le secteur privé*) et des partenaires au développement.

DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL AU TOGO

Compte tenu de la nature profondément rurale de la pauvreté au Togo, notamment dans les villages les plus reculés, la réalisation des progrès vers les OMD ne pourra se matérialiser que si les interventions sont inscrites dans une perspective de développement local, à savoir des programmes préparés avec les populations et des acteurs locaux pour impulser le développement de leurs terroirs. Pour y arriver, plusieurs défis devront être relevés au cours des années à venir en vue de faire du développement local une réalité au Togo. Ces défis portent principalement sur :

- La prise en charge des préoccupations de développement local dans les politiques publiques DSRP : un premier pas a été franchi en intégrant dans le DSRP Complet un axe supplémentaire portant sur le développement à la base et la réduction des déséquilibres régionaux. Cependant le chemin à parcourir est encore important ; il est en effet important d'approfondir le diagnostic participatif à la base de manière à mieux apprécier les actions nécessaires à la réduction de la pauvreté au niveau local et à la concrétisation des opportunités de développement. Ces initiatives devront déboucher au niveau communal sur de véritables Plans de Développement des Communes (PDC) ;

- Les lenteurs dans la mise en œuvre du processus de Décentralisation : la loi n° 98-006 a prévu trois niveaux de décentralisation, à savoir la Commune, la Préfecture et la Région. Son opérationnalisation a rencontré des difficultés liées notamment, en attendant l'organisation des élections locales, à certaines insuffisances de la loi, au besoin de clarifier la future organisation administrative des collectivités locales, à l'absence de textes d'application ;

- La faiblesse des capacités des acteurs : les difficultés que l'Administration Publique traverse actuellement au niveau central se font sentir avec beaucoup plus d'acuité au niveau local où plusieurs institutions ne disposent d'aucun moyen (*humain, matériel et financier*) pour accomplir convenablement les missions de services publics. Cette situation, caractérisée entre autres par l'absence d'une Charte de la déconcentration, a eu comme principale conséquence un faible niveau de déconcentration administrative et financière. En ce qui concerne les organisations à la base (*Comités villageois, Organisations communautaires, Organisations professionnelles agricoles*), leur travail n'est pas facilité par l'absence d'un cadre juridique approprié, mais surtout de ressources (humaines, matérielles et financières) leur permettant d'assumer les missions relatives à la planification, la mise en œuvre et le suivi - évaluation des initiatives de développement local

- L'absence d'instruments de financement du développement local : bien que la loi sur la Décentralisation ait prévu la création d'un Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), les conditions nécessaires à sa mise en place sont encore loin d'être réunies.

Compte tenu de la nature profondément rurale de la pauvreté, il est important de disposer d'un cadre dans lequel les populations et leurs futurs représentants élus pourront assurer la maîtrise d'ouvrage des initiatives de développement local. La disponibilité d'un tel cadre doit tirer profit à terme des réflexions en cours au niveau national telles que l'approfondissement de décentralisation, la préparation de la politique de développement rural, l'aménagement du territoire, la réforme foncière et la place des petits producteurs dans le développement rural et la sécurité alimentaire.

5> CADRE DE POLITIQUE

Des efforts importants sont engagés depuis 2006 pour améliorer l'environnement politique et économique du Togo. En effet, sur le plan de la gouvernance politique, le Togo a organisé les élections législatives et présidentielles avec la participation de l'opposition. Sur le plan économique, le Gouvernement a présenté aux partenaires au développement son DSRP Complet qui a été préparé avec la participation de tous les acteurs du développement et des populations bénéficiaires. Il se veut le cadre de mise en œuvre pour la réalisation de progrès en direction des OMD.

En ce qui concerne de manière générale les mesures destinées à replacer le pays sur la voie de la croissance, on peut notamment citer : (I) le renforcement des réformes structurelles (*restructuration des entreprises publiques, assainissement du système financier...*) ; (II) l'amélioration du climat des affaires ; (III) la promotion des sources de la croissance (*accroissement de la productivité dans l'agriculture de rente, soutien aux industries extractives et de transformation des produits de base, renforcement de la plateforme portuaire...*) ; (IV) la reconstruction des infrastructures de soutien à la croissance (*routes, télécommunication et énergies...*)

En ce qui concerne de manière spécifique le renforcement de la croissance dans le monde rural où vivent la plupart des pauvres, la politique nationale agricole a pour ambition de réaliser les cibles de l'OMD 1 relatives à la pauvreté rurale et à la lutte contre la faim. A cet effet, les préalables en termes de croissance agricole pour la réalisation de l'OMD 1 d'ici 2015 ont été évalués. La Stratégie Nationale de Développement à Long Terme basée sur les OMD vise ainsi à : (I) améliorer la productivité agricole et les disponibilités alimentaires ; (II) améliorer le niveau d'accès des groupes vulnérables aux aliments de qualité et promouvoir les activités génératrices de revenus ; (III) améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable ; (IV) sensibiliser la population sur l'impact d'une bonne alimentation, sur son état de santé.

La politique agricole, qui s'appuie sur les principes directeurs de la Stratégie Nationale de Développement à Long Terme basée sur les OMD, a pour objectif « *d'accroître le revenu des exploitations agricoles et de contribuer à*

l'amélioration des conditions de vie des ruraux dans des conditions de développement durable et avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables ». Pour atteindre cet objectif, des axes ont été définis et portent sur : (I) l'intensification et le développement durable des systèmes de production agricole de manière à accroître le revenu des exploitants agricoles et améliorer les conditions de vie des ruraux ; (II) la promotion des filières de diversification et le développement de l'agrobusiness ; (III) la structuration du monde rural et la professionnalisation des producteurs agricoles ; (IV) le renforcement des capacités institutionnelles des services (publics et privés) ; (V) la promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour opérationnaliser cette politique, le Gouvernement a finalisé en 2009 un Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Les projets qui le composent sont conformes aux interventions retenues pour lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire. Ils incluent aussi des initiatives visant à lever rapidement les contraintes mentionnées plus haut à travers la reconstruction des capacités de tous les intervenants aussi bien au niveau national que local.

Le PNIASA qui constitue désormais le cadre de référence pour toute intervention dans le secteur agricole se doit de veiller dans la mise en œuvre des projets, au respect des quatre types d'interventions retenues pour lutter contre la faim et la pauvreté.

En ce qui concerne de manière plus précise la lutte contre la malnutrition, le Gouvernement envisage de renforcer l'efficacité des programmes existants et de promouvoir de nouveaux programmes de lutte contre les carences nutritionnelles via notamment : (I) la mise en œuvre de la Stratégie Accélérée pour la Survie et le Développement des Enfants, (II) la promotion des aliments riches en micronutriments et l'enrichissement/fortification des aliments, (III) le développement des cantines scolaires dans les établissements préscolaires et primaires dans les zones vulnérables, (IV) la mise en place d'un programme nutritionnel pour les adolescentes, les femmes en grossesse et les femmes allaitantes et d'un mécanisme de surveillance zoo-sanitaire, phytosanitaire, alimentaire et nutritionnel. La faim et la malnutrition ne pourraient être éliminées que

si les efforts et les programmes initiés dans les domaines de la promotion de l'agriculture et de la nutrition sont renforcés, intensifiés et réalisés dans un cadre concerté surtout en matière de sensibilisation (*animation rurale, plaidoyer, communication pour le changement de comportement*), et que si les conditions d'une croissance forte et durable sont créés.

6> DÉFIS

La réduction de la pauvreté passe par la réalisation d'un niveau de croissance réelle d'au moins 6% par an, notamment dans le monde rural où vivent la plupart des pauvres. Les performances économiques enregistrées au cours des dernières années sont largement inférieures à ce niveau ; en effet, la croissance moyenne n'a été que de 1,4% entre 1991 et 2009 et de 2,6%⁹ entre 2006 et 2009. Le DSRP Complet indique le chemin à prendre pour relancer la croissance mais les perspectives qu'il dresse, à savoir une croissance moyenne de 3% entre 2009 et 2011, pourraient s'avérer insuffisantes pour renverser significativement les tendances actuelles en matière de pauvreté. Pour aller au-delà, il faudra approfondir les réformes économiques en les replaçant dans une perspective de long terme qui fera du Togo sur un horizon de 10 ans une économie prospère et solidaire. La réalisation de cette perspective doit être bâtie sur les atouts du pays (*potentiel agricole diversifié, seul port en eau profonde de la région avec des surfaces importantes de terrains, potentiel minier, ressources humaines qualifiées avec des coûts compétitifs, positionnement stratégique au sein de la CEDEAO...*). À cet effet, la vision pour les 10 prochaines années devra être précisée et soutenue par un plan d'actions (*réformes, plans d'investissement...*) en se focalisant sur les piliers suivants :

- Faire du Port de Lomé dans les 10 prochaines années une véritable plateforme commerciale au lieu de le cantonner seulement à un entrepôt pour les pays de l'hinterland. Il s'agirait d'en faire progressivement un port d'éclatement régional de dernière génération en relation avec la Zone Franche ;
- Diversifier l'agriculture, assurer une meilleure valorisation de la production de coton et développer l'agrobusiness tout en préservant les intérêts des petits producteurs et en veillant à la sécurité alimentaire ;

- Mieux utiliser le potentiel minier à travers une meilleure valorisation du phosphate en la transformant notamment en engrais et tirer profit des autres potentialités (*clinker, fer, bauxite...*) en mettant en place les incitations favorables à l'investissement privé à travers notamment un code minier conforme aux standards internationaux ;
- Refaire du Togo le centre régional de services (*financiers, touristiques...*) qu'il était avant la crise des deux dernières décennies.

Une réflexion autour de ces pistes devrait permettre de booster la croissance dans les années à venir au-delà de la cible 3 - 4%. Elle devra se faire dans un cadre de gouvernance politique et institutionnelle consolidé avec une Administration publique reconstruite et au service du développement. Elle devra s'appuyer sur un environnement des affaires¹⁰ de qualité avec notamment des facteurs de production (*terre, énergie, télécommunications, ressources humaines...*) disponibles, à des coûts compétitifs afin d'attirer l'investissement privé. Enfin, Elle devra prendre en compte des politiques publiques renforcées notamment en matière d'infrastructures de transports modernes (*portuaire et aéroportuaire, routes...*) et intégrées pour soutenir le développement des piliers mentionnés plus haut.

Encore faut-il que cette croissance soit réductrice de pauvreté, ce qui est loin d'être garanti si ce souci n'est pas pris en compte dans l'élaboration des stratégies. Une croissance réductrice de pauvreté est une croissance créatrice d'emplois, notamment pour les populations les plus défavorisées. La pauvreté au Togo étant massivement rurale, la croissance doit porter avant tout sur le monde rural, contribuant à sa transformation. Il faut par ailleurs insister sur la nécessité de promouvoir une croissance équitablement répartie, profitant avant tout aux populations les plus pauvres. Enfin, l'allocation des ressources, notamment de celles qui sont gérées dans le budget de l'État et des collectivités publiques, doit refléter les priorités dictées par l'atteinte des OMD.

CRÉATION D'UN ESPACE FISCAL

Cette accélération de la croissance est nécessaire pour accroître la mobilisation des ressources internes. Il est vrai que des efforts significatifs ont été menés depuis 2006 pour accroître les recettes budgétaires. Par le biais de mesures de baisse des taux de prélèvement et d'accroissement de la productivité des régies fiscales et douanières, la pression fiscale est passée de 14,6% en 2005 à 16,4% en 2009.

Il reste certes encore une petite marge de progression pour améliorer la pression fiscale sans remettre en cause les incitations à accorder au secteur privé et la stabilité macro-économique. A cet effet, il faudra continuer à accorder une importance aux mesures visant à améliorer l'assiette de la fiscalité et à renforcer les capacités des services de recouvrement. L'appui technique et financier des partenaires au développement est crucial pour permettre de lever les divers obstacles qui freinent l'augmentation des recettes fiscales, notamment la difficulté à élargir la base imposable (*secteur actuellement non fiscalisé : agriculture, secteur informel, lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, rationalisation des exonérations fiscales et douanières, accroissement de l'efficacité des régies fiscales et douanières...*).

Il convient cependant de garder à l'esprit qu'une forte progression des recettes fiscales dans les années à venir ne pourra provenir que d'une croissance supérieure à la cible actuelle, à savoir 3-4% à moyen terme. Si le Togo arrive à atteindre la norme fixée par l'UEMOA (*une pression fiscale de 17%*) de manière soutenable et mette en place des mesures permettant d'accélérer la croissance (*cible de 6% à partir de 2012*), les recettes fiscales annuelles pourraient pratiquement doubler (*328 milliards en 2015*) par rapport à leur niveau de 2005. Ce qui permettrait d'élargir l'espace fiscal et de mieux investir dans les secteurs OMD.

C'est la raison pour laquelle cette accélération de la croissance doit s'appuyer sur la relance du secteur agricole en privilégiant la recherche de la sécurité alimentaire. A ce niveau, les actions à prendre sont maintenant clairement identifiées avec le plan d'opérations du PNIASA qui a été présenté aux partenaires au développement en février 2010. La priorité devra maintenant porter sur les modalités de sa mise en œuvre en ciblant en priorité les petits producteurs (*ceux possédant une exploitation de moins de 1 hectare*) afin d'avoir un impact significatif en matière de réduction de la pauvreté. A cet effet, les actions inscrites dans le PNIASA en faveur de ce groupe cible devront être menées en priorité. Il faudra veiller à ce que la proportion des petits producteurs bénéficiaires des interventions passe de 12% en 2005 à 50% en 2015 et que l'assistance leur permette de tripler le rendement agricole, notamment pour la production vivrière (*céréales, tubercules, légumineuses*). A cet effet, les priorités devront porter sur :

- La diffusion de l'approche de la gestion intégrée de fertilité des sols (GIFS) ;
- Le renforcement de l'accès aux intrants (engrais, semences améliorées, pesticides, petits matériels agricoles...)

à travers des subventions sur les prix et l'octroi à crédit concessionnel aux agriculteurs en utilisant des instruments qui ont fait leurs preuves tels que le warrantage ;

- La promotion de la maîtrise de l'eau en réhabilitant d'anciens micro-barrages et des retenues d'eau pour l'irrigation et en utilisant les techniques à forte intensité de main d'œuvre ;
- L'adaptation de la recherche agricole et de l'appui-conseil sur les besoins des petits producteurs ;
- L'amélioration de l'accès au foncier et la sécurisation foncière des petits producteurs ;
- La création de Zones d'Aménagements Agricoles Planifiées (ZAAP) à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs¹¹ ;
- La mise en place d'un appui multiforme aux agriculteurs dans les domaines de la production et de la commercialisation de leurs produits.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'accompagner ces actions visant l'amélioration de la production vivrière par la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence (*aide de soudure, programme de nutrition communautaire*)¹² aux populations vulnérables dont la vie est menacée par la

⁹ > Pour rappel, le taux de croissance naturelle de la population est de 2,4% par an.

¹⁰ > Cet environnement se devra de faciliter l'éclosion d'entreprises de soutien et de services autour des principaux piliers présentés plus haut. Cette éclosion est fondamentale pour la génération d'une croissance durable, diversifiée et créatrice d'emplois.

situation d'insécurité alimentaire. Une partie de cette aide alimentaire pourrait être utilisée pour financer (*travail contre nourriture*) la réhabilitation d'anciens barrages et de retenues d'eau nécessaire à la relance de l'agriculture vivrière, et pour assurer la protection des semences.

Ces mesures devront être accompagnées par une refondation du système de production agricole en ciblant :

- Le renforcement du cadre légal et institutionnel : renforcement des capacités des structures centrales et régionales du Ministère ;
- Le cadre réglementaire pour l'émergence de l'entrepreneuriat rural ;
- L'amélioration de l'offre de services agricoles, du contrôle de la qualité des produits et des intrants... ;
- L'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles : renforcement des Organisations professionnelles agricoles, des chambres régionales d'agricultures, des inter-professions....

11> L'agriculture représente un levier important pour lutter contre le chômage des jeunes car le Togo dispose d'une superficie appréciable de terres arables et d'un potentiel hydraulique. Une politique de promotion de l'emploi en milieu rural peut être aussi un levier pour moderniser l'agriculture.

12> Ces actions pourront bénéficier des leçons apprises (I) du programme de réponse à l'urgence nutritionnelle (UNI-CEF, PAM...) et (II) du soutien à l'alimentation des familles mené dans le cadre des cantines scolaires (Banque Mondiale, PAM).



BONNE PRATIQUE POUR ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DE L'OMD 1

Identification des Communes du Millénaire au Togo : une démarche consensuelle pour cibler les zones les plus vulnérables

Dans le cadre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, les agences du Système des Nations Unies (SNU) ont proposé d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Développement axée sur les OMD. Ceci s'est traduit par l'initiation d'un programme intégré de lutte contre la pauvreté qui vise l'atteinte des OMD au niveau de dix Communes. Il s'agit de développer un paquet intégré de services autour : (i) de la production agro-sylvo-pastorale, (ii) de l'accès aux services énergétiques (*plateforme multifonctionnelles, panneaux solaires*), (iii) de la réalisation des infrastructures (pistes rurales, hydrauliques, centres de santé, écoles...), (iv) des activités génératrices de revenus...

L'identification des zones d'intervention d'une telle initiative a constitué une étape délicate en ce sens qu'elle requiert le consensus de l'ensemble des partenaires aussi bien au niveau central que local. Il a fallu rester dans l'esprit du processus de la décentralisation en cours en imaginant des structures qui préfigurent certaines que cette politique aura à mettre en place. Ensuite, l'option de considérer l'ensemble des villages de la commune a été privilégiée, pour garantir un développement partagé. En effet, la concentration des interventions au niveau de quelques villages pourrait créer des mouvements de population qui déstabiliseraient la main d'œuvre locale des villages non bénéficiaires.

A cet effet, un processus d'identification suivant les quatre étapes suivantes a été mis en place :

- La concertation avec le Gouvernement : le processus de formulation du projet conjoint a débuté en 2007 avec une phase de concertation entre les agences du SNU dans un premier temps suivie de discussions entre le SNU et le Gouvernement. Elle a nécessité l'organisation de voyages d'études pour apprendre des expériences développées dans d'autres pays et mieux comprendre le concept et le rôle de chaque partenaire ce processus ;
- Le choix des dix Communes du Millénaire : l'ambition du Gouvernement est de mettre en œuvre le programme intégré au niveau de dix Communes, à raison de trois dans chacune des trois régions septentrionales du pays (Savanes, Kara et Centrale) et une dans la région Maritime. Ce choix a été précédé par la détermination de critères : six critères majeurs et trois critères mineurs. Les critères majeurs comprennent : (i) la taille de la population (au moins 5 000 habitants); (ii) une zone de pauvreté moyenne à sévère ; (iii) une zone agro-pastorale ; (iv) une organisation démocratique et une mobilisation communautaire

; (v) l'existence d'infrastructures minimales dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique; et, (vi) la présence des agences du SNU dans la zone. Sur la base de ces critères, une matrice d'analyse a été conçue et a permis de trier les Communes selon leur préfecture d'appartenance. La monographie nationale a servi de source d'information de base. En l'absence de données désagrégées sur la pauvreté monétaire à l'échelon territorial de la Commune, il a été nécessaire de s'appuyer sur des données indirectes, notamment les infrastructures de base et socio-économiques, afin d'estimer le degré de pauvreté au niveau de chaque Commune. La matrice d'analyse a permis le dépouillement de 250 communes et la hiérarchisation de 18 communes respectant les critères retenus;

- Le lancement du processus de formulation : un atelier a été organisé en février 2008 pour forger le consensus; il avait permis au Gouvernement et à ses partenaires de valider le travail d'identification des Communes. Les échanges avaient aussi abouti à la détermination, sur la base du zonage agro-écologique, deux Communes pilotes (Naki-Est et Koutoiré) dans la région des Savanes qui regroupent 20 et 19 villages. Cet exercice avait débouché sur la préparation d'une feuille de route pour la conduite du reste du processus et la mise en place d'un programme conjoint inter-agences ;

- Le diagnostic participatif des Communes : la prochaine étape du processus a consisté à faire un diagnostic multisectoriel et participatif dans les deux communes pilotes en vue de la formulation du document du programme sur la base de besoins réels exprimés par les populations à la base. Cette étape de diagnostic s'est faite avec les compétences techniques régionales formées pour la circonscription, et soutenues par une équipe multidisciplinaire du SNU et des Organisations de la société civile.

Sur la base de ce diagnostic, le document du programme a été formulé et validé par l'ensemble des partenaires, ce qui a permis le lancement du projet en février 2009. A l'issue de la première année de mise en œuvre, il ressort que le programme conjoint après avoir posé les jalons d'un développement participatif et intégré, demeure un réel espoir pour l'atteinte des OMD dans ces communes rurales.

Les défis restent cependant nombreux et liés à la mobilisation des ressources, d'où la nécessité d'établir de nouveaux partenariats au delà des agences du SNU. En effet, il est estimé que dans une communauté rurale typique, la moyenne des investissements requis est de l'ordre de 110 dollars par habitant et par année sur une période de 5 à 10 ans. Le financement devrait dès lors reposer non seulement sur les partenaires financiers traditionnels, mais aussi, sur le secteur privé, les collectivités locales, le Gouvernement et les populations bénéficiaires elles mêmes.



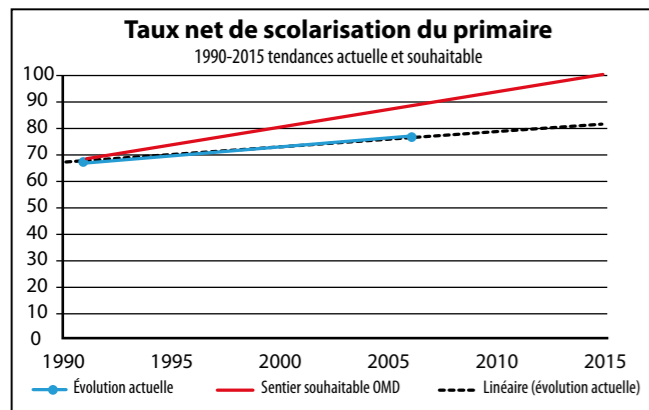
OMD 2 : ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Cible 2A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

L'éducation joue un rôle primordial dans le développement des Hommes et est reconnue comme un moteur de développement. Ainsi, pour les pays en développement, l'atteinte de l'éducation pour tous les garçons et toutes les filles en âge d'aller à l'école est un objectif primordial.

L'évaluation des progrès du Togo vers l'éducation pour tous (EPT) nécessite, une analyse des indicateurs relatifs aux taux bruts de scolarisation (TBS), aux taux nets de scolarisation (TNS), aux taux d'achèvement. Sur le plan national, la date butoir pour la réalisation de l'EPT a été repoussée à l'horizon 2020.

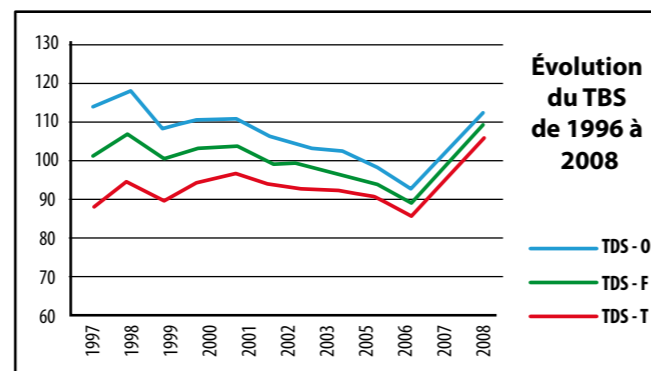
2.1 > TAUX DE SCOLARISATION



Que l'on utilise le taux brut de scolarisation ou le taux net de scolarisation, le Togo est parmi les meilleurs pays de la sous région ouest africaine en matière de scolarisation primaire. Le taux net de scolarisation a connu une hausse entre 1990 et 2000 en passant de 67% à 76,2%. Cette performance est le résultat des investissements considérables que le Gouvernement a consentis dans ce secteur dans les années 70 et 80 et durant les premières années de la crise lorsque la coopération internationale était encore effective.

Cependant, compte tenu de la persistance de la crise

sociopolitique, le système scolaire n'a pas pu continuer à répondre à la forte demande de scolarisation. C'est ainsi que le taux net de scolarisation a connu une tendance à la baisse en passant de 76,2% en 2000 à 73,4% (75,5% pour les garçons et 71,2% pour les filles) en 2006 avant de remonter à 87% (88% pour les garçons et 84% pour les filles) en 2008, année de l'introduction de la gratuité de l'éducation primaire. Dans l'ensemble, il n'existe pas un écart très important entre la fréquentation scolaire des garçons et des filles dans le cycle primaire. La suppression des frais de scolarité à la rentrée 2008 a permis d'enregistrer une croissance de 13%, sans compter les effets conjoncturels de retour à l'école des enfants plus âgés dans l'enseignement primaire par rapport à 2007. L'augmentation est plus remarquable au CP1 avec 32% d'augmentation des effectifs (DPEE, 2009), ce qui explique la tendance positive de la courbe d'évolution du TBS à partir de 2007. Ce taux est également passé de 100% en 1996 à 89% e 2006 avant de passer 109% (112% pour les garçons et 106% pour les filles) en 2008.



Ces résultats sont le fruit de l'augmentation des investissements privés et communautaires dans le système éducatif. En effet, les ménages ont été fortement sollicités, surtout en milieu rural avec la création des Écoles d'initiative locale (EDIL) presque entièrement à la charge des populations déjà pauvres. Cette situation et la dégradation des conditions de travail des enseignants ont lourdement affecté la qualité de l'enseignement.

Cependant, les forts taux de scolarisation enregistrés au Togo cachent des disparités internes assez importantes. L'analyse des indicateurs de scolarisation pour l'année académique 2008-2009 montre que le taux brut de scolarisation au primaire le plus élevé est observé dans la région Centrale (125%). En revanche, la région Maritime (hors la Commune de Lomé et la préfecture du Golfe) présente le taux le plus faible (93%). C'est d'ailleurs la seule région qui enregistre un TBS inférieur à 100%.

Région	Taux brut de scolarisation (%)			Indice de parité
	Filles	Garçons	Total	
Lomé - Golfe	113	122	117	0,93
Maritime	95	92	93	1,03
Plateaux	103	108	105	0,95
Centrale	121	128	125	0,95
Kara	109	124	117	0,88
Savanes	102	127	115	0,80
TOGO	106	112	109	0,95

Source : Annuaire des statistiques scolaires 2008-2009

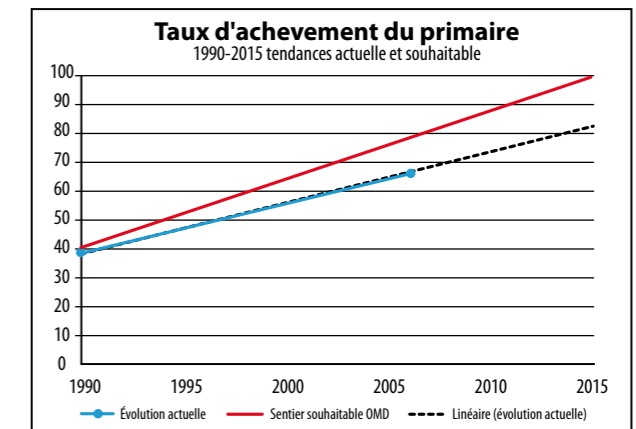
L'indice de parité entre filles et garçon au niveau du primaire est de 0,95, niveau jamais atteint depuis 1960. Cependant, seule la région Maritime, avec un indice de parité de 1,03 (région ayant les plus faibles TBS) enregistre un taux de scolarisation des filles supérieur à celui des garçons. La région de la Kara et la région des Savanes, avec respectivement 0,88 et 0,80, sont celles qui ont les indices de parité les plus faibles. L'atteinte de l'objectif d'éducation pour tous ne peut passer que par un accès équitable à l'éducation pour les garçons et les filles. Des efforts restent donc à faire pour assurer une parité des sexes dans l'accès à l'éducation primaire et une réduction des disparités régionales.

Malgré ces indicateurs quantitatifs louables, les indicateurs de performance dans le secteur de l'éducation évoluent très peu depuis l'adoption des OMD en 2000.

L'on observe au cours des 10 dernières années une légère tendance à la baisse des redoublements dans l'enseignement primaire. La proportion de redoublants est ainsi passée de 29,6% en 1998 à 22 % en 2008. Ces redoublements sont en moyenne plus fréquents dans les premières classes du cycle primaire. Son niveau au Togo est deux fois plus élevé que celui observé parmi les pays d'Afrique en passe d'atteindre la scolarisation primaire universelle. En plus, il biaise l'analyse par le taux brut car,

avec des niveaux de redoublements élevés, le TBS surestime les scolarisations de manière significative.

Le taux d'achèvement du cycle primaire a été de 57% pour 2008. Dans la perspective d'une scolarisation primaire pour tous en 2015, le taux d'achèvement du cycle primaire est encore très faible, signifiant que les efforts qui restent à faire sont très importants. Le taux de redoublement élevé est en partie à l'origine du faible taux d'achèvement. Un autre élément mérite d'être relevé. Il s'agit du taux important d'abandon (environ 11% au primaire) avec des enfants exclus précocement du système et qui sont exposés à diverses formes de violence, notamment le travail forcé, la traite et la délinquance.



Le taux d'encadrement dans les écoles publiques est de l'ordre de 50 élèves par enseignant alors que la moyenne nationale (y compris les écoles privées) est de 43. Cette moyenne nationale cache cependant des disparités entre les régions et entre les centres urbains et ruraux où parfois les effectifs atteignent 75 à 100 élèves par salle de classe, et par enseignant. Au niveau du personnel, 35% sont des fonctionnaires, un peu moins de 20% sont des auxiliaires, et le reste étant des enseignants payés par le secteur privé et des temporaires payés par les écoles et les collectivités locales. 11,5% du personnel enseignant est de sexe féminin. Seuls 23% des 31430 enseignants avaient reçu en 2005 une formation initiale et 31% des écoles n'avaient que des enseignants sans formation initiale, les écoles normales d'instituteurs de Notse¹³ et de Kara ayant cessé la formation depuis plus de 10 ans.

Au niveau des mobiliers scolaires, le taux de couverture en tables bancs demeure assez faible. Il a été estimé qu'il fau-

13 > L'école normale de Notse, qui vient de rouvrir, a accueilli actuellement une cohorte de 500 élèves maîtres. Par ailleurs, la formation initiale de rattrapage a été aussi lancée.

dra au moins 32.000 tables bancs supplémentaires pour atteindre le ratio de 3 élèves/table banc selon les normes du PEE (*Paquet Educatif Essentiel*). Au niveau des bâtiments scolaires, plus du tiers sont en matériaux provisoires dont la durée de vie ne dépasse guère un an. Il s'avère urgent à cet effet de remplacer 2.650 salles de classe en matériaux provisoires par des salles en matériaux définitifs tout en construisant les salles additionnelles nécessaires pour la réalisation de l'éducation universelle d'ici 2015. Les infrastructures sportives et la cantine scolaire sont quasiment inexistantes. Selon les résultats du QUIBB 2006, 88% des élèves inscrits au primaire mettent moins de trente minutes pour aller à l'école. Cette accessibilité est meilleure en milieu urbain (93%) qu'en milieu rural (84%). Les manuels scolaires mis à la disposition des élèves du

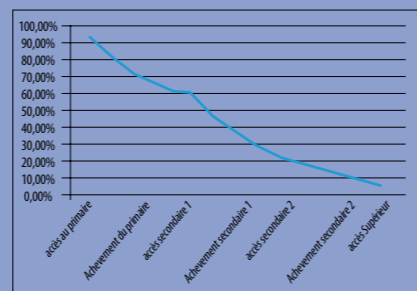
primaire (*soit au départ 1 livre de lecture et 1 livre de calcul par élève*) se détériorent et ne sont plus renouvelés. A ce jour le ratio manuel scolaire/élève est d'environ 1 livre de calcul pour 8 élèves, 1 livre de lecture pour 5 élèves et 1 livre de science pour 5 élèves. Les matériels didactiques sont quasiment inexistantes et les nouveaux enseignants recrutés ne disposent pas de kit pédagogique.

Si les tendances actuelles sont maintenues, l'atteinte de cet OMD sera difficilement réalisable. Cependant, si les initiatives planifiées par le Gouvernement dans le cadre de son Plan Sectoriel sont mises en œuvre et les financements mobilisés, le Togo pourrait être en mesure d'atteindre l'OMD 2.

ANALYSE DES DISPARITÉS SOCIALES DANS LES PARCOURS INDIVIDUELS SCOLAIRES

Cette analyse a été effectuée en regroupant les deux quintiles les plus pauvres (Q1 et Q2 regroupés sous Q12), les deux quintiles suivantes (Q3 et Q4 regroupés sous Q34) et la quintile la plus riche (Q5). Elle permet d'avoir un aperçu de l'école à l'éducation au Togo en fonction du niveau de richesse. Le tableau ci-dessous permet de tirer quelques conclusions préliminaires :

- Quelque soit le niveau de richesse, le niveau de déperdition est très élevé ;
- Les enfants des ménages les plus pauvres achèvent difficilement le secondaire 1 ;
- Il est noté des profils différents selon le milieu de résidence ;
- Il existe des disparités entre les filles et les garçons à toutes les étapes du parcours scolaire.



TAUX D'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS POINTS DU SYSTÈME ÉDUCATIF AU TOGO (DONNÉES DE 2005)

	Ensemble	Quintile de richesse			Milieu géographique		Genre	
		Q12 LES 40 % LES + PAUVRES	Q34	Q5 LES 20 % LES + RICHES	RURaux	URBAINS	FILLES	GARÇONS
Accès au primaire	92,1	84,9	97,2	100,0	88,5	94,0	87,7	95,8
Achèvement au primaire	69,6	52,5	76,5	88,0	59,8	84,0	61,3	75,8
Accès au secondaire 1	59,5	41,6	65,2	80,7	48,7	74,4	50,2	66,3
Achèvement au secondaire 1	36,4	14,1	35,6	61,9	19,0	52,6	29,6	41,4
Accès au secondaire 2	23,1	5,8	20,6	43,6	9,1	35,3	17,2	27,6
Achèvement au secondaire 2	15,8	2,2	11,6	34,7	2,9	26,7	11,4	19,0
Accès au supérieur	6,7	0,0	3,4	18,2	0,6	12,1	5,9	7,7

Données tirées du Plan Sectoriel de l'Education 2010-2020

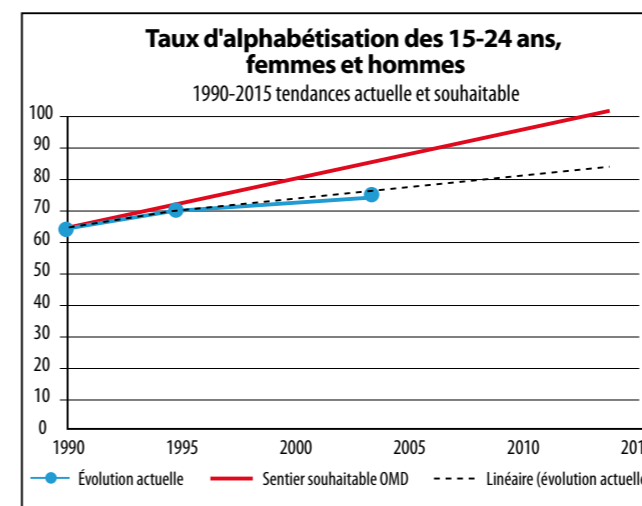
2.2> ALPHABÉTISATION

En ce qui concerne les personnes de la tranche d'âge 15-49 ans n'ayant pas bénéficié du système classique de l'éducation, le taux d'analphabètes est tombé de 83% en 1970 à 43,1% en 2006 (65,6% chez les femmes et 29,7% chez les hommes). Ceci met en évidence l'effort que doivent faire l'Etat et ses partenaires pour atteindre la cible de 75% en 2015 (25% d'analphabètes).

Les disparités régionales en ce qui concerne l'alphabétisation sont très élevées. La région des Savanes ne compte que 25% de sa population de la même tranche d'âge alphabétisée alors que cette proportion est de 85% à Lomé.

D'une manière générale, un gap existe entre les milieux de résidence avec un taux d'alphabétisation de 79,2% en milieu urbain et de 43,5% en milieu rural.

Les actions d'alphabétisation de l'Etat sont renforcées par les efforts d'ONG telles que l'AHUEFA, l'ex Société cotonnière du Togo (SOTOCO), la Loterie Nationale du Togo (LONATO)... Malgré les efforts consentis, on constate une désaffection de plus en plus forte à l'égard des programmes dispensés car ils sont jugés non fonctionnels. Cette situation a sans doute un effet négatif sur l'efficacité et l'efficience des actions mises en œuvre pour lutter contre l'analphabétisme.



14> Il s'agit d'une initiative mondiale lancée en 2002 sous l'impulsion de la Banque Mondiale. Elle vise à assurer une mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous en appuyant les pays à faible revenu à développer des stratégies pouvant conduire à la scolarisation primaire universelle d'ici 2015.

15 > Cette réduction des dépenses a été faite au détriment des dépenses de matériel et d'investissement dont le niveau est passé de 4,5 milliards de F CFA en 1992 à 1,7 milliards en 2007.

2.3> CONTRAINTES

Dans le cadre de l'Initiative « Fast Track »¹⁴, le Gouvernement a finalisé son Plan Sectoriel dont les objectifs et les interventions sont en phase avec l'OMD 2. Il reste maintenant à le transformer en programmes / projets.

A ce titre, le Ministère en charge de l'éducation primaire, notamment la Direction de la Prospective, de la Planification et de l'Evaluation (DPPE), fait face à des problèmes de capacités. C'est ainsi que l'identification des programmes/projets du secteur est limitée par le manque de ressources financières et matérielles pour organiser les missions sur site et évaluer les besoins réels en infrastructures éducatives. Les nouvelles recrues affectées à la DPPE pour combler le déficit en ressources humaines ont besoin d'une formation complémentaire dans le domaine de la planification stratégique. La supervision pédagogique de proximité était quasi inexistante jusqu'à présent si bien que les actions de rémediation pédagogique et de formation continue des enseignants ont été abandonnées pendant une longue période. Des améliorations sont cependant entrain d'être introduites avec la formation de nouveaux inspecteurs du primaire et du secondaire et des conseillers pédagogiques.

Malgré une attention soutenue concernant le secteur de l'éducation, même durant les périodes de difficultés budgétaires, le financement de ce secteur reste très en deçà des besoins nécessaires pour l'atteinte des OMD à cause notamment de la longue suspension de la coopération internationale. En effet, la conjoncture socio-économique que le Togo a connue ces quinze dernières années, accentuée par la suspension de la coopération au développement, a profondément affecté le système éducatif malgré la priorité donnée par le Gouvernement à ce secteur. Seulement 23,5%¹⁵ des ressources de l'Etat ont été consacrées au secteur de l'éducation en 2007 alors que ce niveau était de près de 31% en 1992. Cette contraction substantielle du financement public a contribué à la dégradation de son fonctionnement et des infrastructures scolaires.

La concrétisation de l'engagement des partenaires à accompagner le secteur reste une garantie de réussite des objectifs fixés. Cependant, durant la période de difficultés financières, les fonds de contrepartie exigés par les partenaires n'étaient pas toujours mobilisés à temps et entravaient le fonctionnement normal des projets et programmes du secteur et donc la capacité à absorber les ressources. Des efforts ont été notés ces derniers temps dans la résolution de ces problèmes de fonds de contrepartie.

D'une manière globale, les allocations budgétaires prévues dans le DSRP Complet entre 2009 et 2011 ne représentent que 31% des besoins évalués pour la même période pour l'atteinte des cibles de l'OMD 2. Cette faiblesse du financement, couplée à la demande de plus en plus croissante en termes de scolarisation, a eu pour conséquence, une dégradation des conditions d'enseignement.

		2009	2010	2011	Total
Education	Besoins OMD	79	85	88	253
	Allocations DSRP	23	26	29	78
	Gap	-56	-59	-59	-175

En milliards de F CFA

En plus de cela, la forte demande de scolarisation s'est encore accélérée à la suite de la suppression des frais de scolarité au préscolaire et au primaire. Ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'élèves par classe. Cette situation pourrait dégrader les conditions d'enseignement si de nouvelles infrastructures ne sont pas rapidement construites. En effet, le manque d'infrastructures (*salles de classe, sanitaires, eau, hygiène et cantines scolaires*), couplé à la faiblesse des revenus des ménages, constitue toujours une entrave à la fréquentation scolaire et à la capacité des élèves à suivre les cours.

Pour ce qui concerne l'intervention du secteur privé dans le système éducatif au Togo, elle est visible à deux niveaux : la participation des opérateurs privés et la participation communautaire. Cette intervention du secteur privé a été encouragée depuis 1991 par le Ministère en charge de l'éducation primaire. En effet, les ménages¹⁶ ont été fortement sollicités, surtout en milieu rural, pour prendre entièrement en charge le financement des Écoles

d'initiative locale (EDIL)¹⁷. Par exemple, la région la plus pauvre du pays (*Savanes*) est celle où les EDIL sont proportionnellement les plus nombreuses. Cette situation et la dégradation des conditions de travail des enseignants ont lourdement affecté la qualité de l'enseignement.

Pour les projets réalisés sur le terrain, des insuffisances relatives à la prestation de services limitent l'efficacité des actions visant à améliorer l'offre éducative. En effet, le secteur manque cruellement d'enseignants formés pour le premier cycle et des inspecteurs ; il existe aussi un manque criard de matériels didactiques, de laboratoires (*physiques, sciences naturelles*) une insuffisance des infrastructures scolaires qui, lorsqu'elles existent, sont vétustes. Les mécanismes de suivi-évaluation pour les projets et programmes sont aussi faibles.

En ce qui concerne les prestations de service sur le terrain, d'autres difficultés sont relevées. Elles portent notamment sur :

- L'insuffisance de ressources humaines aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif, et cela en dépit des recrutements réalisés depuis 2008 ;
- L'insuffisance du matériel didactique ;
- L'insuffisance en matière de formation initiale, de formation de rattrapage et de formation continue des enseignants ;
- L'insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements scolaires ;
- La lenteur dans le financement des projets et programmes ;
- Le faible revenu des parents d'élèves et le manque de cantines scolaires qui limitent l'accès ainsi que la capacité des élèves du primaire à suivre les cours ;
- Le manque d'implication des écoles dans la formulation des projets d'écoles et d'accès aux ressources financières.

D'une manière générale, la contribution des parents d'élèves au financement de l'éducation primaire constituait jusqu'en fin 2008 une bouée de sauvetage permettant aux écoles de fonctionner avant la mise en place du budget. La suppression des frais de scolarité constitue donc un manque à gagner que l'État doit prendre en charge sans compter les efforts budgétaires supplémentaires pour couvrir les besoins additionnels.

¹⁶ > La contribution des ménages représentait 35,6% des dépenses d'éducation en 2007 contre 23,5% pour l'Etat.

¹⁷ > Entre 1997 et 2006, la part des élèves des EDIL dans le cycle primaire est passée de 7% à 12%. Des efforts substantiels ont été faits au cours de ces dernières années pour transformer dans certaines régions du pays (notamment les régions des Savanes et Kara) ces EDIL en écoles publiques

Depuis 2009, le Gouvernement a pu dégager des moyens substantiels pour couvrir le fonctionnement. Si cette tendance se maintient, l'éducation primaire universelle peut être atteinte d'ici 2015, à condition que les partenaires au développement soutiennent le financement des investissements en salles de classe, matériels didactiques, manuels scolaires.

2.4 > CADRE DE POLITIQUE

Le secteur de l'éducation ne dispose d'aucune loi d'orientation. Cependant, la politique sectorielle éducative, qui a été élaborée dans le cadre d'un large processus participatif, vient d'être adoptée (*en mars 2010*) en Conseil des Ministres. Ses priorités sont :

- L'universalisation de l'enseignement primaire ;
- L'amélioration de l'accès et de l'équité dans les autres niveaux et types d'enseignement en fonction des ressources disponibles et des besoins de la société ;
- L'amélioration de la qualité à tous les niveaux ;
- Le renforcement de la gestion et de la gouvernance.

Le principal objectif est d'atteindre le taux d'accès de 100% au CP1 en 2012 et le taux d'achèvement de 100% du primaire en 2020, avec un taux d'étape de 83% en 2011 pour ce dernier. La politique inclut des mesures concrètes qui viendront en soutien à la gratuité des frais de scolarité primaire. Elles portent notamment sur :

- La transformation des Écoles d'Initiative Locales en écoles publiques ;
- La mise en place d'un plan de recrutement des enseignants volontaires dans la fonction publique ;
- L'instauration de la gratuité complète dans les écoles primaire publiques comprenant, outre la suppression des frais scolaires, l'achat des manuels scolaires et le paiement par l'État de tous les enseignants (*suppression des enseignants volontaires, payés par les parents*) ;
- Le renforcement des capacités d'accueil du système de manière à généraliser l'accès à l'école et la scolarisation primaire.

Dans ce cadre, il prendra des mesures pour consacrer 10% des ressources internes au niveau primaire, conformément à la recommandation de l'Initiative Fast Track.

¹⁸ > En effet, dans les zones rurales du Togo, il existe des écoles primaires qui ne dispensent que les cours des deux premiers cycles (CP et CE)

Pour améliorer la rétention des enfants qui accèdent à l'école jusqu'en fin de cycle primaire, le Gouvernement envisage de réduire la fréquence des redoublements et de compléter les écoles qui n'ont pas tous les cycles du primaire¹⁸. Il compte aussi mobiliser les ressources de l'initiative Fast Track pour financer toutes ces mesures.

En plus de l'augmentation de la part des dépenses pédagogiques de support dans le budget consacré à l'enseignement primaire, le Gouvernement va relancer la formation initiale des instituteurs nouvellement recrutés et la formation continue des enseignants déjà en poste. Tout en veillant à leur bonne gestion, il mettra à la disposition des élèves du primaire des manuels de lecture et de calcul en quantité, et dotera les écoles en manuels scolaires et en matériels didactiques.

En ce qui concerne l'alphabétisation, le Gouvernement continue à mener des actions visant à réduire le taux actuel d'analphabétisme à 25% d'ici à 2015 avec un accent particulier sur la réduction des disparités entre sexes et entre régions. Il envisage à ce titre (I) l'adoption d'une nouvelle approche qui s'inspire de modèles existants fondés sur le «faire faire» ; (II) le développement d'un partenariat structuré, entre des acteurs non gouvernementaux, en charge de l'offre de services et l'État, responsable de l'encadrement et de la coordination des programmes d'alphabétisation ; (III) le développement des programmes spécifiques et fonctionnels d'alphabétisation en faveur des jeunes non scolarisés et déscolarisés, des femmes et des jeunes filles afin de favoriser et de faciliter leur autonomisation et leur intégration dans le processus de développement durable et de lutte contre la pauvreté, (IV) la formation des formateurs.

2.5 > DÉFIS

Les baisses tendancielle constatées ces dernières années dans les taux de scolarisation primaire sont dues à l'aggravation de la pauvreté au Togo mais aussi aux difficultés d'augmenter la capacité d'accueil consécutives à la baisse de la part dans le budget des dépenses publiques du secteur. De ce fait, toute projection sur la demande d'éducation ne saurait être faite sans le facteur pauvreté. En considérant que l'offre d'éducation est exogène, des

OMD 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES



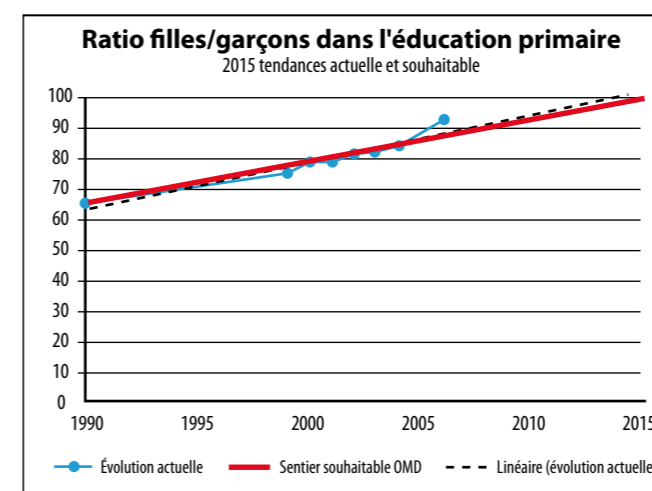
Cible 3A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

L'égalité des sexes est primordiale pour la réalisation d'un développement soutenable et harmonieux. Cependant, au Togo, la prise en compte de la problématique du genre n'a été rendue prioritaire que très récemment et les actions concrètes tardent à être prises. L'accès de la femme à l'éducation, au travail salarié non agricole, et, son implication dans les sphères de décisions sont autant d'aspects qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme.

1 > ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION

La fille Togolaise a un niveau très bas d'instruction et une formation littéraire, très peu technique et rarement scientifique. Toutefois, selon le niveau d'enseignement, on observe des disparités de fréquentation très significatives par rapport aux garçons.

1.1 > ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



Au niveau primaire, le TBS des filles est assez proche de celui des garçons pour l'année scolaire 2008-2009, sauf dans la région des Savanes et la région de la Kara qui enregistrent les parités les plus faibles (*respectivement 0,80 et 0,88*).

Ce taux a connu une évolution positive remarquable

jusqu'en 2001-2002. C'est ainsi que de 1990 à 2002, le TBS des filles est passé de 53% à 74%, soit une augmentation de 40% en 13 ans. Il s'agit d'une évolution favorable probablement due aux efforts entrepris depuis les années 70 en faveur de la promotion de la scolarisation de la jeune fille. De près de 75% en 2003, le TBS des filles est passé à 85% en 2007 puis à 106% en 2008.

Les données de l'année scolaire 2008/2009 indiquent que le taux brut de scolarisation des filles au primaire est assez proche de celui des garçons, soit respectivement 106% contre 112%. L'indice de parité au niveau national est de 0,95.

Cette parité filles/garçons diffère suivant les régions. En effet, l'indice de parité le plus élevé (1,03) est enregistré dans la région Maritime. Cependant, la région des Savanes (0,80) et celles de la Kara enregistrent les seuls taux de parités en dessous de 0,90. Même dans la région des Savanes le TBS des filles est passé de 20% en 1990 à 46% en 2003 puis à plus de 60% en 2007 et à 102% en 2009. L'effet de la mesure d'abolition des frais scolaires au primaire sur cette hausse remarquable n'est pas à négliger.

1.2 > PREMIER ET SECOND CYCLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

En 2008, les TBS des filles et des garçons dans le secondaire étaient respectivement de 41% et 58%. En comparant cet indicateur pour les trois niveaux de l'enseignement général, on constate que les écarts entre filles et garçons sont très grands dans les premier et second cycles du secondaire. Le TBS des garçons, qui était seulement 1,09 fois plus grand que celui des filles au primaire en 2008, est par contre 1,54 fois plus grand au 2ème degré et 3,21 fois plus grand au second cycle du secondaire. Les taux d'accès et d'achèvement au secondaire sont également défavorables aux filles. L'écart entre les filles et les garçons au second cycle du secondaire se confirme.

simulations faites sur la demande d'éducation en période de baisse de l'incidence de la pauvreté ont montré cependant que cette baisse n'est pas suffisante pour atteindre l'Éducation Primaire Pour Tous. Des réformes structurelles et des politiques cohérentes seront nécessaires pour la réalisation de l'objectif. Des actions de stimulation de la demande doivent aussi être menées pour limiter les coûts d'opportunité liés à la scolarisation des enfants des ménages les plus pauvres.

En ce qui concerne l'efficacité du système éducatif, le Togo fait face au défi majeur de coupler le niveau élevé de ses indicateurs quantitatifs (TBS, TNS...) à une qualité acceptable de son enseignement et à une plus grande efficacité (*aussi bien interne qu'externe*) de son système éducatif. C'est à ce titre qu'il s'est fixé les objectifs cités plus haut. Leur réalisation nécessitera cependant un engagement soutenu de tous les acteurs notamment l'Administration Publique. A ce titre, la quantité et la formation des instituteurs doivent être renforcées. Il en est de même de la qualité des infrastructures et de la quantité des tables banc ainsi que des moyens pédagogiques.

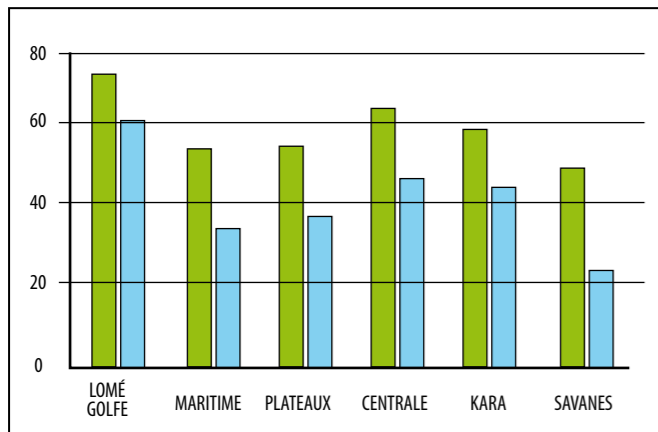
Il existe aussi un réel besoin d'amélioration de la rétention des enfants qui accèdent à l'école jusqu'en fin de cycle primaire. Les actions entreprises par le Gouvernement en vue de la réduction de la fréquence des redoublements et pour compléter les écoles qui n'ont pas tous les cycles du primaire, devraient permettre d'y arriver.

Le financement du secteur de l'éducation constitue en soi un défi important pour le Togo. Pour le relever, le Gouvernement doit prendre des mesures pour consacrer plus de ressources à l'éducation primaire pour rénover les infrastructures et améliorer la qualité des acquisitions des élèves.

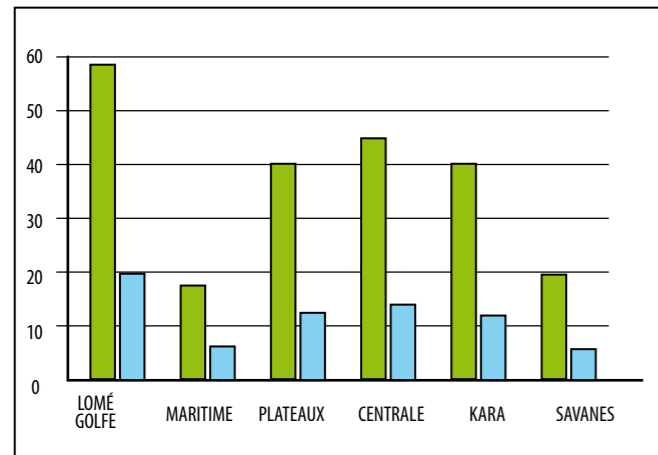


Sur le plan régional, les écarts vont en grandissant d'un niveau à l'autre mais pas dans les mêmes proportions. La Région des Savanes se trouve toujours parmi celles ayant enregistré des écarts importants. Elle est précédée par la Région de la Kara au primaire et par la Région Maritime dans les premier et second cycles du secondaire.

TBS dans le premier cycle du secondaire 2008-2009



TBS dans le second cycle du secondaire 2008-2009



Source : Direction de la Planification de l'Éducation et de l'Évaluation

1.3> ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE

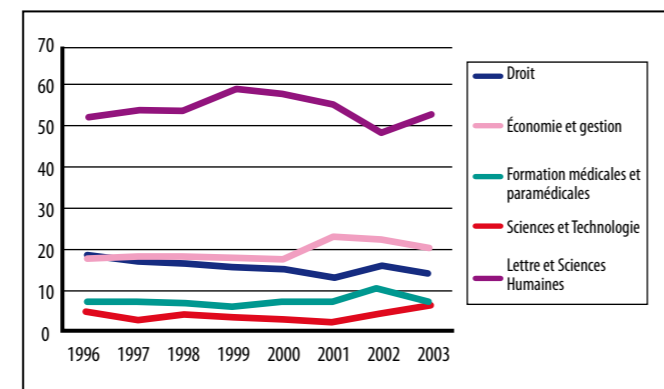
Dans l'enseignement technique, la proportion des filles a connu une évolution quasi-linéaire croissante. Elle est passée de 23,9% en 1994 à 33,4% en 2004. Les filles s'orientent principalement vers les filières du tertiaire (*secrétariat, comptabilité*) du cycle court. La proportion de

filles dans la filière industrielle n'a dépassé 1% que depuis 2000 (1,1% en 2000 et 3,1% en 2003).

Au niveau supérieur il y a très peu de filles inscrites dans les filières techniques, conséquence directe des choix de filière faits dans les cycles inférieurs (notamment au secondaire). Par rapport aux garçons, le domaine de formation où elles sont le moins représentées est celui des sciences et technologies. Le domaine où elles sont le plus représentées est le Droit. L'évolution de cette représentativité des filles dans les différentes filières est à peine perceptible, surtout en sciences et technologies. L'amélioration est beaucoup plus sensible en Droit et en Lettres.

Dans leur choix de filières, les filles s'orientent en priorité vers les Lettres et Sciences humaines (58,4% des étudiantes en 2000 et 53% en 2003). Une petite minorité s'inscrit dans les filières scientifiques et techniques (3% en 2000 et 6% en 2003).

Moins de 20% s'orientent vers celles des Sciences Economiques et de Gestion. Il faut noter que ce comportement n'a pas beaucoup changé depuis 1995.



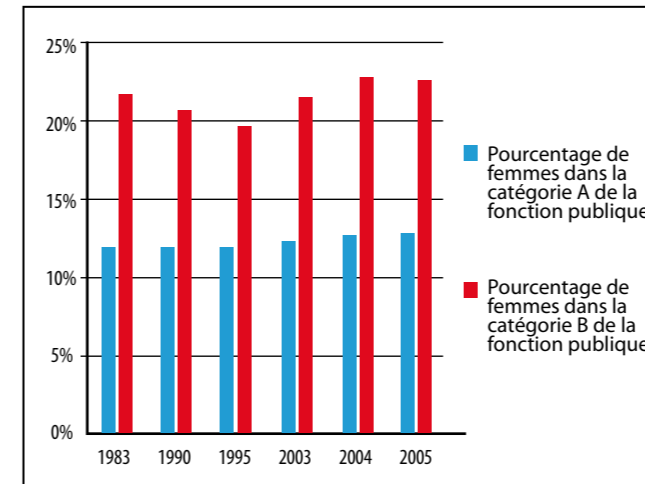
Si les efforts envisagés dans le cadre du plan sectoriel se réalisent, l'atteinte de la parité entre les filles et les garçons se réalisera d'ici 2015. Par contre, elle sera quasi-impossible dans le cycle se-condaire et dans l'enseignement supérieur.

2> EMPLOI

2.1> EMPLOI SALARIÉ NON AGRICOLE

Les femmes occupent très peu d'emplois dans le secteur moderne non agricole. En 2000, elles représentaient

seulement 6,1% des salariés. Elles sont relativement plus nombreuses dans la fonction publique, mais leur effectif reste largement inférieur à celui des hommes. En 2005, les femmes représentaient 22% des fonctionnaires de l'État. En 2006 et en 2007, on constate une diminution de leur nombre et de leur part dans la Fonction Publique, soit respectivement 21% et 18%.



2.2> EMPLOI INFORMEL ET AGRICOLE

Le secteur informel est celui dans lequel les femmes sont très nombreuses, notamment le commerce où elles sont très présentes dans l'import-export. Elles excellent dans la vente des produits agricoles et jouent un rôle important dans les échanges entre la campagne et les villes. Elles sont aussi nombreuses dans l'artisanat et se concentrent beaucoup plus dans l'apprentissage et l'exercice des métiers. On les retrouve dans les services qui sont plus développés en milieu urbain (*restauration, gestion des cabines téléphoniques...*). Les femmes investissent aussi dans une moindre mesure dans les services de transport. En revanche, elles sont quasiment absentes dans la plomberie, la chaudronnerie, la vente de métaux et des pierres précieuses et la cinématographie.

On a assisté de 1980 à 2000 à une croissance du secteur informel avec une nette domination des femmes, car 48% des entrepreneurs du secteur informel sont des femmes. Elles sont 81% dans les secteurs du commerce (*y compris la restauration*), 70% dans la transformation alimentaire, 47% dans les services et 40% dans les vêtements/chaussures. Les secteurs dans lesquelles elles sont les plus actives (*entrepreneurs et employées*) sont liés à la filière

agro-alimentaire.

L'agriculture occupe 72% de la population active. Dans ce secteur on dénombre 53,5% de femmes contre 46,5% d'hommes. Les femmes sont quasiment présentes dans tous le processus de production (*désherbage, semis, récolte, stockage, transformation et commercialisation des produits*). Malgré leur importante contribution, elles ne gagnent que 10% du revenu monétaire tiré du fruit de leur labour. Les raisons de cette situation sont imputables à l'analphabétisme, à l'inégalité dans l'accès aux facteurs et aux moyens de production (*terre, intrants, équipements, encadrement et crédit*) et au contrôle de ressources.

Compte tenu de la situation actuelle, il est peu probable que la parité en matière d'accès à l'emploi salarié soit atteinte en 2015.

3.3> FEMME ET PRISE DE DÉCISION

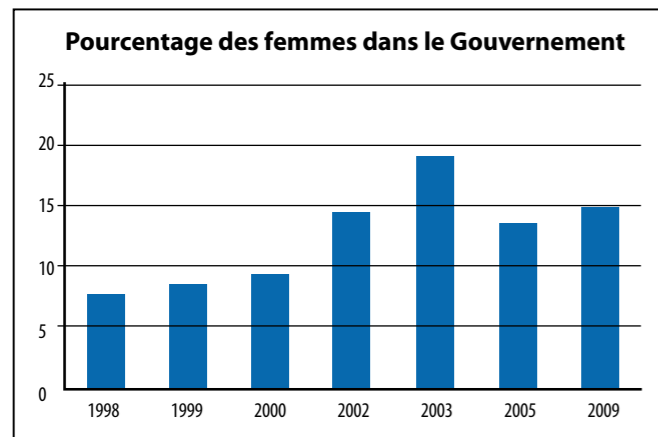
La constitution du 14 octobre 1992, en ses articles 2, 11, 25 et 26, a consacré le principe de l'égalité entre tous les citoyens, hommes et femmes, sans discrimination. Les femmes devraient donc pouvoir accéder aux postes de responsabilité, soit par voie nominative, soit par voie électorale. Cependant, malgré leur supériorité numérique (52% de la population), elles sont encore minoritaires dans les instances de décision. En effet, elles sont faiblement représentées dans les postes de décision, notamment au Gouvernement, à l'Assemblée nationale ou au niveau des institutions de la République. Le taux le plus élevé a été enregistré en 2003 (19,2%). On note toutefois une régression en 2005 où elles ne représentaient que 13,3%. Dans l'actuel Gouvernement, il y a une légère augmentation de leur présence, mais elles demeurent encore sous-représentées, car leur nombre est de 4 contre 27 pour les hommes.

Pour la législature actuelle (2007-2012), les femmes députées sont au nombre de 9 sur 81. Au niveau d'autres postes électifs, on relève 11,1% de femmes Maires et 0,38% de femmes Chefs de Cantons en 2007.

Les femmes sont aussi faiblement représentées dans la Haute Administration. Sur 13 postes diplomatiques opérationnels, seule une femme a occupé les fonctions d'ambassadeur entre 1980 et 1982. La Cour Constitution-

nelle compte 1 femme sur 9. Il en est de même de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Elles sont absentes dans le commandement territorial.

Compte tenu de la situation actuelle, il est très peu probable que la parité en matière de prise de décision soit atteinte en 2015.



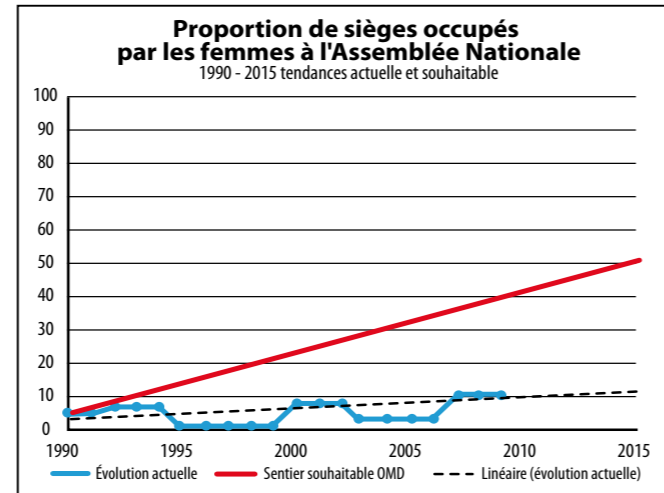
4> CONTRAINTES

Les inégalités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons sont perceptibles dans le système scolaire, de la base jusqu'au sommet. Les femmes ont plus de difficultés pour se faire valoir dans la société.

La transversalité intersectorielle de la thématique du genre n'est pas suffisamment prise en compte à cause de l'absence d'un mécanisme de coordination des interventions de tous les acteurs. La situation sociopolitique qui a prévalu jusqu'en 2005 n'avait pas permis la mobilisation des ressources (*publiques, privées*) pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion de l'égalité et l'équité des sexes. C'est ainsi que des textes importants tels que la politique en matière de genre et le code des personnes et de la famille sont toujours en souffrance.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne la représentativité des femmes dans les sphères de décision, plusieurs facteurs structurels expliquent la faiblesse du nombre de femmes dans ces sphères. Parmi ces facteurs on peut citer : (I) la faible reconnaissance par la société de l'exercice des droits civiques et politiques par la femme car l'exercice du pouvoir est considéré dans la société comme l'apanage de l'homme ; (II) le système patriarcal qui entraîne une

perception sociale et idéologique défavorable à l'égalité homme / femme dans la prise de décision et l'exercice du pouvoir ; (III) l'analphabétisme, le faible niveau de l'instruction et l'insuffisance de la formation des femmes.



La femme Togolaise assure une grande partie de la production agricole vivrière, elle est le principal acteur dans le secteur informel en milieu urbain et participe à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie. La détérioration des conditions de vie constatée ces dernières années au Togo s'est aussi traduite par une féminisation de plus en plus prononcée de la pauvreté. En outre, bien que représentant plus de 50% de la population active, le revenu global des femmes est trois fois inférieur à celui des hommes.

D'une manière générale, cette féminisation de la pauvreté s'explique en grande partie par : (I) les contraintes socio-culturelles, (II) le faible niveau d'instruction, (III) le manque de formation professionnelle, (IV) l'accès difficile aux facteurs de production¹⁹, au crédit et au marché du travail, (V) la faiblesse des infrastructures de base permettant d'alléger la pénibilité de certains travaux (*plateformes multifonctionnelles, utilisation d'autres services énergétiques modernes pour l'accès à l'eau potable...*) et de faciliter l'accès aux marchés (*stockage, transformation et conservation de la production, pistes rurales...*). Ces contraintes entravent le développement du pouvoir d'action économique des femmes et contribuent à l'aggravation de la féminisation de la pauvreté.

Dans les secteurs où elles sont relativement plus nombreuses, notamment le commerce, elles font face aux problèmes suivants :

- La non-exigence de qualification qui a pour conséquence

une entrée massive d'acteurs dans le domaine, occasionnant une saturation du marché et peu de retombée pour les femmes ;

- La difficulté de dépasser le stade de petit commerce à cause de la faiblesse des capitaux et de la difficulté d'accéder au crédit.

- L'absence d'un cadre réglementaire et de débouchés au niveau local notamment dans le domaine de l'artisanat.

Les prestations de service sur le terrain du ministère en charge de la promotion de la femme et du genre méritent d'être améliorées en augmentant le nombre et la qualification des ressources humaines ainsi que les moyens matériels et financiers. Les services centraux de promotion du genre n'ont pas non plus toute l'attention qui leur est due, tant sur le plan institutionnel que sur les plans financier et humain. Cette situation limite fortement la capacité de l'État à asseoir une stratégie efficace pour la promotion de l'égalité et l'équité des sexes et l'élimination des discriminations basées sur le genre.

Enfin, bien qu'il y ait un mécanisme de suivi – évaluation au plan national, son répondant de ce mécanisme n'existe pas au plan local pour mesurer les progrès réalisés au niveau des communautés. Ce mécanisme national ne dispose pas de moyens humains et matériels suffisants pour assumer cette responsabilité. En outre, il n'existe pas pour l'instant un véritable état des lieux sur la situation de la femme, et les statistiques désagrégées selon le sexe ne sont pas systématiquement et régulièrement collectées.

5> CADRE DE POLITIQUE

Pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, le Gouvernement s'est doté d'un ensemble d'outils qui sont :

- Le projet de politique nationale d'équité et d'égalité de genre (PNEEG) ;
- La mise en place de cellules focales « genre » dans la plus part des ministères qui constituent des leviers importants pour l'intégration du genre dans les programmes et projets de développement si elles sont bien outillées avec un Plan d'Action suivi annuellement ;
- L'élaboration d'un programme pour l'emploi des jeunes adopté en Conseil des Ministres avec un accent particulier en faveur des femmes.

Sa stratégie pour la réduction des inégalités de genre

s'articule autour de la promotion du genre à travers l'éducation, la facilitation de l'accès des femmes à l'emploi décent et aux postes décisionnels, la promotion des droits humains en relation avec le genre, et le renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique nationale d'équité et d'égalité de genre. Pour faire face aux différents problèmes auxquels les femmes sont confrontées pour accéder à un emploi salarié ou pour exercer leurs activités habituelles, il a adopté un certain nombre de mesures parmi lesquelles :

- L'adoption d'une politique de micro finance assortie d'un plan d'action à moyen terme permettant de sécuriser les opérateurs et opératrices du secteur informel dominé par les femmes ;
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers un plan d'action national ;
- L'organisation périodique de foires nationales et internationales pour permettre aux femmes d'écouler leurs produits artisanaux, agricoles et de transformation.

6> DÉFIS

La promotion de l'équité et l'égalité de genre dépendra de la résolution rapide par le Gouvernement des défis identifiés et qui sont :

- La concrétisation de l'engagement politique de l'Etat à travers l'adoption de la PNEEG et la prise des mesures institutionnelles et financières nécessaires pour assurer son exécution efficace sur la base d'un Plan d'Action ;
- L'effectivité du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG et le respect de la charte des responsabilités telle que définie par toutes les parties prenantes ;
- L'adoption du Code de la Famille et des Personnes ;
- L'inclusion de l'éducation parentale dans le futur plan d'action du PNEEG pour transmettre des valeurs d'équité et d'égalité aux enfants ;
- L'adoption de l'approche genre et de ses outils comme stratégie d'intervention des acteurs de développement dans les domaines de la vie économique, sociale, culturelle, juridique et politique ;
- L'introduction de l'approche genre depuis le cycle d'enseignement primaire et son intégration dans le programme de formation des enseignants ;
- L'institutionnalisation de la collecte et l'analyse des données désagrégées par sexe.

Les stratégies doivent nécessairement passer par :

- Le renforcement des capacités de la structure gouvernementale en charge de ce domaine et des OSC impliquées

- L'accès équitable des filles et des garçons de l'éducation et de la formation ;
- La révision des textes lois discriminatoires et l'adoption de textes de lois dans les secteurs où il y a un vide juridique ;
- La sensibilisation des communautés pour l'adoption des comportements qui valorisent la femme ;
- La mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre efficace et efficiente de la PNEEG.

En ce qui concerne le relèvement du défi de la féminisation de la pauvreté, il est important de prendre des mesures visant à améliorer la productivité des femmes et leur accès aux services d'appui à la production (*eau, énergie, allègement des travaux domestiques...*). A cet effet, il pourrait s'avérer nécessaire :

- De favoriser en milieu urbain, le développement de l'entreprenariat féminin (*création de petites et moyennes entreprises du secteur formel ou informel*) et la création d'emploi (*en particulier le travail indépendant*) : à cet effet, une assistance pourrait être fournie à un nombre d'organisations féminines et de groupements féminins en vue de soutenir les femmes porteuses de projet viables ; elle se fera sous forme : (I) d'identification et de montage de dossiers de projets ; (II) de formation professionnelle (*appropriation de la technologie adaptées, management de micro-projets...*) ; (III) de fourniture de micro-crédit ; (IV) de suivi et d'accompagnement de ces micro-projets avec le support des institutions compétentes pour, entre autres, faciliter l'accès aux marchés ;
- De veiller à une participation effective de la femme à la relance de l'agriculture et la lutte contre la faim : pour profiter des possibilités offertes par le marché local et celui de la sous région pour l'écoulement des produits agricoles et d'élevage, il est urgent que des appuis soient apportés aux femmes rurales qui ont déjà montré la volonté et la capacité de lancer des activités économiques en vue d'améliorer les conditions de vie de leur famille ; pour leur permettre de développer des activités génératrices de revenus dans un certain nombre de créneaux (*produits céréaliers, produits à base de légumineuses, produits maraîchers, produits de cru, fruits, petit élevage...*), elles devraient être accompagnées pour : (I) l'amélioration de

la productivité, (II) l'accès aux technologies et au crédit, (III) la transformation et la conservation des produits, et (IV) un meilleur accès aux marchés.

La réussite de ces actions nécessite un renforcement des capacités des organisations et groupements féminins afin qu'ils puissent mieux accompagner les femmes urbaines et rurales dans la création de richesses. Elle nécessite aussi que des dispositions appropriées soient prises pour que les institutions de micro-finance accompagnent mieux les femmes porteuses de projets. Enfin, il est important que les partenaires au développement définissent un appui concerté pour la mise en œuvre effective du PNEEG.



OMD 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

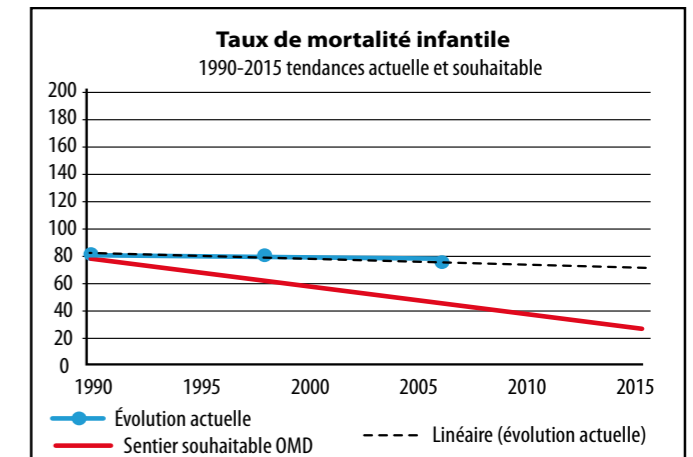
Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

1 > SANTÉ DE L'ENFANT

La réduction de la mortalité notamment de la mortalité infantile²⁰ et infanto-juvénile²¹ est un gage pour une croissance harmonieuse de la population et des ressources humaines indispensables au développement de l'économie nationale.

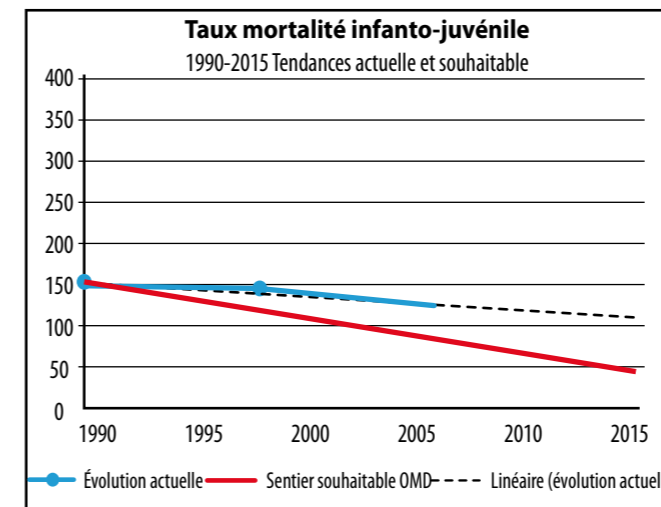
1.1 > MORTALITÉ DES ENFANTS

Les résultats des différentes études réalisées au Togo depuis 1961 ont révélé un niveau élevé des taux de la mortalité infantile (TMI) et infanto-juvénile (TME). Les données de l'enquête MICS3 indiquent que le TMI s'élevait à 77‰²³ en 2006, et que le TME était de 123‰.

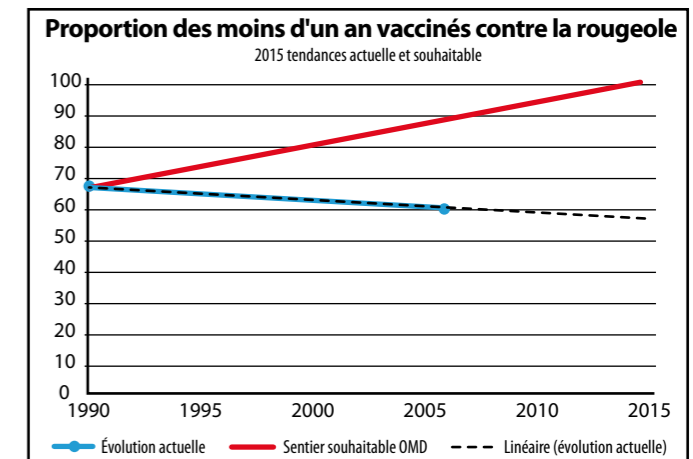


D'une manière générale, il y a une tendance à la baisse des taux de mortalité infantile et infanto-juvénile. Entre 1988 et 2006, le TMI est passé de 81‰ à 77‰ soit une baisse de moins de 4% en 18 ans.

En ce qui concerne le TME, il a baissé beaucoup plus rapidement que le TMI mais des efforts restent à faire pour se mettre sur la trajectoire des OMD. Les informations sur la TME montrent que la tendance actuelle, toute choses égales par ailleurs, conduira en 2015 à un taux plus élevé que la cible prévue. Le Togo doit donc consentir des efforts supplémentaires pour se positionner sur la trajectoire d'ici 2015.



Il existe des disparités entre les sexes et les milieux de résidence. En effet, les TMI et les TME sont plus élevés chez les garçons (*respectivement 89‰ et 139‰*) que chez les filles (*65‰ et 105‰*). Les probabilités de décès des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans sont environ deux fois plus élevées dans les zones rurales (*89‰ et 143‰*) que dans les centres urbains (*49‰ et 73‰*).



20 > Taux de mortalité des enfants de moins de 1 an.
 21 > Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.
 22 > Un tiers de ces décès surviennent avant l'âge de 28 jours.

En ce qui concerne le TMI, les informations disponibles montrent que le retournement de situation nécessaire en 2005 pour se remettre dans la trajectoire des OMD n'a pas été réalisé. Le Togo continue donc sur un sentier qui le mènera à un TMI trop élevé en comparaison à la cible des OMD si rien n'est fait en ce qui concerne cet indicateur.

Les causes de la mortalité infanto-juvénile sont multiples. La prévention notamment la vaccination joue un rôle important dans l'élimination de certaines maladies chez les enfants de moins de cinq ans. Le Gouvernement a mené de nombreuses campagnes nationales de vaccination. Ces actions ont permis d'avoir un recul significatif de la morbidité et de la mortalité des enfants (ceux liés aux maladies cibles du Programme Elargie de Vaccination). En dehors de la vaccination de routine, les campagnes de vaccination contre la rougeole initiées depuis 2001 ont fait réduire les décès dus à cette maladie de 100%.

POURCENTAGE D'ENFANTS AYANT FAIT TOUS LES VACCINS	
Région	% d'enfants ayant fait tous les vaccins
Lomé et Golfe	65,7
Maritime	62,9
Plateaux	66,2
Centrale	69,8
Kara	53,2
Savanes	62,7
Ensemble du pays	63,8

Source : MICS, 2006

En ce qui concerne les vaccins obligatoires, de légères disparités existent entre les régions. Ainsi, même si plus de 60% des enfants sont vaccinés dans la quasi-totalité des régions, avec un maximum de 69,8% dans la région Centrale, seuls 53,2% des enfants de la région de la Kara ont reçu tous les vaccins en 2006. Une stratégie efficace de lutte contre la mortalité de l'enfance devrait permettre une couverture vaccinale de 100% dans toutes les régions du pays.

Malgré une large distribution de moustiquaires imprégnées pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans, de nombreuses femmes enceintes (42%) et enfants (48%) ne dorment pas sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide. Il faudrait donc coupler les actions d'offres à celles de stimulation de la demande telles que la communication pour le changement de comportement. Au vu des performances enregistrées jusqu'à présent, la réalisation de l'OMD 4 aurait nécessité que le taux de mortalité infanto-juvénile soit d'environ 87,4‰ en 2006 au lieu de 123‰ pour espérer être au rendez-vous de 2015. Il faudrait donc accélérer la lutte contre la mortalité des enfants en maintenant les acquis des actions déjà mises en œuvre et en réalisant au maximum celles inscrites dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS).

BONNE PRATIQUE POUR ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DE L'OMD 4

Campagne intégrée : une nouvelle approche au Togo Prenant en compte la rareté des ressources, l'intégration des interventions s'avère une stratégie efficace pour l'atteinte des OMD. Dans le domaine de la santé publique, le Gouvernement du Togo a expérimenté en 2004, la stratégie d'intégration (I) de la campagne de vaccination contre la rougeole et la poliomyélite, (II) de la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée (MIILDA), (III) de supplémentation en vitamine A et (IV) de traitement des parasitoses à travers l'administration de l'Albendazole.

Cette campagne nationale a été organisée avec l'appui

de plusieurs partenaires (OMS, Croix Rouge Canadienne, UNICEF, PNUD, Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme). Elle a ciblé les enfants de moins de 5 ans qui sont les cibles les plus vulnérables aux maladies évitables. Elle a constitué la première expérience africaine de couplage de la vaccination à la distribution gratuite des MIILDA.

Les résultats obtenus en termes de couverture et de réduction de la morbidité ont encouragé le Gouvernement et ses partenaires à renouveler l'expérience en 2008. Dans ce cadre, le Comité de Coordination du Secteur de la Santé (CCSS) a mis en place un Comité National d'Organisation (CNO) présidé par le Directeur

Général de la Santé. Il avait la charge de coordonner à tous les niveaux (national, régional, district, village) toutes les opérations de cette campagne. Le Ministère de la Santé a eu à mobiliser les 35 districts sanitaires et les 618 Unités de Soins Périphériques du pays pour la conduite des opérations en postes fixes (dans les structures de santé) et en postes avancés et mobiles (avec environ 10000 agents de santé communautaire mobilisés). La campagne a aussi vu la mobilisation des autorités administratives, coutumières et des organisations à base communautaire.

Cette campagne, qui avait initialement ciblé 1.168.677 enfants de moins de 5 ans, a permis d'avoir les résultats suivants :

- 1.074.118 supplémentés en Vitamine A ;
- 953.082 déparasités à l'Albendazole ;
- 1.175.421 ayant reçu une MII.

L'étude d'impact de la campagne réalisée en 2009 par l'Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé a relevé que :

- 77,3% des enfants de moins de 5 ans et 65% de femmes enceintes ont dormi sous une MIILDA la veille de

l'enquête ;

- 71% des foyers disposent d'au moins une MIILDA.

Cela constituait un progrès assez considérable en comparaison aux conclusions de l'étude de 2006 (Enquête CDC, Atlanta) qui montraient que seulement 58% des enfants de moins de 5 ans et 55% des femmes enceintes dormaient sous MIILDA.

Les leçons apprises portent sur :

- L'importance du leadership national au plus haut niveau pour la réussite d'une telle stratégie ;
- La volonté des partenaires à conjuguer leurs efforts pour appuyer le Gouvernement ;
- Le rôle important joué par les Organisations de la Société Civile dans la réussite de cette campagne ;
- La stratégie d'intégration des interventions a permis de renforcer les résultats et l'impact ;
- L'expérience du Togo est citée comme bonne pratique dans le domaine de l'organisation des campagnes nationales intégrées de distribution gratuite des MIILDA couplée au déparasitage et à la vaccination ;
- L'expertise du Togo a été sollicitée en 2009 par d'autres pays tels que le Burkina Faso et la Centrafrique pour l'organisation de ce genre de campagne.

1.2> CONTRAINTES SPÉCIFIQUES

De nombreuses contraintes pour l'atteinte de l'OMD 4 ont été identifiées par les acteurs du secteur. La plupart de ces contraintes sont internes au système national de santé ou relèvent de la capacité de financement du secteur. Elles portent sur :

- L'insuffisance du personnel qualifié et de soutien ;
- La faiblesse du budget de fonctionnement et d'investissement ;
- La faible capacité de stockage des vaccins ;
- Le non respect du calendrier vaccinal en vigueur au Togo entraînant une proportion importante de doses non valides pour le VAR (14%) et les autres antigènes (DTC1 : 7%, VAT5 : 7% ; DTC3 : 3% ; VAT2 : 3%) ;
- La persistance de certains facteurs socio-culturels défavorables à la santé de l'enfant.

De plus, les mauvaises pratiques alimentaires et d'hygiène de vie réduisent l'impact des actions menées pour diminuer la mortalité infantile et infanto-juvénile. Il en est de même de l'insuffisance dans le suivi des grossesses (84%) et du faible taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié (62%).



OMD 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

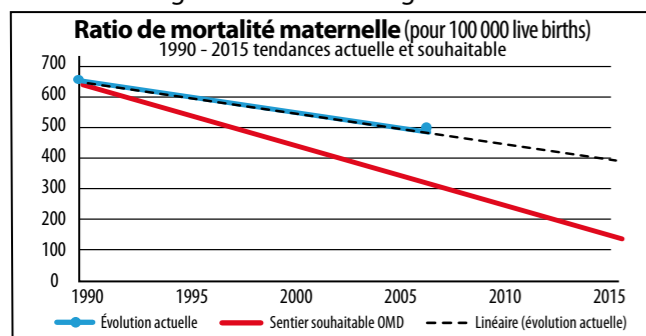
Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici 2015

2.1> MORTALITÉ MATERNELLE

Au niveau national, le taux de mortalité maternelle demeure encore très loin du seuil de 160 pour 100.000 naissances attendu en 2015 en comparaison avec le niveau de 1990 (640 décès pour 100.000 naissances). Le pourcentage des accouchements assistés par du personnel qualifié de santé n'a évolué que de 61% en 2003 à 62% en 2006 contre un niveau de 49% en 1998. La proportion des mères ayant bénéficié de consultations prénatales a légèrement baissé de 86% en 2003 contre 83,8% en 2006. La couverture contraceptive par les méthodes modernes, qui était de 11,3% en 2003 contre 8% en 1998, a augmenté pour se situer à 16,8% en 2006

La mortalité maternelle reste une question préoccupante au Togo, en raison notamment de l'insuffisance des visites prénatales. Ceci est la conséquence du faible niveau de revenu et de l'ignorance des ménages.



EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS DE SANTÉ MATERNELLE DE 1990 À 2006				
	1998	2000	2003	2006
Taux de mortalité maternelle (100.000 naissances vivantes)	478	570	-	-
Protection contre le tétanos néonatal	-	93,6	-	91,0
Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié (%)	49,1	72,9	60,8	62
Couverture post-natale (%)	-	-	22	34
Taux de couverture en Consultation post natale	82	-	86,2	83,8
Couverture contraceptive	8	-	11,3	16,8

Sources : EDST-1998, MICS 2000 et 2006, Ministère de la Santé 2006 et AS/SR 2003

L'accès aux services de santé conditionne la lutte contre la mortalité maternelle. Cependant, au Togo, de grandes disparités régionales existent en matière d'accès aux services de santé de base, mais surtout en ce qui concerne les consultations prénatales et les accouchements assistés par du personnel qualifié.

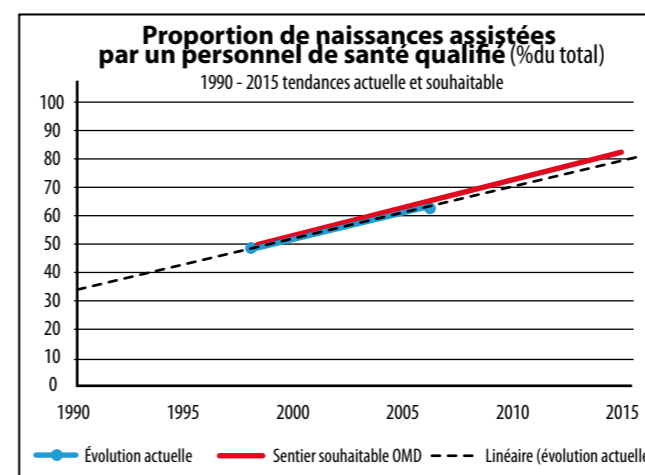
En ce qui concerne l'accès aux services de santé, la Commune de Lomé est celle où les populations sont les moins éloignées des centres de santé avec plus de 84% se situant à moins de trois kilomètres du centre de santé le plus proche, alors que dans la région des Savanes, cette proportion est de 45%.

L'accès aux services de santé peut être considéré comme déterminant pour l'accouchement assisté par un personnel qualifié. Les résultats de l'enquête MICS3 de 2006 révèlent que seulement 6 femmes sur 10, au Togo, accouchent dans les structures de santé. Ce nombre décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Lomé (97,3%) pour aller vers les localités septentrionales : Maritime (71,4%), Plateaux (56,9%), Centrale (54,4%), Kara (53,4%) et Savanes (38,9%). Quant aux consultations prénatales, seulement 84% des mères les ont effectuées au moins une fois auprès d'un personnel qualifié de santé. Il est à noter que 5% seulement des consultations prénatales ont été dispensées par un médecin. Le taux de couverture des soins prénataux est plus important dans le milieu urbain

(96 %) que dans la zone rurale (76 %). Cependant, sur le plan national, des progrès réalisés dans le domaine des accouchements assistés par du personnel qualifié sont encore mitigés.

ACCÈS ET UTILISATION DES SERVICES DE SANTÉ					
Région	% d'accouchements assistés par un personnel qualifié	% de femmes enceintes utilisant une MII	% de ménages se situant à moins de 3 km d'un centre de santé	Nombre d'unités sanitaires pour 10 000 habitants**	
				Milieu rural	Milieu urbain
Lomé et Golfe	97,3	21,2	84,3		0,6
Maritime	71,4	31,5	79,9	1,0	1,2
Plateaux	56,9	33,6	71,0	1,5	1,6
Centrale	54,4	32,2	64,8	1,8	1,5
Kara	53,4	33,7	67,3	1,8	1,7
Savanes	38,9	42,7	45,0	1,1	1,1
National	63,3	30,7	71,2	2,7	2,3

Toutefois, après une forte hausse enregistrée en 2000, au-delà de la tendance souhaitée pour l'atteinte de la cible OMD en 2015, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est retombée en 2004 en deçà de la valeur intermédiaire de la même année, compromettant ainsi les chances d'atteindre la cible fixée pour 2015. La nécessité de prendre des mesures pour retrouver au moins le niveau de 2000 se fait pressante.



Une réduction du taux de mortalité maternelle suppose une amélioration significative de la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié. Au regard des tendances actuelles, la réalisation de l'objectif portant sur la santé maternelle sera difficile d'ici 2015.

2.2> CONTRAINTES SPÉCIFIQUES

La persistance des problèmes (hémorragies, septicémie, éclampsie, dystocie, avortements, grossesses précoces, anémie chez la femme enceinte, paludisme) est une difficulté qu'il faut vaincre pour parvenir à réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle par rapport à son niveau de 1990. La faible qualité des services est liée au manque de personnel compétent et de matériel adéquat. Le faible accès aux services de qualité en raison de la faible couverture géographique dans certaines zones rurales est également un obstacle à la réalisation de l'OMD 5.

Les causes fondamentales des problèmes de santé maternelle au Togo se résument en :

- L'insuffisance de sensibilisation des populations sur les problèmes de mortalité maternelle qui sont les complications de l'accouchement (hémorragies, infections, dystocie), l'hypertension artérielle pendant la grossesse, et les complications des avortements à risque ;
- L'insuffisance de l'offre des services en Maternité à Moindre Risque : une étude réalisée par l'UNICEF en 2004 avait montré que l'intervention la plus efficace pour garantir une maternité sans risque est d'assurer la présence d'une sage-femme formée pendant tous les accouchements, la disponibilité d'un moyen de transport pour accéder aux services de recours et la fourniture de soins obstétricaux de qualité ;
- L'insuffisance du financement dans le domaine de la santé de la reproduction ;
- La persistance de certains facteurs socioculturels non favorables à la santé de la mère. Il s'agit notamment des tabous nutritionnels et de la pauvreté des ménages surtout celle des femmes.

OMD 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES



Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle.

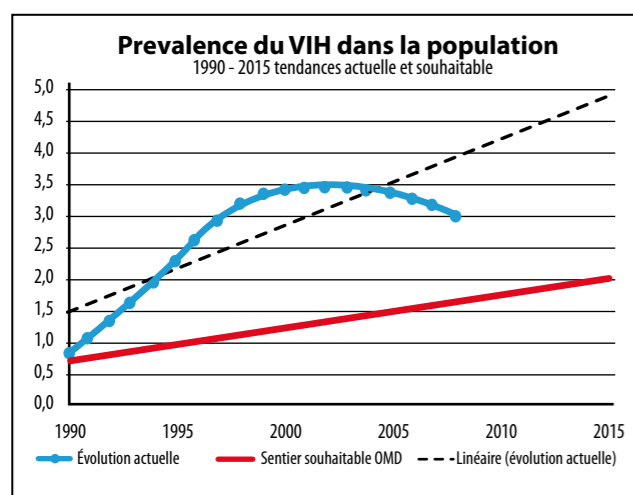
Cible 6B : D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/Sida.

Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

3.1 > VIH

Aucune enquête de prévalence du VIH dans la population générale n'a jamais été organisée au Togo. Les chiffres qui sont avancés sur la pandémie au Togo sont donc estimés. Néanmoins, pour certaines cibles comme les professionnelles du sexe, des sondages ont été effectués. La prévalence du VIH dans la population générale a été estimée à 3% en 2008 contre 3,6% en 2001 et 3,3% en 2005.

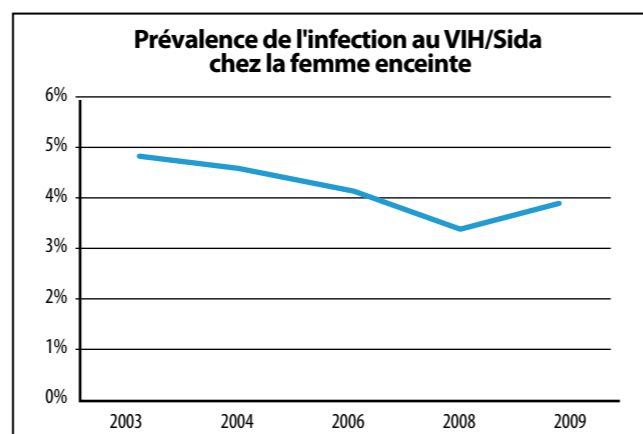
La prise en charge des personnes malades s'améliore car les anti-rétroviraux (ARV) sont devenus gratuits depuis le 17 novembre 2008. La distribution est gérée au niveau de 115 centres accrédités. Le nombre des malades bénéficiant d'un traitement antirétroviral est ainsi passé de 700 en 2002 à 11211 en 2008.



La prévalence moyenne de l'infection au VIH chez les femmes enceintes en consultation prénatale était de 3,4% en 2008 soit une baisse par rapport à 2006 (4,2%). En 2008, elle était deux fois plus élevée en milieu urbain (5,5%) qu'en milieu rural (2,7%).

D'après des données sur les femmes enceintes collectées au niveau des sites sentinelles, la région Maritime, surtout la commune de Lomé, serait la plus affectée, suivie des régions des Plateaux, Centrale, de la Kara. Celle des Savanes enregistre le taux de prévalence le plus bas. Depuis 2004, toutes les régions enregistrent une baisse du taux de prévalence sauf la région Centrale qui a connu une hausse entre 2004 et 2006 avant d'amorcer une baisse. Entre la région des Savanes la moins affectée et la région Maritime qui est la plus affectée, le taux de prévalence est passé du simple (1,4%) au triple (4,5%) en 2008²³.

Concernant la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, des efforts importants ont été réalisés avec la mise en place de 128 sites couvrant 100% des districts. Le nombre de femmes enceintes ayant fait le test de dépistage du VIH est passé de 564 en 2002 à 30.703 en 2008. Celles dépistées positives au VIH et ayant accouchés sous ARV sont passées de 11 à 1127 durant la même période.



Par rapport à la population totale, certains groupes cibles sont plus affectés. En 2005, une étude réalisée par le PSI sur un échantillon de 993 professionnelles de sexe et

770 clients dans toutes les régions du pays a révélé que 29,5% des travailleuses de sexe et 5,5% des clients étaient infectés. D'après le rapport UNGASS 2008, une enquête de séroprévalence du VIH chez les militaires réalisée en 2006 par la Direction Centrale des Services de Santé des Armées a noté une baisse de la prévalence (9,7% contre 14,7% en 2002) au niveau de ce groupe cible. Cette diminution est le résultat des actions de prévention mises en œuvre dans les garnisons du pays. Chez les donneurs de sang, la prévalence a été estimée à 2,9% en 2006.

Sur le plan institutionnel, le Togo a mis en place en 2001 le Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida et les IST dans une perspective de la réponse multisectorielle. Ce conseil est présidé par le Président de la République. Sur le plan stratégique, la réponse à l'épidémie du VIH au Togo s'organise sur la base des plans stratégiques nationaux. Le dernier plan, qui couvre la période 2007-2010, a été adopté en avril 2007. La structure institutionnelle de coordination de la mise en œuvre de ce plan est le Secrétariat Permanent du CNLS-IST. Sur le plan opérationnel, un Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) a été mis en place.

Le plan en cours de mise en œuvre est axé sur une mobilisation de tous les secteurs pour freiner la propagation. Les actions programmées visent à accentuer la sensibilisation en adoptant la stratégie des groupes cibles et à améliorer la prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Les différents programmes couvrent les besoins immédiats qui sont : (I) la fourniture des médicaments aux personnes vivant avec le VIH à l'aide d'un mécanisme décentralisé d'accessibilité ; (II) la mise en place d'un nouveau programme de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; et (III) l'élaboration et la mise en place d'un programme de prévention chez les professionnelles du sexe et leurs clients.

3.2 > PALUDISME

Malgré les progrès importants réalisés en matière de lutte contre le paludisme au Togo, il demeure un réel problème de santé publique compte tenu de ses répercussions socio-économiques chez les populations vulnérables. Le paludisme représente au Togo, la première cause de morbidité et de mortalité dans les formations sanitaires. Il est endémique et stable avec une transmission qui dure

presque toute l'année sur l'ensemble du territoire national. Il représentait en moyenne 53% des consultations externes et 50% des hospitalisations dans les formations sanitaires publiques en 2007 avec une durée moyenne d'hospitalisation de 5 jours. Le taux de mortalité hospitalière proportionnelle du paludisme était de 46% en 2007 et occupait ainsi le premier rang des pathologies avec une létalité moyenne de 4%. Les enfants de 0-5 ans étaient les plus touchés dans une proportion de 36% par rapport au nombre de cas enregistrés tout âge confondu.

INDICATEURS DU PNLP		
	Evaluation finale 2001-2005 (6 DS)	Evaluation à mi-parcours en 2008 PS 2006-2010 (6 DS)
% d'enfants de moins de 5 ans atteints de paludisme simple correctement pris en charge dans les 24 heures suivant le début des symptômes	31,29%	19,9%
% d'enfants de moins de 5 ans dormant sous MII	57,58%	52,3%
% de femmes enceintes dormant sous MII	39,87%	38,9%
% de foyers disposant d'au moins une MII	76,91%	72,7%
% femmes enceintes sous TPI	57,50%	67,5%
% d'enfants < 5 ans avec paludisme simple correctement pris en charge en consultation externe	72,79%	97,3%
% d'enfants < 5 ans avec paludisme grave correctement pris en charge dans les hôpitaux	76,67%	88,8%

Entre 2001 et 2008, l'évolution de l'incidence du paludisme au Togo n'a pas été très favorable au regard de l'objectif qui stipule la maîtrise et le renversement de tendance. En effet, d'après les évaluations effectuées dans le cadre de la Politique Nationale de Lutte contre le Paludisme au Togo (PNLP-Togo) la protection d'une manière générale a baissé. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des MII a baissé de 58% en 2006 à 52% en 2008. Le nombre de foyers disposant d'au moins une MII a également connu une baisse (73% en 2008 contre 77% en 2006). Le pourcentage de femmes enceintes dormant sous MII est resté par contre stable à 39%-40% entre 2006 et 2008.

On constate également un certain retard dans la prise en charge précoce. En effet, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans atteints de paludisme simple correctement pris en charge dans les 24 heures suivant le début des symptômes était passé de 31% en 2006 à 20% en 2008. Par contre la prise en charge en consultation externe et

23 > Les premières informations disponibles pour 2009 montrent que la population couverte se chiffrerait à 16710.

dans les hôpitaux des enfants de moins de 5 ans s'est améliorée en passant, entre 2006 et 2008, respectivement de 73% à 97% pour les cas simples, et de 77% à 89% pour les cas graves.

Les seules données disponibles pour évaluer l'atteinte de la cible concernant le paludisme dans les régions proviennent d'une enquête réalisée en 2009 auprès des enfants de moins de 5 ans sur toute l'étendue du territoire. Parmi ces enfants, 80% ont dormi sous moustiquaire et 77% sous MII la nuit précédant l'enquête ²⁴.

PROPORTION D'ENFANTS DE 0 À 59 MOIS AYANT DORMI SOUS UNE MOUSTIQUAIRE			
Caractéristiques		Moustiquaire (tous types)	MIl
Milieu	Urbain	74,9	73,1
	Rural	82,3	79,4
Région	Lomé	72,5	70,3
	Maritime	71,2	63,9
	Plateaux	75,6	72,5
	Centrale	86,5	85,6
	Kara	85,5	83,9
	Savanes	91,2	91,2
Total		80,0	77,3

Ce sont dans les régions septentrionales que le pourcentage de ménages disposant de MII est plus élevé. La même tendance se confirme pour le milieu rural et dans la région des Savanes où 91,2% des ménages enquêtés disposent d'une MII. De même, l'utilisation des MII varie selon le milieu de résidence. En effet le pourcentage de femmes qui ont déclaré avoir dormi sous MII est plus élevé en milieu rural (67%) qu'en milieu urbain (61%).

Quoique ne disposant pas de données fines (*désagrégées par région*) sur la mortalité et la morbidité liées au paludisme, les informations sur la protection et le traitement

tant aux niveaux national que régional permettent de conclure que des progrès ont été réalisés dans la lutte contre cette endémie.

3.3> TUBERCULOSE

Selon l'OMS, le nombre de nouveaux malades est estimé à 150 cas de pulmonaire à microscopie positive (TPM+) pour 100.000 habitants et de 300 cas toutes formes confondues pour 100.000 habitants. Afin d'améliorer le taux de succès du traitement, la stratégie DOTS est appliquée au Togo depuis 1996 conformément aux directives internationales. Cette stratégie est fondée sur la détection prioritaire des cas contagieux et leur traitement par une chimiothérapie de courte durée directement observée au moins pendant la phase initiale de traitement.

Au cours de ces cinq dernières années, la priorité du programme a été d'étendre la stratégie DOTS à l'ensemble des districts sanitaires et d'améliorer les indicateurs (en particulier les taux de détection et de traitement avec succès) dans ce domaine. A ce jour, si l'extension du DOTS est effective à 100% des districts, l'amélioration des indicateurs n'a pas suivi. En effet, les districts sont encore loin de maîtriser à leur niveau la mise en œuvre correcte et efficace de cette stratégie. Malgré la gratuité du traitement, la tuberculose reste une des causes de décès au Togo. Le pourcentage de nouveaux cas TPM+ dépistés au cours de l'année reste encore faible par rapport aux cas attendus. Néanmoins, l'analyse des données montre une diminution de la mortalité parmi les cas dépistés de tuberculose. Cela pourrait expliquer la performance du programme de lutte contre la tuberculose avec un taux de succès thérapeutique qui est passé de 64% en 2003 à 79% en 2009 et la diminution du taux de défaillance de 18% en 2003 à 3,4% en 2009.

INDICATEURS DE TUBERCULOSE							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de létalité	14,0%	10,0%	11,0%	11,0%	11,0%	11,0%	11,2%
Pourcentage de nouveaux cas TPM+ ²⁵ dépistés au sein des cas attendus au cours de l'année						24,3%	25,6%
Pourcentage de nouveaux cas TPM+ dépistés et sous DOTS n'ayant pas terminé le traitement (taux de défaillance)	18,0%	14,0%	8,0%	17,0%	6,0%	6,5%	3,4%
Pourcentage de nouveaux cas TPM+ ayant complètement terminé le traitement	64,0%	73,0%	77,0%	67,0%	75,0%	75,0%	79,0%

Source : UGP- Togo/ Fonds Mondial de lutte contre le Sida, le paludisme et le VIH/SIDA au Togo

24 > En 2006 la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous MII était de 58% contre 52% en 2008.
25 > Tuberculose pulmonaire à frottis d'expectoration positif.

3.4> CONTRAINTES SPÉCIFIQUES

L'atteinte de l'OMD 6 est jalonnée par des contraintes au nombre desquelles l'insuffisance de la couverture sanitaire en infrastructures et en personnel qualifié.

En ce qui concerne le VIH, les facteurs de propagation restent, entre autres :

- La non perception du risque et le déni de la maladie ;
- La pauvreté et l'extrême vulnérabilité économique et financière des femmes ;
- La prostitution de plus en plus marquée chez les jeunes filles extrêmement mobiles dans le pays et dans la sous région ;
- Une très faible utilisation des préservatifs chez les jeunes
- La stigmatisation des personnes vivant avec le VIH ;
- L'existence des pratiques traditionnelles néfastes (lévirat, sororat, sortie du couvent, sortie du veuvage, ventouse, scarification, excision et circoncision...);
- Les pesanteurs socioculturelles avec le poids de la tradition et des pratiques coutumières, la perception du Sida comme relevant du domaine magique ou surnaturel.

La mobilisation des ressources constitue également une contrainte majeure à la poursuite des avancées dans la lutte contre le VIH. En effet, il est ressorti de la dernière évaluation du plan d'actions que seulement 7,7 milliards de francs CFA ont été consacrés à la réponse au VIH en 2008²⁶ soit une augmentation de 20% par rapport à 2007. Bien qu'étant en augmentation, les ressources financières mobilisées restent en deçà des besoins exprimés dans le Plan Stratégique National 2007-2010 qui étaient de 11,1 milliards francs CFA pour 2007 et 17,9 milliards francs CFA pour 2008. Par ailleurs, le mécanisme de financement de la réponse au VIH au Togo est fragile car il dépend pour plus de 80% du financement extérieur.

Pour ce qui est de la mesure des progrès, en dehors du Plan National de Suivi - Evaluation, les rapports sur les indicateurs de base de UNGASS (2003, 2005 et 2008), les rapports sur l'Accès Universel aux services de prévention, de traitement et de soins (2006, 2009), le système national reste à bâtir. Les capacités en ressources humaines qualifiées de l'Unité de Suivi - Evaluation du Secrétariat Permanent du CNLS-IST sont en effet faibles. Cette faible capacité constitue à l'heure actuelle l'une des principales

26 > REDES 2008 : Rapport provisoire

contraintes pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des initiatives de lutte contre le VIH.

Pour ce qui est de la tuberculose, les facteurs qui concourent à sa propagation sont le chômage, la pauvreté, l'infection au VIH et surtout la méconnaissance des signes de la maladie. Au niveau du paludisme, la pauvreté est aussi un facteur prépondérant surtout en milieu rural. Les causes de cette maladie sont parfois méconnues par les populations rurales. En plus, la promotion des MII rencontre d'énormes difficultés au sein des populations analphabètes.

Au regard des progrès réalisés au cours des dernières années, le Togo pourrait être en mesure d'atteindre l'OMD 6 si les appuis se poursuivent et les cadres institutionnels sont adaptés et renforcés.

5> SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONTRAINTES COMMUNES AUX OMD 4, 5 ET 6

Au Togo, le Gouvernement a élaboré et adopté un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) ainsi que le profil du système de santé incluant les indicateurs des OMD. Il convient cependant de noter que ce plan national n'a pas fait l'objet de déclinaison au niveau local sous forme de plans locaux de développement sanitaire. Par ailleurs, le cadre juridique et institutionnel demeure encore insuffisant avec un code de la santé qui n'est pas encore adopté. Enfin, il manque toujours une politique nationale de maintenance des équipements. En ce qui concerne la mise en œuvre programmes/projets du secteur, les services du Ministère en charge de la santé fait face à de sérieux problèmes de capacité dans le domaine de l'identification des projets, de la programmation des investissements, de l'exécution des projets et de la gestion du secteur de la santé.

L'autre principale difficulté pour l'atteinte des OMD du secteur est l'insuffisance des ressources financières.

		2009	2010	2011	Total
Santé	Besoins OMD	78	81	83	242
	Allocations DSRP	41	49	59	150
	Gap	-36	-32	-24	-92

En milliards de F CFA

D'une manière globale, les allocations budgétaires prévues dans le DSRP entre 2009 et 2011 ne représentent que 62% des besoins évalués pour la même période pour l'atteinte des cibles des OMD 4, 5 et 6.

L'atteinte des OMD 4,5 et 6 dépend aussi de la qualité des prestations de services sur le terrain qui dépend à la fois des ressources humaines et de l'approvisionnement des biens et services.

En ce qui concerne les ressources humaines, il est à noter que, malgré les efforts accomplis en matière de recrutement du personnel soignant ces dernières années, le besoin en ressources humaines qualifiées reste préoccupant. Les disponibilités sont largement en dessous des normes OMS.

TOGO	NORME OMS
1 médecin pour 11.171 habitants	1 pour 10.000
1 infirmier d'Etat pour 6.135 habitants	1 pour 4.000
1 sage femme pour 13.170 habitants	1 pour 4.000

Cette situation est due aux phénomènes conjugués de la fuite des cerveaux et de manque de mesures incitatives. Cette crise des ressources humaines se pose aussi en terme de disparités régionales ; en effet, près de 80% du personnel se trouve dans les centres urbains, principalement dans la Commune de Lomé et de la région Maritime. Il en résulte des difficultés d'un accès équitable des populations aux services de qualité surtout au niveau local.

L'approvisionnement en biens et services pour l'atteinte des OMD dans le secteur de santé dépend également des infrastructures dont le nombre demeure satisfaisant face aux besoins. Environ 88% de la population se situent à moins de 5 km (*une heure de marche*) d'une structure de soins et 62,5% à moins de 2,5 km (*30 minutes de marche*). Cependant, ces infrastructures sont caractérisées par une exploitation quotidienne qui les expose à des risques de dégradation de la qualité du plateau technique. Les difficultés à ce niveau sont liées aux procédures de gestion financière et administrative et de la maintenance des équipements.

Malgré cette bonne accessibilité géographique de l'offre de soins, l'utilisation des services de santé ne cesse de se réduire au cours des dernières années. C'est ainsi que le

taux de fréquentation des formations sanitaires publiques reste inférieur à 30% avec une moyenne plus faible à Lomé. Cette faible performance résulte en grande partie de la dégradation des infrastructures dans le secteur public, du coût relativement élevé des prestations mais aussi de la baisse des revenus.

La volonté de réaliser les OMD se traduit au niveau local par la mise en place de mécanisme de collecte et de traitement des données permettant de mesurer les progrès accomplis. Toutefois, en l'absence d'une véritable décentralisation, il n'y a pas de plan local de développement et les actions à la base relèvent encore de l'initiative de l'autorité centrale. Par ailleurs, le Système National d'Information Sanitaire (SNIS), qui est chargé d'alimenter en données statistiques le dispositif de suivi-évaluation, est caractérisé par des problèmes de capacités (*manque d'ordinateurs et d'opérateurs de saisie pour la gestion des données de routine*). Ces faiblesses constituent un frein pour le passage à l'échelle du SNIS qui est basé sur les registres autocopiants, l'utilisation de nouveaux logiciels et la mise en réseau de l'ensemble des intervenants.

Enfin, les services déconcentrés du Ministère de la Santé ont établi des mécanismes qui permettent de mesurer les progrès des OMD. Ce qui permet de pallier l'absence d'un véritable mécanisme de suivi-évaluation mis en place par les autorités locales. Il faut cependant signaler que les structures déconcentrées du Ministère n'ont pas développé des indicateurs locaux adéquats pour mesurer et contrôler l'exécution de l'atteinte des OMD. L'évaluation des progrès en vue de l'atteinte des OMD au niveau local se fait donc à travers les indicateurs nationaux contenus dans le PNDS. Toutefois, ces résultats du suivi-évaluation informent les décideurs sur l'état d'avancement des actions et contribuent à améliorer substantiellement la révision des politiques et des programmes aux niveaux national et local.

6> CADRE POLITIQUE

Le secteur de la santé au Togo s'est doté d'un Plan de Développement Sanitaire (PNDS) 2009-2013 après celui de 2002-2006. Se fondant notamment sur les résultats de l'analyse de la situation et les récentes orientations de l'OMS sur les soins de santé primaires et les OMD, quatre orientations stratégiques sont retenues pour relever les

défis du secteur. Il s'agit : (I) du renforcement du cadre institutionnel et de la gestion du système de santé ; (II) de l'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et de la personne âgée ; (III) de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ; (IV) de la collaboration intersectorielle, du partenariat et de la coordination.

Spécifiquement pour les grandes endémies telles que le VIH, le paludisme et la tuberculose, le Gouvernement a mis en place trois programmes : (I) le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) ; (II) le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ; (III) le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT). Il met également en œuvre un Programme Elargi de Vaccination (PEV) pour l'immunisation des enfants et des mères contre les principales maladies évitables par la vaccination et un programme de santé de la reproduction.

Un accent particulier est mis sur l'amélioration de la situation nutritionnelle de la population. Les objectifs prioritaires découlant de ces orientations stratégiques visent à améliorer la santé de la mère et de l'enfant, à réduire de manière significative l'impact des maladies, principalement le paludisme, la tuberculose et le VIH, à travers le développement des ressources humaines, la réhabilitation des infrastructures et le renforcement en équipements médico-techniques.

7> DÉFIS

Le système sanitaire du Togo a beaucoup souffert de la longue période de crise que le pays a traversée. Il faut en urgence, sur la base du PNDS, mobiliser les ressources pour :

- Adopter et mettre en œuvre le Code de la santé ;
- Rénover les infrastructures de santé ainsi que le plateau technique ;
- Pallier dans le court terme à l'insuffisance des ressources humaines tout en rebâtissant la capacité de gestion à moyen terme des ressources humaines (*planification, programmation, suivi – évaluation, organisation et gestion du système de santé...*) ;
- Améliorer la qualité des soins et services de santé et renforcer l'offre de services de qualité en grossesse à moindre risque ;

- Privilégier l'approche intégrée (*santé, eau potable, assainissement, nutrition...*) et les interventions à haut impact sur la santé afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans les interventions de santé ;
- Renforcer le système national d'information sanitaire notamment sur les problèmes liés à la mortalité maternelle et les complications à l'accouchement ;
- Mettre en place un système soutenable de financement de l'accès au système sanitaire.

De manière spécifique, l'amélioration de la santé infantile et maternelle ainsi que la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose nécessitera le relèvement des défis suivants :

- Le renforcement de la prévention et des programmes de vaccination ;
- Le renforcement des campagnes intégrées de distribution de moustiquaires imprégnées, de supplémentation en vitamine A et de déparasitage ;
- Le renforcement de l'implication des communautés dans les activités de santé de l'enfant à travers la sensibilisation et la formation ;
- La généralisation de l'accouchement assisté par un personnel qualifié ;
- Le maintien des efforts en matière de lutte contre le VIH en insistant sur la prévention et le dépistage volontaire ;
- Le lancement d'une réflexion sur la mise en place d'un mécanisme durable de financement des maladies prioritaires (*VIH, paludisme...*) ;
- L'attention particulière à accorder aux groupes vulnérables (*mère-enfant, jeunes et adolescents, personnes âgées, pauvres, malades chroniques, populations sinistrées, etc.*) ;
- Le partenariat et la collaboration intersectorielle à renforcer.

OMD 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE



Cible 7A : Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Cible 7B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte

Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre ni à des services d'assainissement de base.

Cible 7D : Améliorer sensiblement, d'ici 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

7.1. ENVIRONNEMENT

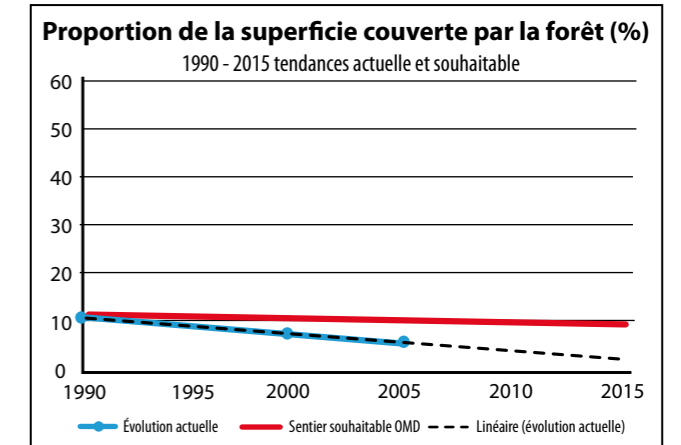
Il est reconnu que les ressources, d'une façon générale, et les ressources environnementales en particulier ne sont pas illimitées. Leur exploitation quotidienne les expose à des risques de dégradation.

7.1.1 DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis les années 1990, l'évolution de la situation économique sociale du Togo est marquée par une diminution de la proportion des zones forestières qui est passé de 12,6% du territoire national en 1990 à 7,1% en 2005. Par contre, la superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (*forêts classées, réserves de faunes et parcs nationaux*) est restée stable à 6501 km² de 1990 à 2006. La dégradation des ressources qu'elles abritent se poursuit cependant avec une vitesse incroyable en raison de la forte pression exercée par les populations riveraines et celles qui y sont installées, et dont la vie quotidienne dépend de ces ressources. Il en résulte une forte dégradation de l'abondance et de la diversité des espèces. Par ailleurs, d'autres types de dégradations ont commencé à apparaître au cours de ces dernières années ; il s'agit notamment de la dégradation des sols, l'érosion côtière, l'intensification de l'utilisation des ressources en eau ainsi que les pollutions de l'air, de l'eau et du sol.

Le rendement énergétique, PIB par unité d'énergie consommée, bien que restant faible, s'est améliorée passant, de 233 kg d'équivalent pétrole par 1000\$ en 1990 à 318 kg en 2003. L'émission de dioxyde de carbone par

habitant a augmenté, passant de 0,19 tonnes métriques / habitant en 1990 à 0,377 tonnes métriques en 2003.



Au regard des tendances actuelles dans la gestion des ressources naturelles et du diagnostic des problèmes environnementaux, il serait difficile pour le Togo d'atteindre les objectifs en matière environnementale pour 2015.

7.1.2 CONTRAINTES

Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992 à Rio de Janeiro, le Togo s'est engagé dans un processus de planification environnementale matérialisé notamment par la mise en place d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et de plans sectoriels par les diverses composantes (*forêt, changements climatiques, pollution, assainissement, désertification...*).

Le PNAE n'a pas connu une mise en œuvre effective. L'Agence Nationale pour la Gestion de l'Environnement

(ANGE), qui doit assurer sa mise en œuvre, n'a été créée qu'en 2008 ; elle est non opérationnelle à ce jour. Une loi-cadre sur l'environnement a été votée en 2008 en remplacement du Code de l'environnement de 1988 ; ses textes d'application élaborés sont en cours d'examen au niveau du Secrétariat du Gouvernement.

La politique nationale de l'environnement élaborée en 1998 n'a jamais été actualisée afin de prendre en compte les nouveaux défis environnementaux. C'est ainsi que les changements climatiques et les catastrophes naturelles tout comme les liens pauvreté-environnement sont au stade embryonnaire de leur intégration dans les documents de planification. Même si les efforts ont été consentis dans le cadre du DSRP Complet, la transcription dans les plans sectoriels reste encore un défi. En effet, l'analyse des documents sectoriels de planification montre que les considérations d'ordre environnemental n'ont été que très partiellement prises en compte. Cette situation est renforcée par une démarche peu rigoureuse dans les différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, qui n'ont pas intégré en général l'analyse de l'impact environnemental.

La transversalité de l'environnement n'est pas ainsi totalement perçue à tous les niveaux. En ce qui concerne les évaluations environnementales, elles se résument aux études d'impact environnemental des projets grâce à un décret pris en 2006. Par contre, les évaluations environnementales stratégiques qui doivent s'appliquer aux politiques, stratégies et programmes ne sont pas encore effectives, il en est de même des audits environnementaux. De plus, l'ineffectivité de la décentralisation constitue une entorse à la gestion décentralisée de l'environnement et son intégration dans les plans de développements locaux.

La plupart des documents de planification (*stratégies plans, programmes*) élaborés dans le cadre des activités habilitantes des Accords Multilatéraux en matière d'Environnement (AME) ne sont pas rigoureusement mis en œuvre du fait d'insuffisances techniques, institutionnelles et financières. Cette situation pourrait se traduire aussi par la faible capacité de mobilisation des ressources.

Enfin, la crise sociopolitique que le Togo a connue dans les années 90 a entraîné une baisse significative des dépenses publiques qui ont plus affecté les couches défavorisées

des zones rurales. Elles ont développé des stratégies de survie basées sur une exploitation non rationnelle des ressources forestières, en vue de se procurer des revenus complémentaires.

7.1.3 CADRE DE POLITIQUE

Au regard de la dégradation de l'environnement, un certain nombre de secteurs de l'économie devront adopter des mesures en vue de promouvoir un développement durable du pays. Ces différentes mesures doivent être inscrites dans les différentes politiques sectorielles du pays afin que des programmes et actions appropriés puissent être engagés et mis en œuvre pour une atténuation du phénomène. Toutes les mesures d'adaptation impliquent toutes les couches de la population, ce qui suppose une grande sensibilisation du public sur la problématique de l'environnement avec un accent particulier sur les changements climatiques et leurs impacts.

Depuis 2008 le pays s'est lancé dans un processus de développement durable avec la mise en place d'une Commission Nationale de Développement Durable constituant le cadre d'orientation du processus. Les efforts actuels s'inscrivent dans la dynamique de doter le pays d'une stratégie nationale de développement durable dont les études sectorielles sont en cours.

7.1.4 DÉFIS

Le renversement des tendances actuelles impose un certain nombre de défis à relever. Il s'agit :

- Du renforcement de capacité des acteurs et institutions tant au niveau conceptuel qu'opérationnel : un programme pluriannuel a été formulé pour renforcer les capacités en matière de gestion de l'environnement. Sa mise en œuvre a débuté en 2010 et se poursuivra avec le Programme de micro financements du Fonds pour l'Environnement Mondial et d'autres initiatives novatrices ;
- De l'actualisation de la politique nationale de gestion de l'environnement qui doit être adaptée aux nouveaux concepts et défis notamment ceux des changements climatiques dans toutes sa dimension et renforcer le lien entre l'environnement et santé ;
- De l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable en vue de renforcer l'inté-

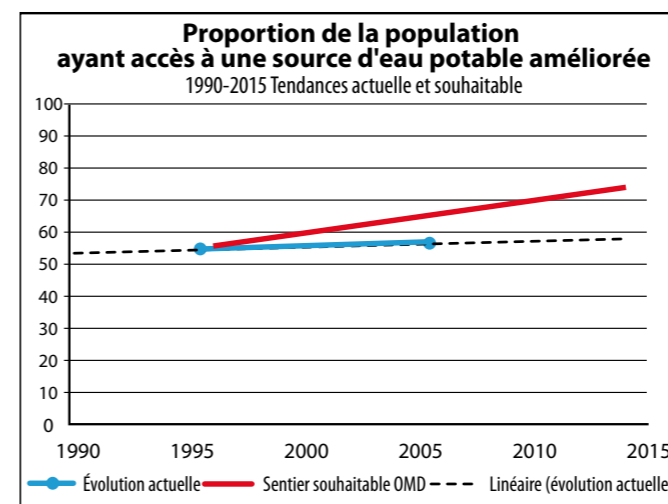
gration de l'environnement et des questions émergentes dans les planifications sectorielles ;

- De la mise en place de mécanisme de suivi environnemental avec des indicateurs pertinents donnant lieu à la production des rapports périodiques sur l'environnement
- Du renforcement du cadre juridique ;
- De l'élaboration et mise en œuvre d'une politique énergétique prenant en compte, la promotion d'une meilleure utilisation des ressources et l'encouragement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables ;
- De la mobilisation des ressources internes et externes pour l'exécution des programmes et projets assorties des AME ;
- De la mobilisation du secteur privé pour la cause environnementale et la recherche de l'alignement des activités des ONG et organisations à la base sur les priorités nationales.

7.2 EAU POTABLE

7.2.1 ACCÈS À L'EAU POTABLE

La proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable a suivi une trajectoire très faiblement croissante. La tendance est donc à l'amélioration pour les trois catégories de la population cible (*rurale, urbaine et semi urbaine*). La proportion de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable est passée de 38% en 1990 à 39% en 2007. Celle de la population rurale est passée de 28% en 1990 à 30% en 2007.



Le Togo dispose des ressources abondantes en eau qui

sont constituées : (I) des eaux pluviales, (II) des eaux de surface que drainent les trois bassins versants du pays (*Oti, Mono et Zio-Haho*) et (III) des eaux souterraines renouvelables contenues dans les formations aquifères de socle et du bassin sédimentaire côtier. Selon l'état des lieux établi en 2005, la quantité d'eau utilisée reste marginale par rapport au volume total d'eau disponible. La proportion d'eau prélevée pour la satisfaction totale des besoins passera ainsi de 0,81% en 2002 à environ 2% en 2015. Malgré l'augmentation des prélèvements de 60,75 milliards de m³ entre 2007 et 2015²⁷ (*soit une progression de 85%*), les ressources disponibles resteront globalement supérieures aux besoins du point de vue quantitatif. Cependant, les problèmes de qualité (*salubrité, pollution*) pourraient continuer à se poser localement. Malgré ce potentiel, l'inventaire montre que le taux de desserte en eau potable (*infrastructure rapportée à la population susceptible d'être desservie*) a été estimé à 34% en moyenne nationale. Cette situation traduit un déficit important d'équipements en infrastructures d'eau potable et une répartition inégale.

	INDICATEURS DE DÉSERTE	RÉALISATIONS	
		2000	2007
TAUX DE DESSERTE	Milieu rural	28%	30%
	Milieu péri-urbain	24%	29%
	Milieu urbain	38%	39%
	Taux global de desserte	31%	34%
	Forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH)		30%
	Puits à PMH		67%
	Mini-adduction d'eau potable (mini AEP)		5%
	Milieu urbain		
	Points d'eau autonomes (PEA)		34%

Au regard des tendances actuelles dans la gestion des ressources en eau, il serait difficile pour le Togo d'atteindre d'ici 2015 les objectifs en matière d'accès à l'eau potable si rien n'est fait en urgence.

7.2.2 CONTRAINTES

Au-delà de la disponibilité des ressources nécessaires au financement des ouvrages dans le domaine de l'accès à l'eau potable, la réalisation des OMD dans ce domaine fait face à un certain nombre de contraintes.

Elles portent d'abord sur le cadre des politiques qui est

encore caractérisé par l'absence d'une politique globale d'accès à l'eau potable. Il est aussi à noter l'insuffisance du cadre législatif et réglementaire avec un code de l'eau qui vient d'être adopté mais dont les textes de mise en œuvre ne sont pas encore finalisés. Au niveau institutionnel, des problèmes importants subsistent ; ils ont trait à (I) la faiblesse de la coordination des intervenants dans le secteur, (II) la dispersion des efforts, un cadre d'intervention mal défini avec une trop grande présence de l'État qui joue en même temps le rôle de juge et partie, (III) un organigramme de la DGEA non adapté aux fonctions que ce service est appelées à assumer dans le cadre de la GIRE.

En matière de mise en œuvre, il a été décelé des contraintes physiques (*géologiques, hydrogéologiques, physicochimiques*) et climatologiques (*sécheresse, mauvaise répartition spatiale des pluies...*) qui ne facilitent pas souvent l'accès aux ressources en eau et nuisent à sa qualité. Par ailleurs, des problèmes subsistent en ce qui concerne le suivi des ressources en eau (*disponibilité, qualité*) et la maintenance des équipements. Il s'avère aussi utile d'entamer une réflexion sur la politique de tarification afin de mieux tenir compte de la capacité à payer des usagers.

Par ailleurs, d'autres problèmes subsistent dans le secteur et ne favorisent pas l'accès durable à l'eau potable ; ils portent essentiellement sur :

- Le manque de financement des investissements dans le secteur dans la mesure où les allocations budgétaires sont largement inférieures aux besoins évalués pour l'atteinte des OMD²⁸;

		2009	2010	2011	Total
Eau assainissement	Besoins OMD	52	43	41	136
	Allocations DSRP	9	12	16	36
	Gap	-43	-31	-26	-100

En milliards de F CFA

- L'inexistence d'un mécanisme permanent de suivi (I) des ressources en eau (*collecte, mesure et analyse des données climatologiques, pluviométriques, hydrologiques, hydrogéologiques...*), (II) de l'état des ouvrages hydrauliques et des points d'eau, de leur fonctionnement et de leur gestion ;
- L'insuffisance des ressources humaines au niveau de la

DGEA tant en quantité qu'en qualité ;

- L'insuffisance des ressources matérielles (*matériels roulants, matériels de travail, matériels de mesures et d'analyse*) et la vétusté des locaux de la DGEA ;
- La faible appropriation, par le personnel de la DGEA de l'outil (PROGRESS) d'analyse des besoins des populations des milieux ruraux et péri urbains en matière d'eau ;
- L'inexistence d'un système de collecte des données sur le terrain pour la mise à jour régulière de la base de données PROGRESS (*état des ouvrages, nouvelles réalisations de tous les intervenants du secteur...*) ;
- La faible capacité du secteur privé et des ONG à fournir des services de qualité.

7.2.3 CADRE DE POLITIQUE

Il n'existe pas encore au Togo une Politique Nationale de l'Eau. Pour l'instant le Gouvernement s'appuie sur une politique d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural et péri-urbain qui a été adoptée en juillet 2006. Elle repose sur les principes clefs ci-après : (I) équité de service public, (II) eau payante, (III) responsabilisation des usagers, (IV) approche par la demande, (V) approche décentralisée, (VI) recentrage de l'Etat sur des missions de régulation sectorielle, (VII) promotion de l'intervention du secteur privé. Pour le milieu urbain, la politique du Gouvernement s'appuie sur la réforme de la TdE ; il s'agit de renforcer les capacités d'exploitation et de gestion de la TdE et de mener une réforme institutionnelle destinée à mieux distinguer les rôles d'exploitation et de gestion du patrimoine. Elle ne couvre que 22 préfectures sur 36 par manque de moyens adéquats.

Le pays dispose d'un document de politique et stratégie sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, ainsi que d'un plan d'action OMD pour l'approvisionnement en eau potable et assainissement. Ces documents ont été fédérés pour donner lieu à un document de programme national sectoriel en eau et assainissement.

7.2.4 DÉFIS

La situation de l'AEP est particulièrement préoccupante à l'échelle du pays, quel que soit le milieu considéré. Néanmoins, il y a lieu d'apprécier le poids important que représente Lomé dans cette évaluation. Une augmenta-

tion de la production et une réduction des pertes à Lomé conduiraient à accroître sensiblement les taux de couverture à l'échelle nationale. Cette amélioration de l'AEP dans la capitale est possible en mobilisant les ressources en eau souterraines connues. L'autre sujet de préoccupation est celui des centres semi-urbains pour lesquels des solutions techniques et des modes de gestion adaptées à leurs spécificités doivent être trouvés et mis en œuvre.

Les défis à relever portent notamment sur :

- La réorganisation de la DGEA en l'adaptant aux fonctions qu'elle est appelée à assumer dans le cadre de la nouvelle politique sectorielle ;
- L'amélioration et l'accroissement de la desserte en eau potable des populations des milieux rural, péri-urbain et urbain : elle passera par la réhabilitation et le renforcement des infrastructures et équipements d'AEP existants, la construction de nouveaux systèmes d'AEP et l'extension des réseaux de distribution en milieu urbain. Les nouvelles interventions obéiront à certains principes de base dont : le type d'ouvrage de captage, le dimensionnement et la nature de l'équipement d'exhaure ;
- La mobilisation des ressources financières en augmentant la part du budget alloué au secteur et en sollicitant un appui plus conséquent des partenaires au développement ;
- Le renforcement des capacités nationales : il s'agit d'assurer un suivi et une gestion efficaces des équipements d'AEP rurale, péri-urbaine et urbaine ainsi que des ressources en eau tout en contribuant au développement économique local et régional en faisant progressivement des usagers les principaux décideurs et gestionnaires de leurs ouvrages. Ce qui implique une plus grande participation à l'identification des priorités, à la conception et à la mise en œuvre des projets. A cet effet, la formation de tous les acteurs devient une condition nécessaire pour la conduite du processus ;
- La décentralisation des pôles de décisions et le transfert des compétences au niveau local de manière à être en phase avec le principe de la maîtrise d'ouvrage par les usagers ;
- L'amélioration des connaissances sur les ressources en eau : à cet effet, des études devraient être conduites sur le potentiel régional des ressources en eau et sur le parc existant des systèmes d'AEP en milieu rural, péri-urbain et urbain.

7.3. ASSAINISSEMENT

7.3.1 ACCÈS À UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AMÉLIORÉ

La proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (*système adéquat d'évacuation des excréta*) s'est sensiblement dégradée entre 1990 et 2006. Elle est en effet passée de 37% en 1990 à 31,7% en 2006 dont 66,6% en milieu urbain et 10% en milieu rural. Cette tendance devrait se retourner et s'améliorer à l'horizon 2015 selon les prévisions

À Lomé, la fosse étanche est utilisée dans 45% des concessions et la fosse septique dans 27% des concessions. Il y aurait en outre une cinquantaine de latrines publiques dans la capitale. Le coût élevé des installations serait une des raisons principales du développement limité des installations sanitaires. L'entretien et la vidange posent également des problèmes. Le dernier plan directeur d'assainissement de la ville de Lomé date de 2003 ; il permet d'avoir une idée de l'état de dégradation avancée du système d'assainissement de la capitale et de ses conséquences sur l'insalubrité et la santé des habitants. La situation est caractérisée par :

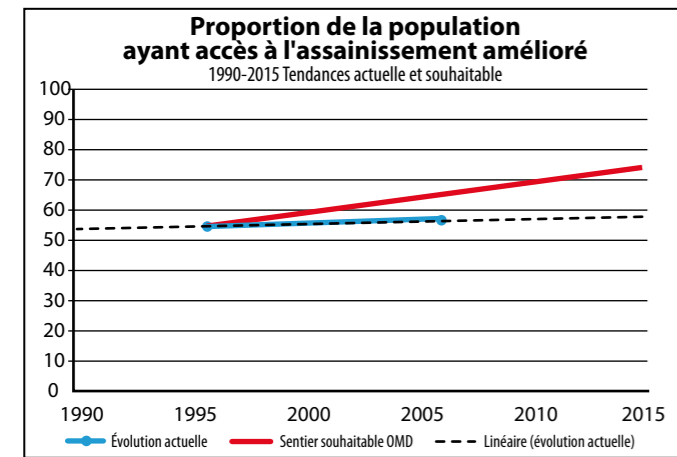
- Un système d'assainissement pluvial non adapté aux besoins actuels de la ville avec un réseau de drainage sous-dimensionné (*ne couvre que 10% de la ville, à savoir le cœur historique de Lomé*), vétuste (*hérité de l'époque coloniale*) et non entretenu depuis longtemps. Le pourtour du système lagunaire est également doté d'un réseau de drainage des eaux pluviales assez important mais hétéroclite ; il ne remplit pas son rôle et ne résout que partiellement les problèmes d'inondation ;
- Un système d'équipements d'évacuation des eaux usées qui est très limité (*moins de 1% des besoins*) et dans un état de délabrement très avancé. Il constitue une menace tant au plan environnemental que sanitaire à cause du rejet direct des eaux usées dans les lacs de Lomé ou sur la plage. Les déficiences du réseau d'évacuation des eaux usées font que les secteurs couverts sont dans un état d'insalubrité avancée occasionnant une augmentation des cas de paludisme et d'autres maladies ;
- Un système lagunaire d'assainissement qui connaît aujourd'hui un niveau de dégradation assez avancé à cause du dépôt des ordures ménagères et des rejets des

28 > Les allocations budgétaires prévues dans le DSRP entre 2009 et 2011 ne représentent que 26% des besoins évalués pour la même période pour l'atteinte des cibles liées à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

eaux usées domestiques. Le grand canal d'équilibre n'assure plus son rôle car il est envasé, et ne permet plus les échanges entre les différents lacs et la lagune ghanéenne. Les équipements électromécaniques sont vétustes et leurs dysfonctionnements engendrent souvent des inondations lors de la saison des pluies ;

- Un assainissement individuel et semi-collectif qui est très limité et pose des problèmes d'hygiène et de santé publique.

A Lomé, la vidange des fosses était assurée dans le passé par les services techniques de la municipalité qui ne disposent plus aujourd'hui d'équipement adéquats. Les installations sont souvent engorgées. La décharge des matières de vidange se fait généralement de manière sauvage. En l'absence de latrines, les populations n'ont pas d'autre recours que la défécation dans la nature. Par ailleurs, il a été observé une forte relation entre la disponibilité d'installations sanitaires dans les concessions et la disponibilité d'eau courante.



Le réseau d'assainissement pluvial demeure encore embryonnaire, mal réparti, vétuste, mal entretenu et se concentre dans les grandes villes. Cette situation contribue dans une large mesure aux inondations récurrentes surtout à Lomé et ses environs. Le pays ne dispose d'aucune station d'épuration d'eau usée et d'excrétas. Les rejets se font anarchiquement dans la nature. Environ 2% des ménages ont accès à un système d'enlèvement des ordures ménagère sur tout l'étendu du territoire. Dans les

villes secondaires, plus de 75% des rejets se font à travers les dépotoirs dits sauvages (*rapport Citafric 2007*).

Le manque d'équipement sanitaire et le manque d'hygiène sont la cause de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires. L'élimination des eaux usées domestiques dans la nature engendre une prolifération de moustiques et autres vecteurs de maladies. Les eaux usées contaminent également les aquifères et entraînent une eutrophisation des plans d'eau.

Au regard des tendances actuelles en matière d'assainissement dans la gestion des ressources en eau, il serait difficile pour le Togo d'atteindre d'ici 2015 les objectifs en la matière.

7.3.2 CONTRAINTES

En dehors de l'absence d'une politique claire de l'assainissement, les contraintes sont d'ordres physiques et socio-économiques.

Sur le plan physique, les villes côtières comme Lomé et Aného ont une topographie peu favorable au drainage des eaux pluviales. Les pentes sont parfois relativement très en-dessous du niveau marin, rendant l'écoulement gravitaire quasi impossible. La nappe phréatique est presque affleurant empêchant toute infiltration d'eau dans les exutoires naturels ou artificiels. L'assainissement autonome étant dominant, les zones d'affleurement de la nappe phréatique en sont dépourvues si bien que les défécations se font à même le sol et sur les dépotoirs sauvages à proximité des lieux d'habitation.

Sur le plan socio-économique, le système d'assainissement collectif plus coûteux est peu adapté à la typologie des habitats surtout en zone périurbain. Lorsqu'il existe, il est sous exploité et mal entretenu. Le respect des règles d'hygiène s'est dégradé au cours des dernières années. Malgré les efforts consentis par le Gouvernement grâce l'appui des partenaires pour assainir le paysage urbain de Lomé le renouement avec ces règles demeure très timide.

EVOLUTION DE LA POPULATION AYANT ACCÈS À UN MEILLEUR SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT									
Indicateurs	1990	1996	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (%)	37	-	-	-	-	-	35	-	31,7

En dehors de Lomé, la plupart des villes secondaires ne disposent pas d'un schéma directeur d'assainissement. Celui de Lomé n'a jamais bénéficié de financement conséquent pour être mise en œuvre. La dernière mise à jour date de 2004. La mobilisation des ressources internes demeure à niveau relativement faible.

Enfin, le cadre institutionnel reste peu performant et se traduit par une faiblesse de capacités, et aussi une certaine confusion dans les rôles et responsabilités des ministères en charge de l'eau, de la santé, de l'environnement.

7.3.3 CADRE DE POLITIQUE

Deux documents de politique se partagent le volet assainissement au Togo sans y être entièrement consacrés. Il s'agit notamment de :

- La Politique d'Hygiène et Assainissement est élaborée sous la tutelle du ministère de la santé. Elle vise principalement à mettre en place un cadre institutionnel approprié et cohérent permettant d'impulser le sous secteur de l'hygiène et de l'assainissement et d'assurer son développement durable. Cette politique vise également à renforcer les capacités nationales en matière d'hygiène et d'assainissement, à développer l'expertise locale dans le domaine, à assurer la couverture totale en infrastructures sanitaires et à instaurer la participation et la gestion communautaire. Elle est actuellement en cours d'actualisation ;
- La Politique Nationale en matière d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu rural et semi urbain a été adoptée par le Gouvernement en 2006.

7.3.4 DÉFIS

Les défis relatifs à l'assainissement se traduisent par :

- La définition d'une politique claire de l'assainissement clarifiant les rôles et attributions des acteurs intervenants dans le secteur ;
- Le renforcement des capacités des acteurs aux plans institutionnel technique et financier ;
- La mobilisation des ressources internes et externes pour financer les projets et programmes d'assainissement avec l'implication du secteur privé ;
- L'effectivité de la décentralisation avec un transfert des ressources et compétences aux collectivités locales afin

qu'elles puissent assumer les missions liées à l'assainissement ;

- La mise en place des ouvrages d'assainissement notamment ceux de traitement des eaux usées, des boues de vidange et des déchets ;
- Le renforcement des IEC à l'endroit de la population pour l'observation des règles d'hygiène.

Au regard des tendances observées dans l'évolution des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable et le diagnostic du système d'assainissement, la probabilité d'atteindre les cibles relatifs à l'OMD 7 est faible voire nulle.

EVALUATION DES BESOINS OMD ET ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES

Face à de multiples défis, le Gouvernement a préparé en 2006 sa Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD (SND/OMD). Après la mise en place d'un cadre institutionnel à trois niveaux (*Comité National Ministériel ; Unité Technique de Coordination ; Groupes Thématiques*), les principales étapes suivantes ont été franchies : (I) la revue des stratégies, politiques et programmes actuellement en cours d'exécution dans les différents secteurs portant sur les OMD (*agriculture et lutte contre la faim, genre, éducation, santé, eau, assainissement, pistes rurales, énergies...*) ; (II) la réalisation d'une analyse complémentaire portant sur les problèmes de gouvernance et de capacité de gestion du développement en vue de tenir compte de la situation spécifique du Togo ; (III) l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD dans les principaux secteurs sur la base d'un certain nombre d'interventions ; (IV) l'élaboration de la SND/OMD et sa validation par l'ensemble des acteurs nationaux ; (V) l'adoption de la SND/OMD par le Conseil des Ministres en mars 2007.

COÛT DE RÉALISATION DES OMD (EN MILLIARDS DE F CFA)

	2006	2010	2015	Moyenne 2006-2015
Agriculture et lutte contre la faim	27,1	40,0	68,3	44,3
Éducation	50,2	85,4	151,6	91,9
Genre	6,1	9,0	14,0	9,7
Santé	55,2	81,0	97,4	80,3
Eau et assainissement	26,1	42,7	47,8	43,1
Transport	43,6	51,6	64,8	53,3
Énergie	19,2	40,6	74,0	44,9
Total	227,5	350,3	517,9	367,5
Total (FCFA)	42 619	59 701	78 383	61 011
Total (USD)	84	117	154	120

Source : Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD

La mise en place de cette démarche a permis de remobiliser les cadres nationaux autour d'un certain nombre de travaux analytiques. Par ailleurs, les résultats obtenus ont fortement influencé les politiques inscrites dans le DSRP du Togo.

L'évaluation des besoins avait révélé que le coût global pour l'atteinte des OMD est de l'ordre de 3.675 Milliards FCFA (7,2 milliards USD) pour l'ensemble des secteurs retenus sur la période 2006 - 2015. Ce coût global couvre l'ensemble des dépenses, toutes sources de financement confondues. Il correspond à un coût moyen par habitant et par an de 61.011 FCFA, soit 120 USD avec une montée en charge progressive entre 2006 (42.600 FCFA) et 2015 (78.400 FCFA).

POURCENTAGE DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DU DSRP PAR RAPPORT AUX BESOINS OMD

	2009	2010	2011	Total
Agriculture et lutte contre la faim	66%	70%	73%	70%
Éducation	29%	30%	33%	31%
Santé	53%	61%	71%	62%
Eau et Assainissement	17%	27%	38%	26%
Transport	41%	52%	64%	52%
Énergie	15%	16%	16%	16%
Genre	0%	0%	0%	0%
Total	36%	42%	49%	42%

Si on compare ces besoins aux allocations de dépenses d'investissement public dans ces secteurs prioritaires, on se rend du niveau élevé des besoins de financement. En effet, pour la période 2009 - 2011, les allocations budgétaires prévues dans ces secteurs prioritaires liés aux OMD ne représentent que 42% des besoins évalués pour la réalisation des OMD durant la même période.

OMD 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT



Cible 8A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Cible 8B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Cible 8C : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral

Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à moyen terme

Cible 8E : Rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible 8F : Faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les NTIC, soient accordés à tous.

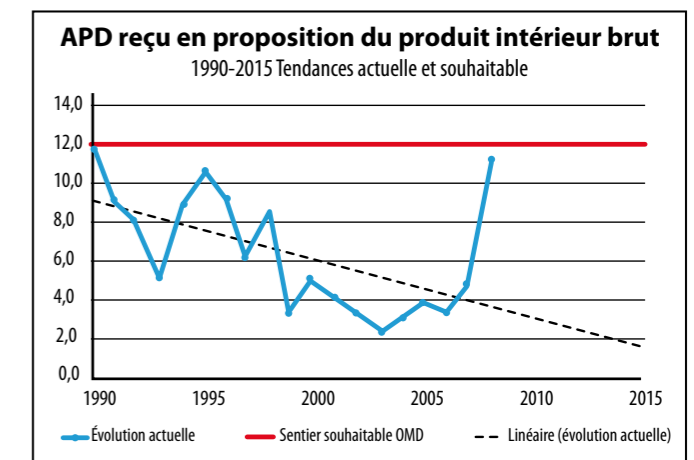
Classé parmi les pays les moins avancés, avec un indice de développement humain estimé à 0,499 selon le Rapport sur le Développement Humain 2009 du PNUD, le Togo a été caractérisé depuis plusieurs années par la suspension de la coopération avec ses principaux partenaires au développement et une importante accumulation de la dette publique.

Au vu de l'ampleur des défis à relever au niveau des 7 premiers OMD, le Togo doit développer un partenariat renforcé avec la communauté internationale pour compléter les ressources internes afin de réinvestir dans le développement humain pour la réalisation des OMD. Le pays, qui sort depuis 2006 d'une crise sociopolitique avec un passif important qui n'est pas encore entièrement résorbé, a en effet besoin de ressources importantes.

8.1. AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

La crise que le Togo a connue entre 1991 et 2005 a entraîné la suspension de la coopération de plusieurs partenaires au développement notamment celles de l'Union Européenne, des institutions financières internationales (*FMI, Banque Mondiale, BAD*) et de plusieurs bilatéraux (*hors assistance humanitaire*). La situation, qui s'était sérieusement détériorée à la suite des élections de 1993 et de 1998, avait entraîné une forte réduction de

l'aide publique au développement qui est passée de 52 milliards de F CFA en 1990 (11,9% du PIB) à 24 milliards en 2003 (2,5% du PIB).



SCÉNARIO DE GLENEAGLES

La mise en place de l'Initiative du Secrétaire Général des Nations Unies constitue donc pour le Togo une opportunité pour améliorer la mobilisation des ressources nécessaires au financement des dépenses publiques dans l'agriculture, l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement... Elle permettra ainsi de combler une partie du déficit dans ces secteurs et faire sortir certains groupes vulnérables de la trappe à pauvreté. Pour sa mise en œuvre, les Agences du Système des Nations Unies et les partenaires au développement ont assisté le Gouvernement à :

- faire la revue du programme de dépenses publiques du DSRP afin de vérifier le degré de prise en compte des dépenses compatibles avec les besoins pour l'atteinte des OMD ;
- préparer un scénario macro-économique intégrant un accroissement de ces dépenses sur la base des engagements du G8 à Gleneagles, à savoir une APD par tête de 85 \$US d'ici 2010 ;
- vérifier que ce cadre macro-économique est stable et que la dette publique est soutenable ;
- préparer des programmes sectoriels de dépenses publiques compatibles avec les besoins pour l'atteinte des OMD d'ici 2015 ;
- développer une stratégie de mobilisation des ressources centrée sur la réalisation des OMD.

Actuellement les travaux ont permis de faire la revue du programme de dépenses publiques du DSRP, notamment celles des secteurs prioritaires (*agriculture, éducation, santé, eau potable, routes*). Dans ce cadre, il convient de noter que le scénario de référence du DSRP est limité par les contraintes de financement. Il est en effet caractérisé par une progression encore timide de l'APD (32 \$ US par tête d'habitant en 2011, à comparer au montant de 57 \$US reçu par le Togo en 1990). Il ne prend pas ainsi suffisamment en compte les besoins d'investissement nécessaires à la réalisation de progrès vers les OMD. En effet, les allocations de dépenses publiques dans les secteurs prioritaires (éducation primaire et secondaire, santé, agriculture, eau et assainissement, infrastructures) pour la période 2009-2011 ne représentent que 42% des besoins évalués pour l'atteinte des OMD.

C'est la raison pour laquelle un scénario alternatif plus optimiste a été préparé se fondant sur les engagements des pays du G8 à Gleneagles en 2005. Sa concrétisation, à savoir une APD de 85 \$US d'ici 2011, devrait permettre au Togo de disposer de plus de marge de manœuvre pour le passage à l'échelle des dépenses publiques nécessaires à la réalisation de progrès vers les OMD. Les études macro-économiques réalisées permettent d'entrevoir une progression, par rapport à la situation de référence, d'environ 55% des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires liés aux OMD sur la période 2009-2011. Ces ressources supplémentaires seront affectées au financement des investissements dans les secteurs prioritaires.

Affectations de l'enveloppe supplémentaire découlant du scénario de Gleneagles	
	2009 - 2011
Education	61,2
Santé	50,6
Genre	9,8
Agriculture	42,1
Eau et Assainissement	22,2
Energie	26,6
Routes	36,2
Gouvernance	4,0
Autres secteurs (emplois, développement à la base, environnement...)	17,0
Total	269,8

Source : Groupe de travail national sur le Scénario de Gleneagles

Bien qu'elles ne couvrent pas l'intégralité des besoins, ces dépenses additionnelles pourraient permettre d'ici à 2011 de réali-ser des progrès substantiels en termes d'accès à l'éducation primaire, de réduction de la mortalité infantile, de diminution de la malnutrition et d'accès à l'eau potable...

Le FMI a analysé l'impact macro-économique de ce scénario en vue de valider sa faisabilité pour le Togo. Il a relevé les effets positifs d'une augmentation significative de l'aide sur le Togo tout en relevant quelques éléments de risque dont notamment sur la capacité de l'Administration à gérer des flux supplémentaires de ressources de ce niveau. Les conclusions de son étude ont été présentées lors de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies de septembre 2008 consacrée aux OMD.

Pour commencer le passage à l'échelle, si les engagements de Gleneagles se réalisent, deux secteurs ont été pris en considération pour le Togo. Il s'agit de l'agriculture et l'eau potable. Ils ont pour particularité de disposer de politiques sectorielles actualisées et de plans d'investissements compatibles avec les besoins OMD. Ils ont aussi l'avantage de toucher des parties du pays dans lesquelles le niveau de pauvreté est très élevé.

L'une des principales conséquences de cette longue suspension de la coopération au développement a été la forte réduction des investissements publics dont le niveau par rapport au PIB est passé de 6,6% en 1990 à 2,8% en 2005. Cette situation a entraîné la détérioration significative des infrastructures économiques (*agriculture, routes*) et sociales (*éducation, santé*). A titre de rappel, près de 80% des investissements publics du Togo étaient financés par des ressources extérieures avant les années 90. Bien que la coopération technique autonome ait été épargnée par le recul de l'aide publique au développement, il convient de noter que la coopération technique liée aux projets a été divisée par trois, contribuant ainsi à la dégradation des capacités de planification et de mise en œuvre des projets dans les ministères sectoriels. Enfin, les aides budgétaires se sont taries alors qu'elles représentaient près de 15% de l'aide publique au développement en 1991.

Un début de reprise des appuis des partenaires a été amorcée en 2007 (59 milliards soit 4,8% du PIB) et 2008 (156 milliards soit 11,0% du PIB). Cependant cet accroissement significatif par rapport à 2006 (41 milliards soit 3,6% du PIB) s'explique en grande partie par les appuis apportés en 2007 dans le cadre des élections législatives et des allége-

ments de dette obtenus en 2008 auprès des pays membres du Club de Paris et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux notamment la Banque Mondiale et la BAD. Ces annulations de dette n'ont pas encore permis de dégager une marge de manœuvre budgétaire conséquente dans la mesure où elles portent en grande partie sur des arriérés de paiement accumulés depuis le milieu des années 1990.

8.2. DETTE PUBLIQUE

L'évolution de la dette publique extérieure est marquée depuis le début des années 90 par la situation difficile que le pays a traversée durant la crise sociopolitique. Durant cette période, le Togo avait un accès limité à l'endettement auprès des institutions financières multilatérales et des banques commerciales. C'est ainsi l'encours de la dette publique extérieure est passé de 306 milliards de F CFA en 1990 à 848 en 2007. Il convient cependant de noter que le quasi triplement de cet indicateur s'expliquait en grande partie par la dévaluation de 50% du F CFA en 1994 et l'accumulation continue des arriérés de paiement depuis la fin des années 90. Concernant ce dernier point, il convient de noter que ces arriérés²⁹ représentaient en fin 2007 près de 30% de cet encours.

INDICATEURS SUR LA DETTE EXTÉRIEURE DU TOGO					
	1990	1995	2005	2007	2008
Encours de la dette publique extérieure (en milliards de F CFA)	306	710	892	848	700
Encours de dette publique extérieure (en % du PIB)	69,2%	108,6%	80,1%	69,9%	49,0%
Service de la dette extérieure (en % des exportations)	20,8%	19,7%	8,2%	7,3%	6,7%

29 > En fin 2007, 97% des arriérés de paiement portaient sur des créances auprès de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Européenne d'Investissement et du Club de Paris.

En outre, du fait de l'accumulation des arriérés de paiement auprès des institutions financières multilatérales, en particulier la Banque Mondiale, le Togo n'a pu avoir de programme avec le FMI entre 2002 et 2006. Ce qui ne lui a pas permis d'être éligible aux Initiatives sur les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et sur l'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) ou de bénéficier d'autres mesures d'allègement, de rééchelonnement ou d'annulation de sa dette extérieure. Ce sont ces facteurs qui expliquent en grande partie la situation insoutenable de la dette qui persistait jusqu'en 2007. En effet, l'analyse de viabilité de la dette publique extérieure conduite en 2007 par les services de la Banque Mondiale et du FMI avait conclu au sur-endettement du Togo avec plusieurs indicateurs de la dette dépassant de manière substantielle les seuils indicatifs.

La mise en œuvre réussie des réformes dans le cadre du DSRP a permis d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTTE/IADM en novembre 2008. Le Togo a bénéficié en 2008 d'annulations partielles de dette de la part de la Banque Mondiale (150 millions de dollars US), de la BAD (20 millions de dollars US) et des créanciers membres du Club de Paris (347 millions de dollars US). Ces réformes qui se sont poursuivies en 2009 devraient conduire à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE/IADM d'ici la fin de l'année 2010.

Dans ce nouveau contexte, l'analyse de viabilité de la dette publique extérieure conduite en novembre 2008 avait noté les progrès réalisés suite aux mesures d'allègements mentionnées plus haut et à l'amélioration de la gestion du cadre macro-économique notamment le cadre budgétaire. Il est ressorti des simulations que la valeur actualisée nette de la dette extérieure rapportée au PIB (49% en 2008) diminue fortement mais reste supérieure au seuil indicatif de 30% jusqu'en 2015. L'atteinte du point de décision des initiatives PPTTE et IADM devrait permettre au Togo de bénéficier d'un allègement supplémentaire de dette qui ramènerait tous les indicateurs en dessous des seuils indicatifs correspondants. Cependant l'adjonction à cette dette publique extérieure de la dette publique intérieure, qui représentait en fin 2008 27% du PIB, pourrait maintenir la valeur actualisée nette de la dette publique totale à plus de 50% du PIB.

8.3 COMMERCE INTERNATIONAL

Comme mentionné plus haut, le système d'incitation à la production et au commerce a été marqué par ces dernières années par un climat des affaires très peu attractif. En dépit de cette contrainte majeure, le Togo possède, avec le Port de Lomé, la Zone Franche, des potentialités en matière agricole et un positionnement stratégique au sein de l'UEMOA et de la CEDA, des avantages comparatifs lui permettant de mieux tirer profit des opportunités de commerce, aussi bien au niveau régional qu'au plan mondial.

Le Togo est membre de l'OMC depuis le 31 mai 1995 et a déjà fait l'objet de deux examens de politique commerciale en 1999 et en 2006³⁰. La période séparant ces deux examens a été marquée par la persistance de la crise politique et socio-économique. Le Ministère en charge du Commerce prépare et conduit, en dehors du périmètre de la Zone Franche, la politique commerciale et des investissements. Il fait actuellement face à de sérieuses difficultés (*ressources humaines, matérielles et financières*) pour mener à bien sa mission. Le Togo ne dispose que depuis 2009 d'une mission permanente à Genève, ce qui lui permet à présent une participation active aux travaux de l'OMC.

Par son appartenance à l'UEMOA, le Togo a libéralisé ses échanges dans le cadre de la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC). Dans le cadre de la CEDA, il prépare actuellement les mesures lui permettant de mieux bénéficier de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne (UE). Cet accord va rendre les dispositions du volet commercial de la Convention de Cotonou compatibles avec les règles de l'OMC. La conclusion de cet accord n'affectera pas les conditions d'accès des produits du pays au marché européen. Cependant, l'exécution du programme de mise à niveau du secteur productif envisagé dans le cadre de l'APE permettra le renforcement des capacités d'offre d'exportation du pays.

Depuis l'adoption de son DSRP Intérimaire en mars 2008, le pays a franchi les étapes lui permettant d'être éligible au Cadre Intégré. Le Gouvernement a introduit à cet effet une demande d'accès à ce mécanisme qui a reçu l'avis favorable du Conseil Intérimaire du cadre Intégré. Des tra-

vaux sont en cours pour finaliser l'Étude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale (EDIC) ; elle traite de questions importantes pour l'accélération de la croissance et du commerce (*agriculture, secteur minier, relance de la Zone Franche, climat des affaires, commerce extérieur et politique commerciale, Port et facilitation du commerce, formation professionnelle...*). Elle va faciliter l'identification des contraintes dans les secteurs ayant le plus grand potentiel d'exportation et la définition d'un plan d'actions qui sera validé au cours de l'année 2010.

Par ailleurs, d'autres initiatives ont été prises en vue de faciliter l'accès des produits aux marchés des pays développés, en dehors des dispositions commerciales de la Convention de Cotonou. Il s'agit notamment de :

- L'African Growth Opportunity Act (AGO) adopté par les États-Unis en 2000 et l'élargissement en 2003 par le Canada de son système généralisé de préférence (SGP) en assouplissant ses réglementations relatives aux règles d'origine pour des produits dont les textiles et les vêtements en provenance des pays les moins avancés. Suite aux élections législatives d'octobre 2007 et à l'évaluation positive par les États-Unis de la situation de la gouvernance dans le pays, le Togo vient d'accéder, en avril 2008, à l'AGO ;
- L'accès au marché du Japon sans droit de douane à un nombre plus étendu de produits industriels et agricoles en provenance de 31 pays les moins avancés d'Afrique.

Cependant, leurs effets sur le commerce ne sont donc pas encore perceptibles. En effet, les faibles capacités d'offre n'ont pas favorisé l'expansion et la diversification des exportations.

Par ailleurs, la poursuite des subventions au coton par les pays développés ainsi que l'échec des négociations du cycle de développement de Doha sont un signe révélateur des faibles dispositions des pays développés à faciliter l'accès des produits des pays en développement à leurs marchés. En outre, les exportations du pays continuent d'être dominées par les matières premières (*coton, phosphate, café, cacao*) non transformées et le ciment. Le commerce ne pourra pas contribuer de manière significative à la lutte contre la pauvreté sans la diversification et l'amélioration de la balance des marchandises, structurellement très déficitaire.

Le DSRP Complet et son Plan d'Action Prioritaire (PAP) rassemblent des éléments de stratégie tant au niveau global que sectoriel. Plusieurs partenaires au développement ont repris la coopération depuis 2008 et sont conscients de l'urgence à financer les investissements dans les secteurs contribuant à la réalisation des OMD. Si les grandes orientations stratégiques sont disponibles, si des éléments de plan d'actions ont été élaborés, si des financements sont en voie d'être mobilisés, il convient néanmoins de souligner que de bonnes dispositions ne peuvent se traduire par l'engagement d'actions que si l'administration publique Togolaise dispose des capacités notamment humaines pour piloter la mise en œuvre et le suivi des plans d'action qui ont été élaborés. Faute de capacités adaptées, le processus de redémarrage du développement et de réalisation des OMD risque de demeurer virtuel ou d'être gravement handicapé.

En d'autres termes, le Togo, par ses réformes, a créé les conditions les plus favorables pour la relance de son processus de développement, et à un soutien accru de la communauté internationale. Mais pour capitaliser sur ces succès et en faire bénéficier la population, encore convient-il de veiller à la mobilisation des capacités qu'implique l'enclenchement du processus de développement.

Or, la crise profonde que le pays a traversée a eu des répercussions assez significatives sur le fonctionnement de l'Administration Publique. Le système fonctionne difficilement et est caractérisé par une fonction publique vieillissante sans beaucoup de moyens de fonctionnement. Il rencontre ainsi des difficultés importantes pour rendre des services de qualité aux populations.

Si l'on s'en tient aux ressources humaines, qui ne sont qu'une des variables à considérer, on constate que les effectifs de la fonction publique sont passés de 36.000 à 21.500 entre 1984 et 2006. Par ailleurs, la pyramide des âges, liée notamment au gel des recrutements, aurait dû conduire à des départs massifs à la retraite d'ici fin 2009. Fort heureusement, la mesure de relèvement de l'âge de la retraite en 2008 a un peu atténué ce phénomène. Cependant, une rapide revue des effectifs de l'administration publique montre qu'elle est largement dépourvue des cadres de conception et de pilotage des réformes

qui sont indispensables. Au-delà des sous-effectifs liés au blocage des recrutements et aux départs à la retraite, l'administration publique rassemble des personnels peu motivés, parfois non qualifiés et évoluant dans des environnements de travail vétustes et peu mobilisateurs. La situation est en effet caractérisée par l'extrême faiblesse des budgets de fonctionnement et l'absence d'équipements performants. En outre, le système administratif actuel est marqué par une centralisation excessive des pouvoirs de décision, un cadre organisationnel peu lisible (*organisation administrative instable, conflits de compétences, absence de procédures et de méthodes de travail normalisées*), la faiblesse de la gestion des ressources humaines et de la productivité des cadres.

De manière spécifique, la situation des administrations en charge du développement économique et social demeure préoccupante et se caractérise par :

- La faiblesse des instruments de pilotage et de gestion du cadre macro-économique et le manque de capacités des services en charge de la préparation des réformes économiques et sociales ;
- L'absence d'un mécanisme opérationnel de coordination interministérielle pour la mise en œuvre et le suivi des réformes ;
- Un système de coordination de l'aide devenu inopérant à la suite d'une longue suspension de la coopération au développement ;
- La désorganisation du système de planification³⁰, de programmation et de suivi des dépenses publiques dans les secteurs, y compris les secteurs prioritaires (*Éducation, Santé, Agriculture, Infrastructures, Eau...*) ;
- Des outils de préparation, de mise en œuvre et de suivi et de contrôle (*interne et externe*) des finances publiques qui ont besoin d'être rénovés malgré les efforts importants réalisés depuis 2006 ;
- Un système statistique qui peine à collecter, traiter et diffuser les informations nécessaires à la prise de décision et au suivi des stratégies.

Il en a résulté un affaiblissement de la capacité d'absorption des ressources destinées aux investissements publics dont le niveau d'exécution n'a été que d'environ 40% entre 2004 et 2007. Les informations provisoires

de 2008 et 2009 montrent que ces difficultés persistent et risquent de poser une contrainte supplémentaire à la relance économique qui dépend fortement à court terme de l'accélération de la mise en œuvre des projets de développement.

Par ailleurs, la question du renforcement des capacités des collectivités locales doit être également prise en compte. En effet, les difficultés que l'Administration Publique traverse actuellement au niveau central se sont senties avec beaucoup plus d'acuité au niveau local où plusieurs institutions ne disposent d'aucun moyen (*humain, matériel et financier*) pour accomplir convenablement les missions de services publics.

En ce qui concerne les organisations à la base (Comités villageois, Organisations communautaires), leur travail n'est pas facilité par l'absence d'un cadre juridique approprié, mais surtout de ressources (humaines, matérielles et financières) leur permettant d'assumer les missions relatives à la planification, la mise en œuvre et le suivi – évaluation des initiatives de développement local. Or, ces acteurs locaux ont un rôle crucial à jouer dans la prestation des services de base, devenant de ce fait un acteur-clef pour l'atteinte des OMD.

Pour mener les réformes économiques et sociales, améliorer la qualité des programmes/projets dans les secteurs concernés par les OMD et des services fournis à la population, il est fondamental de lever rapidement ces contraintes qui constituent dans le contexte actuel du Togo un défi de premier plan.

La première priorité consiste à inverser la tendance constatée dans la détérioration des capacités institutionnelles de l'Administration publique. La résolution à moyen et long termes de ces problèmes se fera dans le cadre de la réforme de l'Administration Publique dont la mise en œuvre doit être accélérée. Cette réforme prendra plusieurs années avant de produire les effets escomptés. C'est la raison pour laquelle, il est urgent de dégager les modalités de la mise en place d'une stratégie d'urgence de renforcement des capacités pour réactiver quelques fonctions administratives essentielles. Cette stratégie ciblera un nombre restreint d'actions dont la sélection a été guidée par, d'une part, la mise en œuvre des réformes économiques, financières et sociales, et d'autre part, la

nécessité de reconstruire les bases de la planification/ programmation dans les secteurs prioritaires (*agriculture, éducation, santé, eau, infrastructures*). Compte tenu de la faiblesse des capacités, il serait envisagé de renforcer les administrations identifiées en utilisant notamment l'expertise togolaise (*Togolais vivant à l'étranger ou retraités dont la compétence est reconnue*). En outre, le personnel actuellement en place bénéficiera d'actions massives de formation – recyclage.

Concernant de manière spécifique les OMD, la situation actuelle semble être incompatible avec l'urgence que requièrent l'augmentation des dépenses d'investissement dans les secteurs liés aux OMD et l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources mobilisées pour leur financement. C'est la raison pour laquelle des solutions transitoires doivent être trouvées tant aux niveaux sectoriel que central pour accélérer la préparation et l'exécution des programmes / projets de développement. Au niveau sectoriel, les ministères prioritaires verront leurs capacités renforcées par la mise en place d'Unités Sectorielles disposant des compétences requises en préparation, gestion et suivi –évaluation des projets. Elles auront pour rôle d'appuyer les structures pérennes des ministères sectoriels (*Directions des Études et de la Planification, Directions des Affaires Financières, Directions des Affaires Communes...*) impliquées dans la planification, la programmation et la gestion de la dépense publique pour accélérer l'utilisation des ressources publiques destinées au financement des investissements publics dans les secteurs OMD. Au niveau central, le raccourcissement des délais passera par la mise en place d'une Unité d'Appui à la Mise en Œuvre des Projets qui accompagnera les ministères dans la passation des marchés, la gestion financière et les contacts avec les partenaires au développement. Il faudra cependant veiller à la compatibilité de ces solutions transitoires avec l'esprit de la réforme de l'Administration Publique que le Gouvernement est entrain d'initier.

Ces efforts au niveau central devront être accompagnés par une évaluation des capacités des acteurs locaux dans le cadre du processus de décentralisation.

L'administration publique ne constitue qu'un des acteurs du développement. Le relèvement durable de la croissance économique et une bonne absorption des ressources destinées au développement imposent également un

31 > Il s'agit notamment du manque de politiques et/ou de stratégies sectorielles avec des priorités clairement définies et des plans d'actions chiffrés, des faiblesses constatées dans l'identification et la préparation des projets, et des lenteurs dans l'exécution des projets.

renforcement des capacités du secteur privé. En effet, le secteur privé togolais formel est réduit et sa représentation est fractionnée. Le renforcement de ses capacités suppose donc que l'on progresse sensiblement dans l'organisation du secteur informel, et que les organisations patronales du secteur formel s'engagent dans un processus de consolidation. Les organisations faitières disposent de moyens réduits et de faibles capacités d'intervention. Si des progrès sensibles sont réalisés au niveau des organisations, le renforcement des capacités pourrait s'orienter autour des axes suivants : (I) constitution d'un centre d'appui-conseil aux entreprises ; (II) fortification des chambres consulaires dans leur fonction de représentation et de fournitures de services. Des actions transversales doivent être organisées pour former les entrepreneurs à la concertation et au dialogue, avec l'État, bien sûr, mais aussi avec les salariés. Il incombe à l'État d'ouvrir des espaces de dialogue et de concertation avec le monde de l'entreprise.

Enfin, la société civile constitue une dernière cible incontournable pour le renforcement des capacités. Le renforcement de celle-ci est seulement essentiel pour une exécution efficace des programmes de développement dans nombre de secteurs stratégiques pour les OMD. Les organisations de la société civile (OSC) occupent en effet un rôle de poids dans l'enseignement primaire, le système de santé, la mobilisation sociale, le développement d'activités génératrices de revenus, la promotion des femmes. Elles souffrent de problèmes organisationnels. La grande majorité des OSC déplorent la lourdeur du processus administratif d'enregistrement. Malgré cela, il est difficile de distinguer au sein des OSC enregistrées celles qui respectent les règles élémentaires de bonne gouvernance (*représentativité et fonctionnement démocratique ; transparence des sources de financement et reddition des comptes...*). Le renforcement des capacités passe par une clarification institutionnelle et l'émergence des organisations respectant ces principes. Du côté de l'État, des progrès doivent être réalisés au niveau de l'enregistrement, ainsi que dans le développement d'une culture participative et de la concertation qui donne toute sa place aux OSC.



LES DÉFIS ÉMERGENTS : CAS DES CRISES ÉCONOMIQUES MONDIALES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'économie Togolaise est très vulnérable à l'évolution de l'environnement international. En effet, son ouverture au marché mondial est élevée dans la mesure où les exportations (*hors réexportations*) et les importations de biens et services représentent plus de 60% du PIB. Le pays est aussi fortement dépendant du commerce de transit vers les pays de l'arrière-pays avec des réexportations portant sur près de 20% du PIB. Enfin, le poids important du secteur agricole, près de 40% du PIB, fait que la croissance peut être affectée par des phénomènes climatiques extrêmes. Par ailleurs, le Togo sortait en 2006 d'une crise socio-politique avec un passif important qui n'a pas été entièrement résorbé avant 2007 année de montée en puissance des crises mondiales émergentes (*alimentaire, énergétique, financière, économique, inondations découlant des changements climatiques*). Enfin, la longue crise socio-politique que le pays a traversée a occasionné une montée sans précédent de la vulnérabilité des individus³² à la pauvreté dont le taux est estimé à 81,8%.

1. IMPACT DES CRISES ÉCONOMIQUES MONDIALES SUR LA TRAJECTOIRE DES OMD

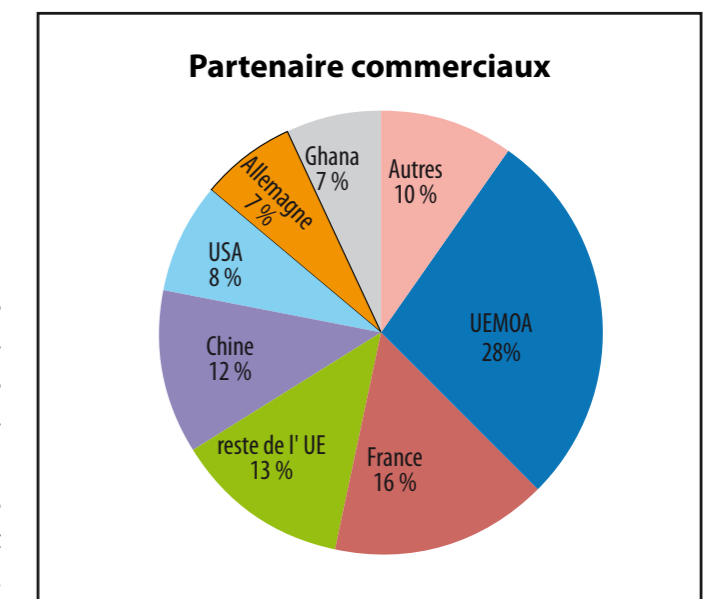
1.1 CANAUX DE TRANSMISSION

Depuis le second semestre de 2007, le monde a connu une série de crises alimentaire, énergétique, financière et économique qui ont profondément affecté les économies de la plupart des pays. Pour le Togo qui sortait de difficultés politiques et économiques, ces crises internationales constituent une contrainte supplémentaire au moment où le pays entame des réformes ambitieuses et reprend la coopération avec ses partenaires. Elles ont perturbé la consolidation de cette dynamique vertueuse. En effet, le Togo subit leurs conséquences dont les effets transitent par : (I) le commerce extérieur (*prix des produits alimentaires et énergétiques, prix et demande des matières premières...*) ; (II) les transferts des migrants ; (III) les flux d'investissement directs étrangers (IDE) ; (IV) les flux d'aide publique (APD) ; (V) le système financier.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Le démarrage de la crise financière en 2007 a coïncidé avec une envolée des cours des matières premières qui s'est poursuivie jusqu'au milieu de l'année 2008, hausse soutenue par une demande mondiale tirée notamment par la croissance chinoise. Dans le cas spécifique du Togo, les cours du phosphate et du coton ont augmenté respectivement de 438% et 28% entre les mois de juin 2007 et juin 2008. Le pays n'a pas malheureusement bénéficié de ces envolées compte tenu de la situation difficile que traversaient les secteurs du phosphate³³ et du coton.

A partir de juillet 2008, l'accentuation de la crise financière et sa répercussion sur la sphère réelle ont entraîné un important repli du cours des principales matières premières. Pour le Togo, ce retournement de conjoncture a vu baisser les cours du phosphate de 79% entre les mois d'août 2008 et novembre 2009, et du coton de 8% sur la même période, repli certes contrebalancé par la chute du cours du pétrole (-42% entre juillet 2008 et novembre 2009).



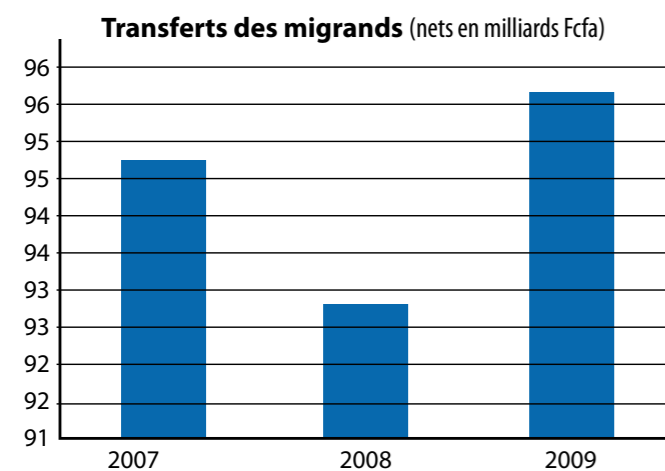
C'est ainsi que les exportations Togolaises ont commencé à subir à partir du second semestre de 2008 les effets de la récession économique mondiale. Ce ralentissement de la demande a affecté les exportations de matière première. En effet, les ventes phosphates sont passées de 15 milliards en 2007 à 49,9 milliards en 2008 avant de se replier à 40,2 milliards en 2009. Celles de coton ont subi

³² > La vulnérabilité micro-économique est définie comme la probabilité de voir un individu/ménage connaître une situation de pauvreté ou de rester dans cette situation de pauvreté.
³³ > Si le Togo avait pu réaliser en 2008 son potentiel de production en phosphate (3.000.000 tonnes au lieu de 600.00 tonnes), la balance des paiements courant serait en état de quasi équilibre cette année.

un repli plus fort en passant de 12 milliards en 2007 à 7,9 milliards en 2009 (+10,8% en 2008 et -40,6% en 2009). Le ciment et le clinker ont par contre résisté suite à la forte demande régionale. La crise mondiale a aussi impacté les réexportations qui sont passées de 294 milliards en 2007 à 189,2 milliards en 2009, soit une chute de 36% affectant ainsi l'activité du Port de Lomé, le principal poumon de l'économie.

De manière générale, les exportations totales ont baissé en valeur de 6,8% en 2008 et 5,1% en 2009. Au même moment, les importations (hors importations pour réexportation) ont augmenté de 28% en valeur entre 2007 et 2009 (+24% en 2008 et +4% en 2009) suite à la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques sur le marché mondial. La conjonction de ces deux phénomènes a entraîné en 2008 une sévère détérioration du déficit de la balance commerciale dont le poids sur le PIB est passé de -10% en 2007 à -13,8% en 2009.

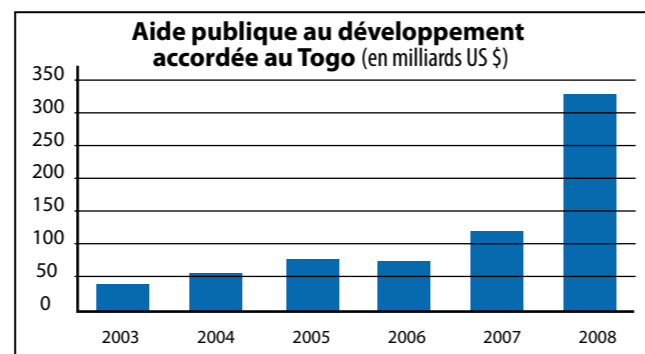
TRANSFERTS DES MIGRANTS



La hausse du chômage dans les économies avancées peut compromettre les transferts des migrants vers le Togo qui représentent environ 10 % de son PIB. En effet, il ressort des résultats de l'enquête QUIBB (2006) que ces transferts constituent 36% du revenu des ménages. Ces financements soutiennent principalement la consommation des ménages, l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, le secteur de l'habitat et les activités du secteur informel. Plus de 30% de ces transferts viennent d'Europe, surtout de la France, et environ 20% des États-Unis. La hausse du chômage dans les pays hôtes touchera inévitablement les travailleurs émigrés. Environ 15% des

envois de fonds viennent de pays appartenant à l'UEMOA où l'activité économique est moins touchée que celles des économies avancées. Toutefois, la récession mondiale n'a pas pour l'instant affecté le transfert des revenus des migrants Togolais ; ils ont certes chuté de 2% en 2008 avant de revenir à leur niveau d'avant la crise. Compte tenu de leur poids important dans les revenus des ménages, une baisse de 10% de ces transferts pourrait contribuer à une baisse de du PIB de l'ordre de 1% d'après les simulations du FMI.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT



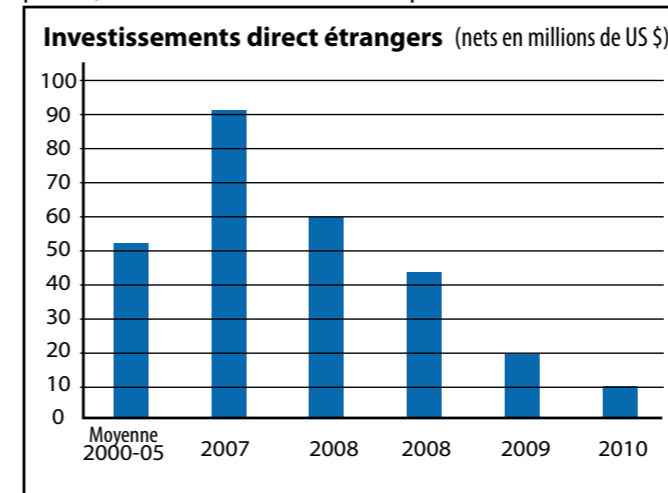
Comme mentionné au niveau de l'OMD 8, le Togo est orphelin de l'aide depuis le début des années 90. La crise financière mondiale est survenue au moment où le pays entamait la reprise de la coopération avec ses partenaires.

En 2007, l'aide avait légèrement repris en passant à 4,8% du PIB grâce aux appuis apportés dans le cadre des élections législatives. Bien que les appuis des partenaires ne soient pas encore à la hauteur des attentes, notamment pour le financement des investissements publics, l'APD a fortement progressé en 2008 et représentait 11% du PIB. La crise financière et économique n'a pas affecté en 2009 les concours attendus de la communauté internationale car la majorité de l'APD actuellement attendue par le Togo provient des institutions multilatérales (*Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, FMI, Fonds Mondial, Système des Nations Unies, Union Européenne...*).

INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Le Togo a besoin en urgence d'une arrivée plus importante d'IDE pour soutenir la réforme des entreprises publiques (*privatisation ou adossement des entités ciblées à des partenaires stratégiques internationaux*) le développement du secteur privé. Par ailleurs, la situation délicate des infras-

structures du Togo pourrait nécessiter la mise en place de concessions pour la reconstruction des routes. Le Togo a reçu au cours de ces dernières années un faible volume d'IDE qui ne cesse de chuter depuis 2007 en passant de près de 60 millions de US\$ à moins de 20 millions en 2009. La crise financière mondiale a beaucoup contribué à cette baisse. La poursuite de cette tendance pourrait contre-carrer ou retarder les réformes envisagées dans le secteur public, et limiter l'investissement privé.



SYSTÈME FINANCIER

Le système financier Togolais est faiblement intégré au marché financier international. La plupart des banques sont détenues par le secteur public ou des institutions sous régionales (*EcoBank, Banque Atlantique*). Elles n'ont pas été impactées pour l'instant par la crise financière internationale.

1.2 IMPACTS IMMÉDIATS

INFLATION

L'année 2008 a été caractérisée par la résurgence de l'inflation découlant en grande partie de la hausse du prix des produits alimentaires et énergétiques sur les marchés mondiaux.

	2008	2009	2010
Avant la crise: fin 2007	1,6%	2,0%	2,0%
Après la crise: fin 2009	8,4%	2,8%	2,0%

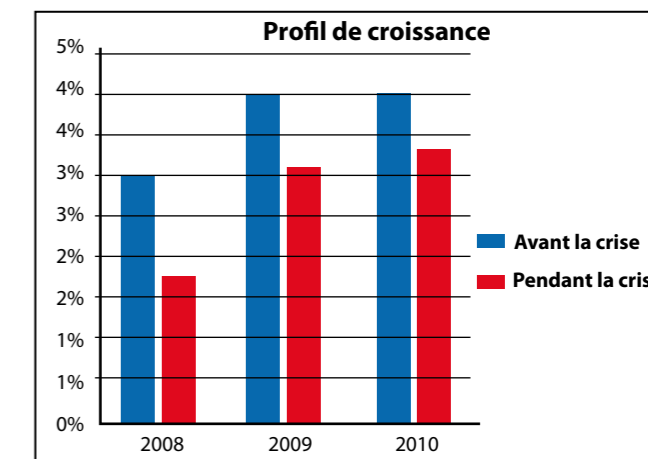
La hausse générale des prix a ainsi été de 8,4% en 2008, avec une progression beaucoup plus marquée pour les produits alimentaires³⁵ (+20% avec un poids de 37% dans

³⁵ > Entre les mois de mars 2007 et d'août 2008, les indices des prix de produits alimentaires et des transports ont augmenté respectivement de 38% et 17%.

³⁶ > Cette relance de la production s'explique par une mise en œuvre réussie en 2009 de la Stratégie de Relance Agri-cole qui a été mise en place en vue de faire face à la crise alimentaire mondiale et de renouer avec la croissance économique. Les mesures prises dans ce cadre ont occasionné une hausse des superficies emblavées de céréales et de tubercules de respectivement 4% et 7% durant la campagne de 2009.

la pondération de l'indice des prix) et des transports (+15% avec un poids de 9% dans la pondération de l'indice des prix). Pour 2009, la tendance modérée des prix de produits alimentaires et de l'énergie ont permis de réduire les tensions inflationnistes en améliorant le pouvoir d'achat des ménages et en abaissant les coûts de production des entreprises. L'inflation est ainsi revenue à 2% en 2009, soit en dessous de la norme fixée par l'UEMOA.

SECTEUR RÉEL



Pour l'année 2008 la croissance réelle n'a été que de 1,8%. Cette contre-performance ne résultait pas seulement de la crise financière et économique mondiale, mais avait beaucoup plus à avoir avec les inondations.

Le secteur primaire n'a pas souffert malgré les difficultés enregistrées au niveau du marché mondial de coton à partir du second semestre. Elle a ainsi progressé en terme réel de 3,1% en 2008. Le secteur n'a pas cependant su tirer pleinement profit des opportunités liées à la hausse des prix des produits alimentaires au niveau du marché mondial pour reconquérir une part du marché national et augmenter les exportations vers les autres pays de la CEDEAO.

En revanche, en 2009, le Togo a été confronté à la conjoncture économique internationale difficile. Les canaux de transmission présentés plus haut, notamment le commerce extérieur, ont commencé à agir en un régime beaucoup élevé qu'en 2008. Le Gouvernement a su cependant utiliser des amortisseurs (*relance de la production agricole et des investissements*) qui ont permis d'atténuer

l'impact négatif de cette crise mondiale. C'est ainsi que la croissance du secteur primaire a été de 9,5%³⁶ grâce à la bonne performance des cultures vivrières (+11,3%) suite aux mesures de relance prises par le Gouvernement à partir de 2009 pour faire à la crise alimentaire mondiale. Du côté de la demande, la relance des investissements publics a fortement soutenu l'activité économique. La croissance a pu ainsi atteindre en 2009 le chiffre de 3%, niveau cependant encore inférieur à la prévision de 4%. Ce sont ces deux initiatives qui ont permis à l'économie Togolaise de contrecarrer les impacts négatifs de la crise sur le secteur réel.

Les facteurs exacerbants de ces crises ont été les conséquences des sévères inondations que le Togo a connues durant le mois de juillet 2008 et les problèmes d'approvisionnement en énergie du fait des fortes sécheresses qui ont touché ses fournisseurs. Il a été constaté que les secteurs secondaire et tertiaire ont particulièrement souffert des inondations qui avaient causé d'énormes dégâts aux infrastructures routières avec la destruction d'au moins 9 ponts (*y compris celui sur la route nationale 1 allant vers le Burkina Faso*). Cette catastrophe a fortement perturbé les activités du Port de Lomé et des entreprises de la Zone Franche, et l'acheminement de la production agricole vers la ville de Lomé. Sur un autre plan, les difficultés d'approvisionnement en énergie de la CEB ont fortement pénalisé la production industrielle notamment celle du secteur des phosphates qui n'a pas pu ainsi augmenter ses ventes en volume et tiré profit de la forte augmentation des cours en 2008.

FINANCES PUBLIQUES

Avant le démarrage de la crise financière et économique mondiale, le Togo avait entamé la réorganisation de ses finances publiques qui avait permis de tendre vers la norme de l'UEMOA, à savoir un ratio des recettes internes sur le PIB supérieur à 17%.

RECETTES BUDGÉTAIRES			
	2008	2009	2010
Avant la crise: fin 2007	214,6	232,1	251,1
Après la crise: fin 2009	220,7	255,8	244,6

L'impact de la crise sur la mobilisation des recettes internes a été amoindri. La mobilisation des ressources a été même plus forte que prévue en 2008 ; en 2009, l'impor-

tante plus-value de 33 milliards s'expliquait en partie par le paiement de la licence de téléphonie mobile.

Cette performance résulte notamment des réformes fiscales menées depuis 2006, mais aussi d'une productivité plus forte des services fiscaux. En 2010, les prévisions traduisent cependant une situation un peu plus difficile par rapport aux analyses d'avant la crise.

1.3 CAPACITÉ DE RÉPONSE

Pour contrer la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques, le Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- La relance de la production agricole locale via la vente des engrais à des prix subventionnés (12.000 F CFA le sac de 50 kg contre 16.750 F CFA sur le marché) et la fourniture d'intrants à agricole à crédit auprès de l'OSAT ;
- La mise à disposition d'un stock d'engrais de 30.000 tonnes contre 8.000 lors de la campagne précédente ;
- La mise sur le marché d'un stock céréalier de 6.000 tonnes à des prix abordables (100 F CFA le kilo contre 250 F CFA sur le marché) ;
- La mise en place d'une stratégie d'urgence de relance du secteur agricole qui a reçu le soutien des partenaires, notamment la FAO, le PAM, l'Union Européenne, la France, l'UEMOA, la BOAD...
- La répercussion partielle aux consommateurs de la hausse du prix mondial du pétrole à travers la négociation avec les pétroliers la diminution du taux marge³⁷ ;
- La réduction du taux d'imposition sur les revenus et les bénéficiaires ;
- L'accélération du paiement des arriérés de pension et l'augmentation du salaire minimum.

		2008	2009	2010
Investissements publics	Avant la crise: fin 2007	59,9	83,0	99,9
	Après la crise: fin 2009	44,9	91,1	98,7

Sur le plan macro-économique, le Gouvernement a profité de la bonne tenue des recettes budgétaires pour mener une politique contra-cyclique en augmentant en 2009 les dépenses publiques courantes de 8,3% et d'investissement de 46% dans le cadre d'un collectif budgétaire. Cette hausse des dépenses d'investissement a surtout profité aux secteurs prioritaires (routes, agriculture, éducation, santé)

dont le poids par rapport au PIB est passé de 6,4% en 2007 à 10,1% en 2009.

1.4 IMPACTS ATTENDUS SUR LES OMD

Selon les simulations réalisées en utilisant les résultats de l'enquête QUIBB de 2006, le renversement des tendances et la diminution de moitié en 2015 de la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour par rapport au niveau de 2006 nécessitent une croissance réelle d'au moins 6% (3,6% par tête) par an et qui soit créatrice d'emplois décents et de revenus durables.

		2008	2009	2010
Croissance réelle du PIB par tête	Avant la crise: fin 2007	0,5%	1,4%	1,4%
	Après la crise: fin 2009	-0,8%	0,4%	0,4%
Inflation	Avant la crise: fin 2007	1,6%	2,0%	2,0%
	Après la crise: fin 2009	8,4%	2,8%	2,0%

Au contraire, depuis le démarrage des crises mondiales, la croissance réelle par tête est presque nulle. Cette situation donne un aperçu de l'évolution des revenus des ménages et a sûrement des conséquences sur l'évolution de la pauvreté de certains ménages, notamment ceux du milieu urbain.

Cette situation macro-économique globale ne se reflète pas de façon uniforme sur l'ensemble des ménages. En effet, les analyses basées sur la décomposition du PIB par tête montrent que cette chute a été plus défavorable pour les ménages urbains que les ménages ruraux qui ont pu profiter de la réponse positive de la production agricole face à la flambée des prix des produits alimentaires. Cette rapide analyse indiquerait que les différents chocs de 2008 devraient plus toucher les populations urbaines que les populations rurales³⁸ avec un impact différencié sur le niveau de la pauvreté³⁹. Par ailleurs, les résultats préliminaires de l'enquête sur les dépenses des ménages dans la ville Lomé (EDML 2008) ont montré que les hausses des prix à la consommation ont entraîné une progression du seuil de pauvreté de près 22% entre 2006 et 2008. Ce constat est encore valable pour 2009

38 > Le rapport de la Banque Mondiale de 2009 « Global Economic Prospects : Commodities markets at the cross-roads » a relevé que les hausses des produits alimentaires ont entraîné une forte augmentation de l'inflation, augmenté le nombre de pauvres dans le monde et aggravé leur pauvreté. Les personnes vivant en milieu rural ont, en général, été moins touchées.
39 > Les analyses de Hoyos et Lessem « Food Shares in Consumption: New Evidence Using Engel Curves for Developing Countries, World Bank, 2008 » montrent qu'une hausse de 10% du prix mondial des produits alimentaires accroît la pauvreté urbaine et baisse faiblement la pauvreté rurale en Afrique au Sud du Sahara.

Simulations pour les pays de l'Afrique au Sud du Sahara	Niveau de pauvreté (en %)	Variation du niveau de pauvreté (en point de %)
Milieu urbain	34,1	2,8
Milieu rural	54,9	-0,2

où la croissance est principalement soutenue par la relance de l'agriculture suite aux mesures prises par le Gouvernement pour soutenir la production agricole vivrière.

MALNUTRITION CHRONIQUE				
	1998	2006	2008	2009
Lomé	-	14,0	11,3	16,7
Maritime	16,6	19,7	25,4	28,5
Plateaux	21,5	25,6	29,2	21,6
Centrale	23,9	24,3	22,7	21,6
Kara	20,8	36,6	25,2	28,3
Savanes	32,8	33,2	42,1	35,5
Togo	22	23,7	26,9	26,2

Par ailleurs, les données collectées par l'UNICEF dans le cadre des enquêtes SMART montrent, bien que l'insuffisance pondérale ait encore baissé en 2009, le niveau de malnutrition chronique n'a pas connu de nouveau en 2009 un changement fondamental au niveau national et s'est même détériorée dans certaines régions. Ce qui indiquerait que les causes de la malnutrition persistent encore et appellerait à la mise en place de mesures urgentes en matière de prévention.

En ce qui concerne les autres OMD (*éducation, santé, eau/ assainissement...*), la situation de la crise économique mondiale n'a pas permis au Gouvernement de relancer comme il aurait souhaité les dépenses publiques dans les secteurs OMD (*éducation, santé, agriculture, infrastructures...*) afin de rattraper le retard de près de 15 ans. En dépit de ce contexte difficile, les dépenses dans ces secteurs sociaux ont été cependant augmentées en 2008 et 2009.

Au niveau de l'OMD 2, il a été constaté une augmentation du taux de scolarisation au niveau du primaire en 2009 (+14% dans l'enseignement primaire et +32% au CP1) suite à l'instauration de la gratuité des frais scolaires. Il convient cependant de garder à l'esprit que si la crise perdure et continue à impacter négativement les revenus des ménages, elle pourrait freiner l'accès des enfants à l'école primaire, certains ménages pouvant être amenés à retirer leurs enfants de l'école ou ne pas les inscrire.

La crise mondiale ne semble pas pour l'instant avoir un impact négatif sur les différentes cibles des autres OMD (3, 4, 5, 7) sur un plan global. La disponibilité d'un système d'information plus performant sur les secteurs sociaux aurait permis d'approfondir l'analyse et de mieux cerner les disparités et les inégalités. En outre, la persistance de la crise pourrait amener à observer une dégradation des principaux indicateurs OMD.

Ce rapide survol milite pour le renforcement des systèmes d'information pour :

- Alerter les autorités sur le développement des crises, leurs mécanismes de transmission sur l'économie nationale et leurs impacts potentiels afin qu'il puisse les prendre en compte dans le processus de prise de décision ;
- Mesurer leurs effets sur les principales variables macro-économiques (*revenu, emploi et consommation des ménages, inflation, recettes budgétaires, crédit, commerce extérieur, transferts...*) ;
- Disposer de signaux sur la façon dont ils exacerbent la vulnérabilité des ménages les plus pauvres, notamment les femmes et les enfants ;
- Analyser et comprendre l'efficacité des mécanismes utilisés par les ménages pour faire face exposé à ces chocs dans un environnement caractérisé par la faiblesse des dispositifs de protection sociale ;
- Concevoir des politiques macro-économiques contra-cycliques et des systèmes de protection sociale susceptibles d'aider les communautés et les ménages à minimiser les effets à court terme de ces crises et annuler les conséquences négatives à moyen/long terme.

2. IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA TRAJECTOIRE DES OMD

Le Togo est confronté à de nombreux défis et problèmes environnementaux dont les principaux sont dus à la démographie galopante, à la pauvreté généralisée, à l'inadéquation entre la consommation des ressources et leur rythme de renouvellement et à la faible prise en compte de la dimension environnementale dans les plans et programmes sectoriels.

Les manifestations les plus visibles de la dégradation de l'environnement, en relation avec les OMD au Togo sont :

- L'assèchement du climat, le recul du couvert forestier ;
- L'extension de l'érosion sous toutes ses formes et en tout lieu, en particulier sur les côtes du Golfe de Guinée ;
- Le comblement des plans et cours d'eau qui pose un problème de disponibilité des ressources en eau ;
- La salinisation de la nappe du continental terminal du bassin sédimentaire côtier, la baisse généralisée de la qualité des eaux ;
- La perte de la fertilité des sols ;
- La baisse de la capacité de régénération halieutique des plans et cours d'eau du pays ;
- Un développement urbain déséquilibré ;
- La recrudescence des maladies, des désastres et catastrophes naturels.

2.1 CANAUX DE TRANSMISSION

Plusieurs canaux de transmission peuvent être identifiés comme pouvant permettre aux changements climatiques d'impacter les OMD au Togo. Il s'agit :

- Des changements de la température ;
- De la variabilité des précipitations.

CHANGEMENTS DE LA TEMPÉRATURE

EVOLUTION DU PHÉNOMÈNE DE RÉCHAUFFEMENT			
Zones climatiques	Moyenne de T°C 1961-1985	Moyenne de T°C 1986-2005	Ecart de T°C
Lomé	26.8	27.7	0.9
Atakpamé	25.8	26.7	0.9
Sokodé	26.2	26.7	0.5
Mango	27.9	29.0	1.1

Etude secteur Etablissements humains et santé, 2007

Il a été noté ces dernières années une augmentation de la température dans différentes zones climatiques du Togo. Comme le montre le tableau, l'augmentation de température a varié entre 0,5°C et 1,1°C entre le début des années 1960 et le milieu des années 2000.

VARIABILITÉ DES PRÉCIPITATIONS

EVOLUTION MOYENNE DES PRÉCIPITATIONS (EN MM)			
Zones Climatiques	1961-1985	1986-2005	Ecart
Lomé	876.0	762.2	-113,8
Atakpamé	1363.3	1290.0	-73.3
Sokodé	1380.7	1301.0	-79.7
Mango	1085.1	1092.6	07.5

Etude secteur Etablissements humains et santé, 2007

Le Togo est sous influence de deux grands régimes climatiques. Le régime tropical soudanais au nord avec une saison pluvieuse et une saison sèche. Le régime tropical au sud caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses de durées inégales. La grande saison pluvieuse arrive ces dernières années avec beaucoup de retard. La petite saison des pluies est en voie de disparition dans la Région des Plateaux et Maritime. On assiste par ailleurs à une certaine déficience de la couverture de la pluie dans le temps, dans l'espace, et en quantité. Ces phénomènes ont des conséquences négatives sur l'agriculture.

Les principales conséquences de cette situation sont :

- L'élévation des mers et l'érosion côtière ;
- Les inondations ;
- La sécheresse et les fortes chaleurs.

En ce qui concerne l'élévation des mers, elle se traduit par (I) la remontée du niveau de la lagune et des lacs sur la côte qui va entraîner une réduction du gradient hydraulique et une diminution de la vitesse de l'écoulement dans les cours d'eau. (II) Par ailleurs, elle entraîne des dépôts sédimentaires qui causent le rehaussement des lits des cours d'eau et engendrera des débordements fréquents et des inondations dans la zone côtière. (III) Enfin, elle entraîne la salinisation presque complète de la lagune et du lac Togo et la pénétration plus prononcée des eaux salées sous les nappes d'eau souterraine du bassin sédimentaire côtier. Ce qui va engendrer un bouleversement total des écosystèmes aquatiques côtiers.

En ce qui concerne l'érosion côtière, elle détruit les habitats dans les zones proches de la mer et perturbe de l'activité de la pêche avec l'apparition des «*beach rocks*» qui empêchent les embarcations d'accéder à la plage et détruisent les filets. La principale conséquence est la reconversion des pêcheurs dans les travaux d'extraction

de graviers qui amplifient cette érosion côtière.

Le Togo a souvent été victime de fortes pluies. Mais la fin de la décennie 2000, plus précisément les années 2007 et 2008, a été particulièrement marquée par des inondations aux conséquences sociales et économiques désastreuses pour le pays.

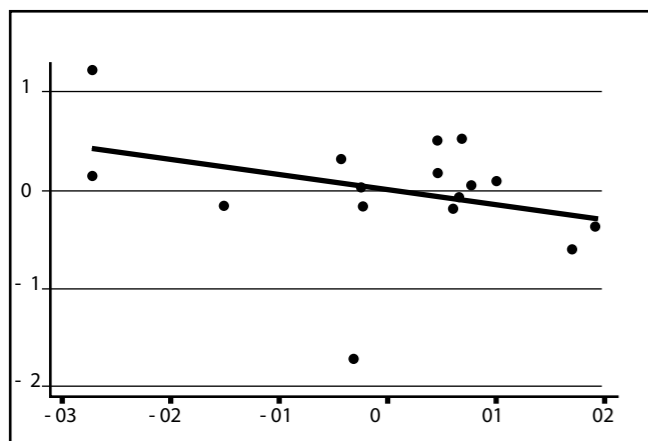
Les températures extrêmes maximales se manifestent pratiquement chaque année et atteignent par endroit 40°C. Elles sont fréquentes dans les Régions Maritime et des Savanes. Le Togo connaît parfois des périodes de sécheresse caractérisées par l'augmentation progressive de la température ambiante, une diminution de la pluviométrie, une diminution du nombre de jours de pluies et une diminution du ratio pluviométrie/évapotranspiration potentielle (P/ETP). Les impacts environnementaux sont surtout la dégradation des terres, la perte de la biodiversité, la baisse des rendements agricoles...

2.2 IMPACTS IMMÉDIATS

Les impacts immédiats des changements climatiques au Togo portent principalement sur les inondations de 2007 et 2008. Ces phénomènes autrefois, localisés prioritairement dans les Régions Maritime (*Préfectures de Golfe, Lacs, Zio*) et Savanes (Préfecture de Kpendjal), se sont généralisés ces dernières années à travers tout le pays. Ces inondations avaient occasionné des pertes en vies humaines (20), le déplacement des personnes (34.000 personnes), la destruction de l'habitat (22.129 cases), des cultures vivrières (1500 hectares dans l'Oti) et des infrastructures sociales (6 écoles et collèges endommagés ou détruits, 3 dispensaires infréquentables). Elles avaient aussi causé d'énormes dégâts aux infrastructures routières avec la destruction d'au moins 9 ponts (y compris celui sur la route nationale 1 allant vers le Burkina Faso). Cette catastrophe a fortement perturbé les activités du Port de Lomé et des entreprises de la Zone Franche, et l'acheminement de la production agricole vers la ville de Lomé. Elles avaient constitué en 2008 le principal facteur explicatif de la faible performance économique.

L'élévation de la température a aussi des effets immédiats sur la croissance économique. L'étude commanditée à l'Université de Lomé^a dans le cadre de la préparation du rapport de suivi a montré, en utilisant un modèle du type

Mendelsohn^b qu'une augmentation de la température a un impact négatif sur le taux de croissance économique du Togo et par suite sur le compte courant de la balance des paiements.



2.3 IMPACTS À LONG TERME SUR LES OMD

Les différentes études disponibles sur le Togo montrent que le secteur agricole est largement influencé par les changements climatiques. Ceci est d'autant plus vrai que les écarts positifs de températures peuvent être la cause de la dégradation des terres, la perte de la biodiversité et la baisse des rendements agricoles. Concernant ce dernier point, l'analyse des niveaux de rendement des principales cultures vivrières (*maïs, sorgho, mil igname, manioc...*) montre une tendance à la baisse qui pourrait être expliquée, entre autres, par les effets de l'augmentation de la température sur l'aridité des terres. Cet impact négatif potentiel sur les cultures vivrières pourrait laisser à penser que effets des changements climatiques seraient dommageables à la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim. En ce qui concerne l'élevage, la faible qualité des informations actuellement disponibles ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'impact des changements climatiques sur le cheptel.

Les liens entre les changements climatiques et l'éducation sont moins directs. Mais la perte d'actifs ou de moyens d'existence (*capital social, naturel, physique, humain ou financier*) peut réduire les possibilités d'éducation à temps plein. En effet, la destruction des infrastructures et équipements scolaires ou leur utilisation comme refuges situés dans les zones vulnérables rendent difficiles les possibilités

d'éducation à temps plein. Le travail des enfants pouvant découler des pertes de ressources et les migrations entraînent souvent l'accès aux possibilités éducatives.

Les perturbations climatiques vont sérieusement porter atteinte à la biodiversité des forêts naturelles. La productivité des plantations forestières sera affectée dans les Régions Maritime et des Plateaux. La pression qui s'exercera sur les forêts suite à la croissance démographique entraînera leur surexploitation et la déforestation. Elle agira à son tour sur le climat qui deviendra de plus en plus sec. La régression des forêts est également synonyme de la diminution des puits naturels du dioxyde de carbone avec ses conséquences.

En ce qui concerne la santé, la température et les précipitations jouent des rôles très importants dans la formation et la propagation des différentes maladies. Les différents scénarios des changements climatiques futurs prévoient une variation positive de la température pour les horizons 2015. Cette situation devrait favoriser la formation des larves ou parasites et le développement des moustiques sur toute l'étendue du territoire national. Il convient de rappeler que le paludisme représente la majorité des consultations dans les formations sanitaires et des hospitalisations. Les enfants de moins de 5 ans sont les plus touchés.

Sur les ressources en eau situées dans le bassin du système lagunaire, les changements climatiques vont influencer sur l'évapotranspiration, la quantité d'eau et la répartition spatiale et temporelle du ruissellement de surface. C'est ce qui ressort de l'analyse des variations observées dans les débits. Les réserves d'eaux souterraines seront également affectées. Pour l'instant, les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour estimer leurs variations. Dans les débits moyens mensuels, on noterait des variations positives et négatives à l'horizon 2025 et 2050. Il y aurait, en effet, des diminutions allant jusqu'à 1,55 m³/s (-11,51%) en juin à l'horizon 2025 et à 2,31 m³/s (-17,11%) en juin à l'horizon 2050. Ces variations équivalent à 133 920 m³/j et 199 584 m³/j respectivement. Les augmentations de débits vont de 0,66 m³/s (3,50%) en août à l'horizon 2025, à 1,12 m³/s (5,97%) en août, à l'horizon 2050.

Par ailleurs, l'exode rural résultant des effets de la réduction de la pluviosité sur les activités agricoles entraîne une hausse de la demande en eau dans les agglomérations

urbaines. Ce qui provoque une augmentation des eaux usées domestiques, et par conséquent de leur traitement. Enfin, dans le domaine de l'habitat, il existe très peu d'indicateurs fiables. Cependant, près de 500.000 individus (*un peu moins de 10% de la population*) vivent dans des habitations précaires de la région côtière. L'accroissement de la température pourrait conduire à une élévation du niveau marin et causer la destruction des habitats, notamment ceux des couches les plus défavorisées.

2.4 ADAPTATION DE COURT TERME

Pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques les populations mettent en œuvre les mesures suivantes :

- L'utilisation des variétés précoces et résistantes à la sécheresse ;
- L'utilisation des terres de bas-fond à cause de leur humidité et fertilité plus élevées que dans les sols de plateau ;
- La culture en terrasses dans les parcelles à pentes fortes ;
- La pratique des billons et buttes pour drainer les sols et augmenter la fertilité
- L'utilisation des pratiques agro-forestières doublées des amendements organo-minéraux dans les régions de la Kara et des Savanes ;
- L'adaptation de calendrier cultural ;
- Les changements d'habitudes alimentaires dans les milieux où la pratique de certaines cultures devient impossible ;
- L'extraction de vin de palme et l'élevage intensif comme activités de substitution dans les communautés vulnérables ;
- Le recours à d'autres activités génératrices de revenu ;
- L'abandon des terroirs pour s'installer ailleurs où les conditions semblent meilleures ;
- Le surcreusement des lits des cours d'eau et l'approfondissement des puits ;
- L'utilisation des eaux des puits pour les cultures de contre saison ;

2.5 ADAPTATION DE MOYEN TERME ET RÉPONSES AUX BESOINS URGENTS

Les perspectives d'actions pour répondre à moyen terme sont définies dans le Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA). Elles portent sur :

- L'adaptation des systèmes de production agricoles par la mise en place de techniques culturales intégrant les

changements climatiques et l'amélioration de l'information agro-météorologique ;

- Le développement de la petite irrigation en zones de bas-fonds des régions centrales, Kara et Savanes pour freiner l'exode rural ;
- Le développement d'activités génératrices de revenus pour les communautés de maraîchers et de pêcheurs de la zone du littoral ;
- Le renforcement du dispositif de protection du littoral contre l'érosion côtière dans la partie Est du Port de Lomé ;
- La mise en place d'un système d'alerte précoce pour informer à temps réel les communautés des menaces d'inondations dans les Régions Maritime et des Savanes ;
- L'appui au captage des ressources en eau de surface des Régions des Savanes et de la Kara par les retenues d'eau collinaires à buts multiples.

^a Koffi Sodokin « L'impact des changements climatiques sur la trajectoire des OMD », Université de Lomé, 2010.

^b Mendelsohn, R., Nordhaus W.D., Shaw D., 1994, "The Impact of Global Warming on Agriculture", *The American Economic Review*, 4 (84), pp: 755-771.

Les OMD adoptés en 2000 semblent aujourd'hui constituer un cadre d'orientation et un plaidoyer pour la promotion d'une vision à long terme du développement avec pour horizon l'an 2015. Pour ce faire, d'importants moyens financiers, humains et techniques doivent être mobilisés de part et d'autre pour permettre aux pays en développement d'atteindre ces différents objectifs. De ce fait, il y a lieu d'effectuer périodiquement des évaluations en vue de suivre l'évolution des différentes cibles retenues et en conséquence apprécier l'atteinte des objectifs définis.

Ce rapport de suivi de la mise en œuvre des OMD au Togo s'inscrit dans cette démarche et a permis de dégager les enseignements suivants :

- Les progrès réalisés dans les années 1970 et 1980 dans le domaine social ont été ralentis, voire renversés suite à la longue crise sociopolitique et la suspension de la coopération qui en avait résulté ;
- Les efforts réalisés depuis 2006 pour renverser les tendances négatives le sont dans un environnement international caractérisé depuis 2007 par les crises mondiales alimentaire, énergétique, financière et économique dont les conséquences sont accentuées par les effets des changements climatiques ;
- Il existe une forte corrélation entre la répartition spatiale de la pauvreté monétaire et de la pauvreté humaine ;
- Au rythme actuel de mise en œuvre des programmes et projets de développement, le Togo a très peu de chance d'atteindre tous les OMD à l'horizon 2015 ;
- Dans certains domaines tels que l'autosuffisance alimentaire, l'égalité du genre en scolarisation primaire, l'espoir est permis à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus et même intensifiés ;
- Comparativement aux tendances observées dans les rapports précédents de suivi, l'OMD 5 qui était potentiellement atteignable en 2003 ne l'est plus. Par contre, la tendance vers l'atteinte des OMD 2 et 6 se confirme tandis que la réalisation des cinq autres OMD reste toujours invraisemblable.

OBJECTIFS	SITUATION 2003	SITUATION 2008	SITUATION 2010
ÉRADICATION DE L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET DE LA FAIM	IMPROBABLE	IMPROBABLE	IMPROBABLE
ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	PROBABLE	PROBABLE	PROBABLE
ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES	IMPROBABLE	IMPROBABLE	IMPROBABLE
RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ INFANTILE	IMPROBABLE	IMPROBABLE	IMPROBABLE
AMÉLIORATION DE LA SANTÉ MATERNELLE	PROBABLE	IMPROBABLE	IMPROBABLE
COMBATTRE LE VIH/SIDA, LA MALARIA ET D'AUTRES MALADIES	PROBABLE	PROBABLE	PROBABLE
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	IMPROBABLE	IMPROBABLE	IMPROBABLE
PROMOUVOIR UN PARTENARIAT GLOBAL POUR LE DÉVELOPPEMENT	IMPROBABLE	IMPROBABLE	IMPROBABLE

OBJECTIFS	CIBLES RETENUES POUR L'ANALYSE	INDICATEURS RETENUS AU TOGO	VALEUR DE RÉFÉRENCE 1990	2006	2008	VALEUR CIBLE OMD EN 2015	
1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de 50%, entre 1990 et 2015, la proportion de la population togolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté en faisant passer l'indice de pauvreté à 15% d'ici 2015	Indice de la pauvreté monétaire	32,2% ⁴²	61,7%		30,9%	
	2. D'ici à 2015, réduire de 50% entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de malnutrition	Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	25% ⁴³	26%	20,5%	12,3%	
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux nets de scolarisation au primaire	67%	74,6%	87%	100%	
		Taux d'achèvement au primaire	-	66,1%	64,7%	100%	
		Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	63,3%	76,4%	61,7%	100%	
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Indice de parité fille-garçon dans le primaire	0,65	0,92	0,95	1	
		Indice de parité fille-garçon dans le secondaire	0,41	0,80		1	
		Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	0,60	0,68		1	
		Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole		23,9%		50%	
		Proportion de sièges occupés par des femmes à l'assemblée nationale	4 %	7,4%	7,4	50%	
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour mille naissances vivantes)	158‰	123‰		51‰	
		Taux de mortalité infantile	80%	77‰		29‰	
		Taux de couverture vaccinale contre la rougeole	64,6%	61%		100%	
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle	Nombre des décès maternels sur 100.000 naissances vivantes	478‰ ⁴³	478‰		142,5‰	
		Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	49% ⁴⁵	62,9%		82,75%	
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. D'ici 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH parmi la population sexuellement active (15-49 ans)	6,0% ⁴⁶	3,2 ²⁰⁰⁸		Inf. 2%	
		Taux d'utilisation de la contraception	NA	78,1%		100%	
		Ratio de fréquentation comparative orphelins/non orpheline	NA	0,9		1	
	8. D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Traitement préventif intermittent du paludisme chez les femmes enceintes	NA	18,1%		100%	
		Enfants de moins de cinq ans dormant sous une moustiquaire imprégnée	NA	37,5%		100%	
		Enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de traitement antipaludéen	NA	35,5%		100%	
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Part des superficies des écosystèmes protégés	12,6%	7%		10%	
		10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable	Proportion de la population qui utilise une source d'eau potable	55% ⁴⁷	57,1%		75%
			11. Réussir d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées	37% ⁴⁸	31,7%	
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le Développement	18. Faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient à la disposition de tous.	Nombre de lignes téléphoniques (fixe et mobile) pour 1000 habitants		48‰ ²⁰⁰³		100‰	
		Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)		37‰ ²⁰⁰⁵		100‰	

Lined writing area consisting of numerous horizontal dotted lines across the page.



Système des Nations-Unies

Bureau du Coordinateur Résident

40, Avenue des Nations Unies BP : 911 - Lomé, Togo

Tél : +228 221 20 22 / 221 20 08

Email : ua.coordination@undp.org

Site web : www.snu.tg